

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou

Faculté des Sciences Humaines et Sociales

Département des Sciences Humaines

Filière Histoire



MEMOIRE

DE FIN D'ETUDES

*EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER EN HISTOIRE OPTION : HISTOIRE
MODERNE ET CONTEMPORAINE*

Thème :

***Les bandits d'honneur de Kabylie :
Arezki L'bachir, les frères Abdoun et Ahmed
Oumeri(1884 - 1947)***

Présenté par :

M^{elle} KACI Farida

Dirigé par :

Dr. SALHI Mezhoura

Année Universitaire : 2017-2018

DEDICACE

Je dédie ce Mémoire de fin d'étude

A la Mémoire de nos Martyrs de la cause nationale, aux justiciers: Arezki

El Bachir, les Abdoun, Ahmed Oumeri, Ben Zelmat, et autres

A toute ma famille, aux enseignants de la filière histoire de

*La faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tamda, à mes camarades et
mes collègues*

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier dieu tout puissant qui m'a donné la force, et la patience afin d'accomplir mon projet de fin d'études

En second lieu, je dois ma gratitude, et reconnaissance à ma promotrice Dr SALHI Mezhoura pour, son attachement à l'histoire de la région, son choix édifiant du thème, pour son aide, ses orientations précieuses, et objectives afin de mener à bien cette recherche.

Une reconnaissance particulière s'adresse à M^R SELIH, M^ROUATMANI, M^RKENZI, M^RCHEMAKH, M^RYARMACH, M^R MADHIOU, M^{me} KHERDOUSSI, M^{me} CHEMAKH, M^{elle} HANTOUR, et autres, pour leur contributions en matière de conseils, d'orientation ainsi que leurs documentations utiles servant le thème d'étude sans oublier mes enseignants, et mes camarades.

Mes vifs remerciements vont également à tout le personnel du Musée régional du Moudjahid de la wilaya de Tizi-Ouzou, et celui de la maison de la culture Mouloud Mammeri qui ne m'ont pas épargné de leurs services.

Nos sincères remerciements s'adressent également à la famille d'Oumeri en particulier sa fille Fadhma et son cousin M^R Brahim Mohand Arab, ainsi que les habitants d'Ath Ouacif pour leurs témoignages.

En fin je remercie tous ceux qui ont collaboré de près ou de loin à l'élaboration de cette recherche. Aussi les membres du jury pour l'intérêt qu'ils vont porter à mon mémoire.



Liste des abreviations

La liste des abréviations

ALN : Armé de libération nationale.

CARNA : Comité d'action révolutionnaire nord-africain.

éd : Editions

FLN : Front de libération national

FF : Franc français

Hec : hectare

MTLD : Mouvement de triomphe des libertés démocratique

OS : Organisation secrète.

P.P.A : Parti du peuple algérien.

RTA : Régime de tirailleurs algériens.

SIP : Société indigène de prévoyance.

SMA : Scoute musulmane algérienne.

T : Tome.

trd : Traduction.

Introduction

Avec la chute du second empire en 1871, le régime civil est proclamé pour la colonie. Cela mit fin au pouvoir militaire pour être remplacé par un régime civil, et administratif sous le commandement des colons, dans l'absence d'une voie de contestation politique qui n'était pas encore d'actualité, ainsi qu'avec la lutte armée qui était bien révolue à l'exception de quelques mouvements isolés, et vite matés.

La Kabylie, à l'instar des autres régions de l'Algérie, pays des montagnes raviniées, et de forêts inextricables, a toujours donné asile à un nombre de révoltés, notamment depuis l'échec de l'insurrection de 1871, dans la partie du haut Sebaou, où se développait une autre forme de contestation à l'ordre colonial.

Ce fut le combat des révoltés, et des résistants contre l'administration coloniale établit à l'égard des indigènes Algériens, et durant laquelle le banditisme indigène a pris essor considérable pour être ouvertement dressé contre toutes formes de présence française, et ses serviteurs.

La problématique de cette modeste recherche, traite le banditisme d'honneur en Kabylie, dont laquelle on s'est focalisé essentiellement sur trois échantillons d'études, qui menaient la vie dure et semer la torture et la terreur pendant longtemps dans les esprits des hautes autorités coloniales et faisaient couler beaucoup d'encre. D'après des administrateurs français à travers leurs écrits portant les mouvements et les exploits d'Arezki-El-Bachir au niveau d'Ath Ghorbi, les frères Ouabdoun d'Ath Djennad, ainsi qu'Ahmed Oumeri d'Ath Sedka .

Le choix du thème initié par ma promotrice, auquel j'ai accordé tout l'intérêt, et toute mon énergie nécessaires afin de l'adopter comme thème de mon mémoire de fin d'étude, notamment par son intérêt suscité dans la communauté universitaire ainsi que dans la société Algérienne.

À cela s'ajoute mon veul de fouiller ainsi que de fouiner dans le fond de l'histoire de la Kabylie pour pouvoir la servir en matière de la recherche historique, d'autant plus que le thème ainsi que la région souffrent d'une insuffisance, et les champs d'étude demeurent pauvres et stériles, notamment ceux traitant le phénomène du banditisme.

L'objectif de ce thème est de prendre connaissance de ses grands révoltés qui ont marqué l'histoire de la résistance kabyle à la fin du 19^{ème} siècle et les

années quarante du 20^{ème} siècle. Pour bien cerner ce sujet, la problématique générale suivante s'impose :

Quelles sont les causes du banditisme d'honneur ? Quels étaient leurs impacts et leurs contributions sur la conscience collective et le nationalisme Algérien ?

De là découlent plusieurs problématiques secondaires telles que :

- **Comment l'administration coloniale a traité le phénomène ?**
- **Peut – on les considérer comme des bandits ou bien des révoltés et justiciers du tort ?**
- **Quel est le regard porté par la presse coloniale sur ces hommes ?**
- **Quel était le secret de leurs fins tragiques ?**

Pour répondre à cette problématique on a suivi le plan suivant : L'introduction générale.

Chapitre I : Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie : durant lequel on a opté pour quelques définitions du banditisme, sa représentation sociale, ses valeurs symboliques, leurs fins tragiques, quelques bandits d'honneurs d'autres régions d'Algérie, et les causes de l'apparition du phénomène.

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19ème siècle : Arezki El Bachir et Les frères Abdoun : dans lequel notre étude s'est focalisée sur les deux révoltés d'Ath Ghobri et d'Ath Djennad, Leurs alliance, leur cibles, leurs stratégies, leurs arrestations et en fin leurs exécution.

Chapitre III : Ahmed Oumeri, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947): pendant lequel on a exposé ses différents exploits avec sa bande, sa relation avec le nationalisme Algérien puis son assassinat et sa fin tragique.

Chapitre IV : Les justiciers du tort Kabyles vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie Kabyle : à travers lequel ces révoltés du tort sont discrédités et relégués par les écrits coloniaux mais glorifiés et chantés par les poètes Kabyles.

On termine avec une conclusion générale et un ensemble d'annexes en lien avec le thème.

Notre étude est basée essentiellement sur un fond d'Archives important particulièrement, le fond 7G2, A.N.O.M à Aix en Provence, regroupant des documents livrant des informations sur le banditisme d'honneur d'Ath Ghobri, d'Ath Djennad, intitulés :« **Les rapports sur la répression du banditisme** » présentés et rédigés par le Sous -Préfet de Tizi -Ouzou, adressés au gouverneur Général de l'Algérie et au Préfet d'Alger présentant l'historique des faits. En plus des écrits de la presse coloniale du 19^{ème} siècle à l'image de *la Gazette Algérienne*(1893), *le Figaro*(1895), et celle du 20^{ème} siècle à l'image de *l'Eco d'Alger* (1947),*Alger Républicain* (1947) etc.... .

Quant à nos sources bibliographiques, nous citons à titre indicatif l'ouvrage de **Emile Violard : Le bandit d'honneur en Kabylie**, **Jules Cambon : Le gouvernement général d'Algérie (1891-1897)**,**Yve Courrière : La guerre d'Algérie, les fils de la toussaint** et **Hocine Ait Ahmed :Mémoire d'un combattant**. De multiples références à l'instar de **Younes Adli : Arezki l'Bachir, histoire d'honneur**, **Charles Robert Ageron : La France en Kabylie**

À cela s'ajoute une série de témoignages servant le sujet de l'étude comme ceux collectés auprès de la famille d'Oumeri, particulièrement sa fille Mme Belaidi Fadhma¹, son cousin Mr Brahimi Mohand Arab, Mr Amar-Khodja Chabane, quelques citoyens d'Ath -Ouacif, de divers articles traitant le thème, des thèses sans oublier les assises du colloque national portant le thème : Les révoltés, les justiciers, et redresseurs de tort et leurs assistance qui a pu avoir lieu à l'université de Bejaia du 21 novembre au 22 novembre 2017, durant lesquelles plusieurs communications de différents chercheurs universitaires ont servi le thème de ma recherche .

Pour mener à bien notre travail, nous avons opté tantôt pour la méthode descriptive afin de relater quelques faits et événements historiques, et retracer les itinéraires de vie des trois révoltés concernés par la recherche à savoir : Arezki El Bachir, les frères Abdoun, Oumeri dont le style est narratif est le plus dominant. Par la suite, on a fait appel à la méthode comparative par laquelle, on a essayé de comparer les états des faits contradictoires relatés dans plusieurs ouvrages.

Quant à la méthode analytique, elle était respectée tout au long de la recherche, notamment durant le premier chapitre, dans le traitement des causes du phénomène avec le manque de la documentation traitant la région durant

¹-*Belaidi Fadhma* âgée de 73 ans

les périodes de révoltes, dans l'analyse des rapports d'Oumeri avec le nationalisme Algérien autant plus qu' on s'est référé à des témoignages nécessitant tout le soins et l'analyse, ainsi que dans l'étude des écrits de la presse coloniale.

À cela s'ajoute notre nécessité de faire appel à des enquêtes sur le terrain, en faisant des entretiens, et des interviews avec les proches d'Ahmed Oumeri, sans oublier la nécessité d'analyser les chansons et les poèmes établis à l'honneur de ces révoltés.

Cependant, la présente étude n'a pas été à l'abris de divers obstacles qu'on peut citer à titre d'exemple la difficulté d'être en possession d'Archives sans le biais et l'intervention de nos enseignants , la durée étroite accordée à la recherche, et pour laquelle on l'a jugée insuffisante, le manque d'ouvrages dans nos bibliothèques sans oublier quelques contraintes typiquement sociales en lien directe avec la localité d'Ath Bouadou, étant donné que le thème étudié demeure l'un des thèmes tabous à cause des rivalités qui demeurent jusqu'à nos jours entre la famille de Belaidi (d'Ahmed Oumeri) et celle de Ouacel .

Notre but principal consiste à faire sortir cette catégorie de révoltés (Martyrs) de l'anonymat, en étant considérés des révoltés de terroir de la guerre de libération, afin qu'ils soient mieux connus par les futures générations, par conséquent participer dans l'apport de correction visant à mieux cerner leurs bonnes actions, et insister sur les propagandes de l'administration coloniale à travers ses écrits de presse, visant de salir leurs triomphes et patriotismes, en utilisant quelques serviteurs et valets du régime français, en creusant le doute et la déchirure par des promesses de hauts gradés ,de la grâce, sans oublier de toucher à la crédibilité d'une étape très importante de l'histoire de l'Algérie durant la domination française.

Chapitre I

*Le Banditisme et les justiciers
redresseurs
du tort en Algérie*

Nous avons puisé dans l'histoire nationale, des faits révélant que le sentiment de révolte était bien ancré chez notre peuple avant même la guerre de libération.

Cette prise de conscience nationale avait débouché sur un autre type de combat qui est la lutte armée et qui a débuté selon Mahfoud Kaddache, avec un type bien précis de révolte : *Le banditisme d'honneur ou bien les redresseurs du tort.*

I- Le bandit d'honneur et sa représentation sociale:

Depuis l'antiquité à nos jours, le banditisme fut et demeure l'objet d'intérêt de plusieurs écrivains et historiens à l'image de Mahfoud Kaddache qui le définit comme étant : *«Une langue tradition dans les montagnes Algériennes, atteint dans sa dignité, blessé dans son amour propre ou victime d'une injustice, un hors-la-loi respectable, un bandit d'honneur lorsque l'injustice était le fait de l'administration coloniale ; du caïd surtout, le bandit d'honneur devenait un patriote et un maquisard nationaliste ... les deux expressions se recouvrent »*¹.

Qu'est-ce qu'un bandit d'honneur ? Ce terme dans l'anthropologie sociale a plusieurs synonymes et significations dont on cite : déserteur ayant rejoint le maquis, insurgé, réfractaire ou bandit social.

Selon la définition que donne Hobsbawn,² un bandit d'honneur ou bandit social est un terme utilisé pour désigner cette catégorie de voleur : *«Est un paysan hors-la loi que le seigneur et l'état considèrent comme un criminel, mais qui demeure à l'intérieur de la société paysanne, laquelle voit en lui un héros, un champion, un vengeur, un justicier, peut-être même un libérateur»*³

Dans cette optique, Jean Déjeux⁴ affirme que le Bandit d'honneur est : *«Un bandit au grand cœur, joue un rôle de justicier, et de redresseur de torts. Le bandit est condamné injustement ou voulant se venger d'une injustice, un*

¹ - KADDACHE, Mahfoud, Histoire du nationalisme Algérien, T 2, éd Enal, Alger, P 823.

² - ERIC JEAN Hobsbawn, né à Alexandrie en 1917, de nationalité Britannique, chercheur au King Collège de Cambridge de l'université de Londres .Il est aussi un spécialiste dans l'histoire sociale des sociétés contemporaines ainsi que dans le nationalisme. Maître de plusieurs ouvrages tels que : capitalisme et socialisme deux systèmes alliés, Histoire du courant Marxiste Britannique. Voir:

[Http://www.socialgerie.net/IMG/pdf/Eric_HOBSBAWN_ET_Histoire.PDF](http://www.socialgerie.net/IMG/pdf/Eric_HOBSBAWN_ET_Histoire.PDF)

³- AMROUNI , Hassina,, « **Les bandits d'honneur d'Algérie** », Magazine Mémoire, la Revue de la mémoire d'Algérie, N°48-Aout 2016, p09

[Http://www.Memoria.dz/sep-2016/Dossier/lesbandits-d'honneur](http://www.Memoria.dz/sep-2016/Dossier/lesbandits-d'honneur)

⁴ - DEJEUX, Jean ;né le05/11/1921 et décédé le 17/10/1993 à paris, membre des pères blancs, sous officier durant la 1^{ère} guerre mondiale, conservateur de la bibliothèque du centre d'études diocésain d'Alger de 1966-1981, chargé de cours à l'INALCO et à l'université de paris4,docteur spécialisé en littératures Maghrébines et de langue Française. voir :[Http://www.data.bnf.fr/11899139/jean-dejeux/](http://www.data.bnf.fr/11899139/jean-dejeux/)

paysan devient hors-la-loi ; il prend le maquis, et donnant aux pauvres ce qu'il prend aux riches. Aidé par son clan, il est vulnérable, jusqu'au moment de la trahison, il est arrêté et tué »¹.

Quand à Tahar Oussedik à travers son analyse des études de Jean Déjeux, distingue plusieurs types de hors la-loi du temps de la colonisation à l'image :

- **Des bandits d'honneur** ; considérés dit-il, comme des résistants, et des justiciers qui refusaient à respecter la loi, imposée par l'étranger.

- **Les brigands** : considérés comme des révoltés dénués de scrupules, détroussant aussi bien les pauvres que les riches.

- **Les assassins à gage** : Tueurs, qui furent du crime un métier, se chargeant de tuer pour le compte d'un autre qui voulait se débarrasser d'un ennemi dangereux².

Antonin Plarier, de sa part définit le bandit comme : « *Un membre d'un groupe qui a recours à la violence, et pratique le vol à main armée* »³, il ajoute également : « *qu'il est amené à dépasser la loi en vigueur, et c'est par le dépassement de cette loi que le bandit se définit* »⁴.

L'apparition des bandits d'honneur se fait surtout dans le contexte colonial, et glorifie comme des héros nationaux par les indigènes. Ces derniers les protégeaient en leur assurant la sécurité, la nourriture, et le ravitaillement malgré la répression qu'ils encouraient de la part de l'administration. Quant aux femmes de leur part, elles chantaient leurs bravoures en les prenant comme symbole de la force et du courage.

Selon Jean Déjeux : « *Le bandit prend le maquis ou la montagne, et ne reste pas dans les villes ou aux alentours de celle-ci .Ses actions se déroulent donc dans les milieux ruraux. Ils s'enfuient, soit après un délit de droit commun, soit pour se venger d'une dénonciation ou d'un affront fait à sa famille. Dans ce cas, le vengeur estime que la justice officielle du pouvoir*

¹ - DEJEUX, Jean, : « Le bandit d'honneur », Encyclopédie Berbère, 9 / BaaL Ben yasla, éd sud, Aix En Provence, 1991, PP 1328-1331

²- DEJEUX, Jean, ; « Le bandit d'honneur dans l'Aurès de 1917-1921, Massoud Benzelmad», Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, année 1978 volume 26, N°1, PP 53-54

³- PLARIER, Antoine, « Banditisme et possession foncière en Algérie», <http://books.openedition.org/iremam/3729> .

⁴ - Ibid

établie était injuste en fait c'est un héros, hors –la loi imposé par le colonisateur¹».

Dans tous les cas, le bandit d'honneur est aidé, et assisté dans sa quête de justice par la population qui l'entoure *«aux yeux des populations démunies. C'est un héros qui ose résister à la France ... son endurance dans l'épreuve, Son habilité a échappé aux gendarmes, sa force de résistance suscitant l'administration de beaucoup² ».*

Keddache aborde dans le même sens : *«Les vengeances de ces maquisards, entourés presque toujours du silence des populations avaient pour conséquences lorsqu'un agent de l'ordre colonial en était victime, une aveugle répression policière, et souvent militaire s'abattait contre la population³ ».*

La population soutenait toujours le bandit ou le héros, malgré les répressions qu'elle subissait, car pour cette population, ce bandit représente le symbole de la lutte contre l'opresseur colonial .Le seul qui a osé résister et défier le régime colonial .Elle voit en lui un vengeur, un protecteur, et redresseur des torts qu'elle a subi du colonisateur.

Le témoignage d'Ait Ahmed à l'égard des maquisards du PPA à l'époque où la France les considérait comme des hors –la-loi : je cite : *«Chaque famille, chaque village, chaque douar devait s'occuper de ses déshérités, de ses maquisards, voire de ses têtes brûlées⁴ ».*

Après avoir jugé injustes les pratiques coloniales, le bandit d'honneur fait recours au principe coutumier. Le Nif est un principe si cher à la population. Cette population même qui prend en charge ce bandit d'honneur, elle l'aide, elle l'appui, le cache, et le ravitaille de grès mais parfois de force⁵.

¹- DEJEUX, Jean, « Le bandit d'honneur dans l'Aurès de 1917-1921, » Op, Cit, p 54

²- Ibid

³- KEDDACHE, Mahfoud,; Op, Cit, p 823

⁴ -AIT AHMED, Hocine, Mémoire d'un combattant, l'esprit de l'indépendance (1942-1952). Ed Bouchène, Alger 1990, p 69

⁵ - DEJEUX, Jean, « Le bandit d'honneur dans l'Aurès de 1917-1921, » Op, Cit, p 54

II- Le Banditisme et L'honneur deux valeurs qui se complètent :

L'opinion Kabyle est souvent du côté du bandit, dans ses jeux de cache-cache avec le gendarme, mais la majeure partie de la population s'identifie à sa cause, en étant le champion de la résistance à l'autorité extérieure et étrangère.

Le bandit doit, de toute les manières faire face en permanence aux élus locaux de l'autorité, de l'administration, et de ces subordonnés, les chefs de villages, de douars ou de tribus, les Amine, les adjoints indigènes ou présidents. Certains contemporains voient dans le banditisme le seul moyen de conserver leur honneur ainsi l'exprime le poète Si M'hand Ou-Mhand¹ en les faisant dressés contre les lois, et les autorités françaises. Ils sont les champions d'un code d'honneur coutumier que les Français cherchent à réduire et à supprimer, mais que le Kabyle considère comme un élément fondamental de leur particularisme², topos liés au Banditisme tel qu'il est perçu dans la société Algérienne où sa mise en valeur s'opère à travers les notions morales d'honneur, et de bravoure, et que nous avons établie durant le quatrième chapitre de notre recherche intitulée :Les justiciers du tort kabyles, vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle .

Le Banditisme chez Si M'hand Ou-M'hand ainsi est perçu dans ce poème :

« Les règles sont désormais perverties c'est ainsi établi.

Les villes ont pris le dessus

Tous les hommes bien nés.

Ont pris la forêt.

Bravant les affres de l'adversité''³

En effet, tous les témoignages qu'on a recensé auprès des vieux et vieilles interviewés nous confirment un ensemble de valeurs humaines que le bandit veut instaurer dans son milieu à l'image des jugements portés sur Messaoud Benzelmad⁴ par Ahmed Zerdoumi durant lequel, il assurait qu'une quantité de

¹- **Si Muhand Oumhand (1840-1905)** : Un penseur et poète de la culture kabyle, il est à la fois savant et sage né à Thaka N'Ath Yahia à Ain El Hammam dans une famille de langage religieux affilié à la confrérie Rahmania. voir : Camille Lacoste Dujardin: Dictionnaire de la culture berbère en Kabylie, éd découverte, paris 2005, P 315

²- **SAINTE MARIE, Alain:** « Réflexion sur le banditisme en Algérie à la fin du 19^e siècle », N 11 Cridssh Algerie, ORAN, 1984, P 7

³- Antoine Plarier ;Op, Cit, p 3

⁴-Messaoud benzelmad, originaire du douar zellatou de la commune mixte de l'Aurès, né en1894, issu d'une famille pauvre. Voir : C :users/serveur/Downloads/encyclopedieberbere_1275.pdf et www.borj.info/spip.php?article1093

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

méfais, et certains crimes n'ont pas été commis par Benzelmat, ont été mis sur son compte.

Il ajoute que Benzelmad, était Bandit d'honneur, justicier et redresseur de torts, généreux à sa manière cependant il était loin d'être Brigand.

Il confirma que durant des années personne ne l'a dénoncé, tout le monde se taisait, même les Caïds. S'il était en rébellion contre l'autorité Française, c'était par la force des choses ; une vengeance personnelle à exécuter selon la loi coutumière et d'une manière indirecte, pour une raison de contester la politique Française.

Le témoignage précieux de Baptiste-Capeletti¹ durant lequel il déclarait que Massoud, était un bandit, mais un bandit d'honneur, qui protégeait les petits gens contre les Caïds. Il confirma qu'il était son ami (l'ami de Capelettin). Avant son départ en Albanie. (Durant la 1^{ère} guerre mondiale) il lui assura la sécurité à toute sa famille durant toute la période de son absence .Il confirma le respect total que les Chaouis attribuèrent à Messaoud allant dire qu'ils étaient fiers de lui ainsi que de ses exploits.

Il avoua, que Benzelmad n'était pas le Bandit vulgaire, ni le truand que certains croyaient voir en lui .Il était impitoyable contre tous ceux qui lui en voulaient, ceux qui le pourchassaient. Les dénonciateurs, et les profiteurs sur les dos des petits gens par ailleurs, il essayait d'être justicier à sa façon.

La renommée de Messaoud Benzelmad, était grande. Malek Ben Nabi² raconte que dans sa jeunesse, on parlait beaucoup de Boukhlouf, jeune hors la loi des gorges du R'hummel à Constantine « *il était le héros auquel rêvaient les adolescents avant de s'endormir* »³ ses exploits déjouaient l'administration qui ne voulait pas, dit Ben Nabi, laisser s'établir une légende d'héroïsme dans la ville, il ajouta quela légende nourrit son imagination alimentéepar celle de Benzelmad.

¹ - Français âgé de cent ans en 1975 ayant passé quatre-vingt-cinq ans dans l'Aurès, renforce le premier témoignage.

² - Malek Ben Nabi (1909-1973), philosophe, penseur et réformiste Algérien, maitre de plusieurs ouvrages et articles touchant la culture, la civilisation, l'idéologie et la société orientales.

voir://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/Bistream/handle/1866/11573/Dilmi_zoheir_2014_memoire.pdf

³ - DEJEUX, Jean; « **Le bandit d'honneur dans l'Aurés** »,Op,Cit, PP 53-54

III- Le sort tragique du Bandit d'honneur:

Le bandit d'honneur n'avait que des amis parmi la population qui le protège et l'aide. Il avait aussi des rivaux, et des ennemis ou des jaloux qui le guettent, et qui essayent de l'anéantir. Le bandit et après beaucoup d'exploits, a aussi une fin, car ses ennemis ferrant tout pour le capturer, et le livrer mort ou vif aux autorités qui mènent de nombreuses opérations et poursuites. Le plus souvent, la tête du hors-la-loi est mise à prix. La récompense peut être tentante quand, la bande affaiblie par des morts aux combats, et des arrestations. Le risque des représailles est fortement atténué. Les bergers, récompensés par une prime à l'image de celle qui a été allouée à la fin de Benzelmat en 1921 dans les Aurès, Ahmed Oumeri¹ en février 1947.

La fin du Bandit était souvent marquée par la trahison de ceux en qui il avait généralement mis toute sa confiance. Leur complicité avait des buts bien précis ; un poste de travail, une prime de capture avec la grâce.

Comme il peut être capturé par les autorités après une longue lutte, un accrochage, une poursuite, ou trouvé mort au champ de bataille après avoir joint les rangs de l'ALN à l'image de Grin Belkacem.

Chez d'autres contemporains à l'instar de Alain Sainte Marie ², dans son article sur le banditisme en Kabylie à la fin du 19^e siècle, la présence morale de ces fameux bandits dans la mémoire collective Algérienne est dûment constatée, en tant que des résistants à la domination française sur ces formes primitives fractionnées du nationalisme, tout comme Bouziane El kalai de Beni Choughran, Maseoud Benzelmat dans les Aurès en passant par les frères Abdoun et Arezki El Bachir, et que Jean Dejeux refusait d'en connaître.

Alain Sainte Marie, ajouta également que les bandits représentent une résistance aux lois des autorités françaises, poursuivis le plus souvent pour être conformes à un code d'honneur coutumier, par conséquent ils furent souvent des champions de cette coutume que les français cherchaient à supprimer et à réduire, et que les kabyles voient un élément fondamental de leur particularisme.

Il ajouta que le statut du bandit de grand chemin, est distingué de celui du bandit d'honneur qu'on n'acquiert que par quelques traits remarquables à

¹- COURRIERE, Yves, La guerre d'Algérie, les fils de la toussaint, éd Rahma, 1995, P 92

²- SAINTE MARIE, Alain, Op, Cit, P 03

l'image de la longévité, le prestige du chef de bande, l'audace, le pouvoir, et le contrôle d'une région¹.

IV- Représentation typique de cas de bandits d'honneur :

1 - Bouziane El Kalai (1838-1876) :

Dans le contexte d'injustice qu'apparaît ce personnage qui se résumait par l'accaparement de terres fertiles procédées par les autorités coloniales à Beni Choghane wilaya de Mascara .Le brigandage avec association de malfaiteurs répondaient comme en grande Kabylie suite à la situation politico-économique à laquelle la région s'souffrait et pour laquelle ils s'engagèrent.

Bouziane El Kalai s'attaquait aux colons possesseurs de terres de manière illégales, sa fin fut par la trahison, en étant exécuté en 1876.

Il convient de signaler, que l'insoumission de Bouziane El Kalai, le berger Boucheron coïncida avec la résistance de Ouled Sidi Chikh²

2- Les frères Boutouzerat 1915 :

Le cas des frères Boutouzerat, fut un cas permettant de cerner la forme particulière de la violence rurale Algérienne. Leurs aventures étaient courtes, d'une durée de cinquante jours .du 01 septembre au 01 novembre 1915, dans la région d'Ain Timouchantet constituaient en quelque sorte un raccourci de l'itinéraire d'autres hors-la -loi de la période. Elle s'intégrait dans la grille de présentation d'Hossbawn adaptée aux conditions coloniales. Le tout commençait par un fait divers durant la nuit du 10-11 septembre, à deux kilomètres de Malherbe. Deux individus incendiaient un gourbi, et tiraient des coups de feu en direction des membres de la famille Benamara sortis de leur maison, alertés par le feu, et résultant deux morts, et deux blessés.

L'affaire semblait circonscrite, les soupçons se portaient sur les frères Bontouzerat car les deux familles vivaient dans un état de querelle permanente.

Les deux frères, ouvriers agricoles furent passés plusieurs fois devant le tribunal répressif pour avoir préféré des menaces à l'encontre des membres de la famille Benamara sans être considérés des voleurs ou des éléments hostiles aux européens, ils refusaient d'obtempérer aux ordres du Caïd, et des gardes champêtres chargés de les arrêter en les menaçant de leurs armes.

¹- SAINTE MARIE, Alain, Op, Cit, P03

²- محمد مكاحلي: أنثروبولوجيا عصاة الشرف في الجزائر إبان الاحتلال الفرنسي، الملتقى الوطني لعصاة الشرق من 21 إلى 22 نوفمبر 2017 بجامعة بجاية .

De par leurs refus d'obéir, ils furent déclarés rebelles contre l'Etat colonial, le 19 septembre ils prirent le risque de se rendre au domicile de leurs anciens patrons. M. Letoublon, afin d'exprimer leur attitude de ne faire aucun mal aux européens, et garder les fermes des colons.

Le 26 septembre, avec l'assassinat du Marechal des Logis-Recules et le gendarme Cherueau qui fut reproché aux frères Boutouizerat, ils furent poursuivis dans la commune mixte de Ain Timouchant, le fait divers devint une affaire publique¹ et une affaire de l'Etat colonial qui se lance à leurs recherches durant le mois d'octobre. Le 20 du même mois, le gouverneur général intervenait à nouveau, publiquement, en promettant par voie de presse une prime de 2000 FF à celui qui permettra d'arrêter les deux frères Boutouizerat, après l'échec de toutes les forces engagées dans la recherche estimées à 468 hommes plus cinq goums commandés par les Caïd estimés à 250 hommes. Après avoir s'être informé de leur présence par le gardien de l'usine, une embuscade fut organisée le 01 novembre 1915.

La violence répressive ne fut pas exercée seulement sur les deux hors-la-loi, mais aussi sur la population environnante (amis et frères soupçonnés d'aide ou de participation).

3- Les bandits d'honneur des Aurès (Beni-Bouslimane) (1916-1921):

L'insoumission, dans les Aurès, n'est pas un phénomène récent. Cette région était depuis l'antiquité, le fief de la rébellion, et le bastion de la résistance aux multiples colonisations au fil des siècles durant la période coloniale.

Quoi que les autorités coloniales aient pris beaucoup de temps –presque un demi-siècle –pour pacifier les Aurès, et asseoir leur autorité dans la région, la stabilité n'a pas été connue notamment avec les multiples agitations, et insurrections contre les mesures répressives de l'administration coloniale qui n'avait jamais cessé de parcourir les montagnes à l'image de celles de BeniBou Slimane.

Il est important de rappeler que les Beni-Bouslimane, avaient pris part à tous les soulèvements des Aurès, à commencer par l'insurrection d'Ahmed Bey, et celle du 19^e siècle de 1879 dont le chef lui-même était Bouslimani, qui subissant à l'instar de ses voisins de graves conséquences en lui brûlant leur

¹- DJEGHLOUL, Abdelkader,: « Les hors-la-loi-violence rurale et pouvoir colonial en Algérie au début XX^{ème} siècle les frères Boutouizerat», Del Djazair à Eldjazair en passant par l'Algérie. Ed Dar El Gharb, Oran 2004, PP 105-118

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

grenier, et leur saisissant leurs bêtes ainsi que celles de leurs tribus, et en leur infligeant de lourdes impôts¹. Quant aux causes de leur soumission étaient multiples. Ils étaient alourdis par des impôts divers malgré la perte de leurs greniers et de leurs villages suite aux incendies que la région a connus.

A cela s'ajoute les incessantes injustices provoquées par les familles des Caïds, et leurs interminables dépassements notamment avec l'instauration de la réglementation forestière dans les Aurès qui leur interdisait l'exploitation des forêts sans oublier l'institution de la conscription en 1912, et devient obligatoire en 1914 que les populations des Aurès Surtout les Béni-Bousslimane avaient refusé essentiellement par les femmes qui épargnaient leurs enfants pour ne pas partir soutenir la France ² contre les allemands, et les encourageaient à se révolter, et à désobéir aux ordres des gendarmes.

Par ailleurs, la protestation de Béni Bousslimane à travers des écrits à l'administration coloniale, dans lesquels, ils demandèrent l'allègement de ses mesures de répression, ces écrits furent lettres mortes ce qui avait suscité des réactions, parfois très violentes, et provoquait des conséquences défavorables sur la situation sécuritaire de la région.

Le refus de la conscription avait déclenché un véritable soulèvement de 1916, connu dans la région sous le nom de révolution de Boutaalaw et à laquelle les déserteurs de Béni -Bousslimane, avaient pris part.

Quatre bandes étaient dénombrées dans la région Chaouie, et qu'on peut citer à titre indicatif la bande de Bennoui à Belezma, la bande de BoucharebauDjebel de Chéchar, la bande de Boumesrane dans les Aurès méridional, et celle de Benzemat dans le massif des Aurés.

Les insoumis dans le massif étaient désignés par les mots Imbaisyyen, Imunafqu et qui signifiait les condamnés à perpétuité, et l'autre d'une connotation religieuse « infidèle ³ ».

Le troisième signifiait Ixemmaten chez les Touaba⁴qui signifiait le voleur pilleur, malhonnête.

Ces trois appellations sont attribuées à tout homme ayant refusé de se soumettre à la juridiction coloniale durant la conscription.

¹- GUIDJIBA, Abdenacer, « Les insoumis et bandits chez les Béni-Bousslimane de Zellatou(Aurès),» sous la direction de Fanny Colonna et laïc le Pape, éd Sud, paris, 2010, pp 231-249.

²-Ibid., p. 239

³-Ibid. ; p. 238

⁴ - Une tribu avait des rivalités traditionnelles opposées aux Béni- Bousslimane

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

Par ailleurs, la population, par crainte ou par solidarité considérait Akhememmati, comme un héros, un homme brave, un homme honorable, et juste. Elle appréciait ses gestes, et le soutenait dans ses activités, en lui assurant la nourriture, et de l'habillement parfois de l'hébergement même dont il avait besoin comme il était entouré de respect, et de l'estime partout dans son milieu populaire, et glorifié à sa mort.

Benzelmat était sans contexte, le bandit le plus glorifié. De son nom berbère Ugzelmad ou le gaucher en berbère, qui fut une terreur qui ne rate jamais sa cible ¹

Au Douar de Zallatou, et pour rappeler les insoumis à l'ordre, les autorités coloniales avaient fait appel au chef de Zaouia Tabermast de Sidi Mashoudi, en la personne de Sidi Tahar Ulhadj, afin d'apaiser les esprits des révoltés, et de leurs parents en leur conseillant l'obéissance, et la soumission en leur promettant sa bénédiction, et leur assurant ses prières.

Ce Cheikh, avait une grande influence sur toutes les tribus des Beni-Bouslimane, les Touaba et les Khaddou. Son agitation, n'a pu atteindre qu'un petit nombre d'entre eux. Beaucoup de déserteurs avaient refusé de se soumettre, et avaient préféré rester au maquis à l'image de Messaoud Benzelmat, qui a pris le maquis en 1917 après la mort de son frère Ali Benzelmat, qui fut de sa part un déserteur accusé par le tribunal de Batna, qui le condamna à une année de prison ² suite à un vol d'un mulet. Il s'évada, et forma une bande dans les montagnes des Aurès. Il fut capturé et assassiné ³ Messaoud prit fait et cause de son frère et continua l'œuvre de justicier après avoir juré de venger son frère. Messaoud Benzelmat fut condamné six fois à mort sa notoriété fut d'avoir exécuté le Caïd Messaoud de Khenchla.

Il était un honnête cultivateur ⁴ devant l'échec de la chasse à l'homme, l'autorité coloniale avait changé de tactique. Elle a convoqué les chefs religieux de la région, qui refusaient de coopérer pour les convaincre de disqualifier socialement le mouvement d'insoumission et contribuer efficacement à le

¹- GUIDJIBA, Abdenacer, : Op.cit. p. 245.

² Selon le conférencier Nadjib Ben M'barek ; Ali Ben Zelmat fut un petit commerçant et sous peine d'impôts il prit la fuite vers les ouled M'BAREK à Batna qui n'acceptaient ses exigences, il prit la fuite vers la région Kemil chez la tribu Ouled Saad, groupe Serrahna, ou il refusait leurs conditions puis l'exécutaient. Voir sa conférence intitulée :

التأثر مسعود زلماط، قاهر الاستعمار و معبد الطرق لاندلاع ثورة نوفمبر:

³- L'exécution d'Ali Benzelmat remonte au 01-05-1915, en ce réfèrent à la conférence de :

نجيب بن المبارك: المرجع نفسه

⁴- KEDDACHE, Mahfoud ; Op,Cit, 245

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

neutraliser. Elle a remplacé les opérations militaires par des campagnes de goums seuls. Comme elle avait corrompu les hommes de confiance des bandits, en leur promettant des primes et des sommes importantes d'argent, privilèges politiques ou économiques devant lesquels certaines personnes ne sauraient résister¹.

Les résultats de telles mesures, ne se firent pas attendre longtemps. En effet, Benzelmat et son lieutenant Lemselmani, suite à leur disqualification par les chefs religieux, et après la dispersion d'un grand nombre de leurs compagnons et des chefs de bande du sud de l'Aurès (Boumessane et Ben Zarrouk), n'étaient plus source de peur ou de crainte et encore moins comme sujet de respect et d'estime. Benzelmat et son lieutenant, conscients de la gravité de la situation s'apprêtaient à quitter le territoire pour rejoindre Oued- Souf, puis la Libye, mais le vent ne souffle pas toujours aux grés des navires. ils n'avaient même pas quitté l'Aurès que les autorités Françaises avaient mis fin à leurs jours. Le 1^{er} fut assassiné par les Ath Baadache à El Khazzoum au douar Mellagou dans l'actuelle daïra de Bouhemama le lundi le 07 novembre 1921. Le second le fut le même jour, par les Ath Yemloul, alliés de Béni-Bousslimane, dans le Douar Oueldja, Dira de Chechar.

L'assassin du premier fut promu Caïd de son Douar quant au deuxième assassin (Mohamed U Ali Zaidi) perçu avec son frère Messaoud, une prime de 1000 FF et un fusil.

4-AHMED GADA :

Il fait partie des Bandits d'honneur qui ont balisé la vie de la révolution Algérienne entre 1940-1954. Originaire de Chenouara (tkout), dans les Aurès, Ahmed Gada au milieu des années 1940 a constitué avec Hocine Berrehal (chef du groupe), et Belkacem Grine un groupe de Bandit d'honneur.

Leurs actions faisaient un éclat. Dès son très jeune âge (13ans), le jeune Ahmed Gada est chargé d'écrire des lettres de menaces destinées aux Caïd, aux agents de l'ordre et aux responsables locaux de l'administration coloniale. Raison pour laquelle il fut arrêté à l'âge de 15 ans. Cependant il parvient à s'évader de prison avec l'aide du gardien de la prison (Omar Benzerarar).

Il reçoit de Mustapha Ben Boulaid, avec lequel il entretient de bonnes relations, une liste des noms de notables afin de les menacer. Ce qui poussait l'administration d'Arris Fabier, de proposer à Berrahail une amnistie, en leur offrant une récompense en contrepartie de l'assassinat de Ben Boulaid. Le chef

¹- KEDDACHE, Mahfoud, Op, Cit, 245

de la troupe des bandits Berrahal informa Ben Boulaïd en lui assurant son soutien et sa fidélité à la cause nationale.

Ahmed Gada est activement recherché, et ne sera jamais arrêté malgré ses fréquents déplacements, et sa participation à la bataille d'Ifir Leblehau côté de Mustapha Ben Boulaïd¹

5-Belkacem Grin :

Natif des Aurès, Belkacem Grin est né le 27 Mai 1927 au Douar Kimmel, à Arris. Après avoir appris le coran dans son village, il rejoint la Zaouiade Sidi Feth-Ellah pour la poursuite de ses études classiques. En 1939, il part pour la Tunisie afin de parfaire sa scolarité et revient au bercail.

Un an plus tard, il se révolta contre l'oppression coloniale. Déclaré hors-la-loi en 1950. Devenu militant nationaliste, chargé en 1951 d'assurer les bénévoles et en lui confie la mission d'achat d'armes en Tunisie et en Libye. Il constitue un groupe armé avec lequel il lance plusieurs actions militaires contre les forces d'occupations Françaises. Une récompense de 100 millions de F est offerte à celui qui assura sa capture. Il tomba en martyr le 28 novembre 1954 après l'encercllement des monts de Chelia par les parachutes environ 5000 hommes le 17 novembre 1954²

V- Aux origines du banditisme:

Le banditisme en Algérie et bien spécialement en Kabylie se présente comme un tableau où beaucoup d'auteurs s'éprendraient aux multiples états de causes, émanant de l'administration coloniale au lendemain de l'insurrection de l'administration de 1871³, qui s'est accompagnée avec de très lourdes, et graves conséquences pour les masses paysannes, après près d'un demi-siècle de l'occupation Française.⁴

Le régime civil ayant pris le dessus sur le régime militaire, et avec les projets de Napoléon 3, l'idée d'une colonie humaine n'était plus soutenue. Le nombre de civils colonisateurs devenant de plus en plus important, et leurs

¹- AMROUNI, Hassina; Op.cit., pp13-14

²-Ibid., pp 12 -13

³- L'insurrection de 1871 : Est une révolte contre le régime civil qui menaçait les intérêts et les biens de la classe féodale dans la société Algérienne et non pas sur la colonisation française, ni sur les chrétiens, voir les détails :

لويس رين، ترجمة مسعود حاج مسعود، تاريخ انتفاضة 1871 في الجزائر، دار الرائد للكتاب، الجزائر، 2013، ص 959

⁴- SARI, Djilali, La dépossession des fellahs (1830-1962), 2^e éd Enag, Alger 2010, p 30

revendications de plus en plus intransigeantes, entraînent une dégradation de la situation de l'ensemble du pays.

Dans l'immédiat, il s'agissait de reconstruire les villages européens détruits, et les fermes incendiées, indemniser les colons et leur assurer une protection juridique. Ces derniers réclamaient leurs revendications surtout qu'ils étaient appuyés par des légistes disposant des pleins pouvoirs accordés par le nouveau régime. (La Troisième République)

En effet, la fin de l'insurrection de 1871, se traduit par de violentes réactions contre le fellah algériens, et les masses rurales¹ à la tête de l'apparition du phénomène : Brigandage ou le banditisme d'honneur en assurant une dégradation de multiples volets.

1-Le banditisme ; Une réponse à la politique répressive coloniale :

Les lois de la métropole n'étaient pas, en principe, appliquées en Algérie. Cependant ce non applicabilité souffrait de deux exceptions, la première est que les lois antérieures à l'ordonnance du 22 juillet 1834 étaient devenues obligatoires du fait même de cette ordonnance qui a proclamé l'annexion de l'Algérie à la France. La seconde est que les lois métropolitaines modifiant celles déjà exécutées à la colonie, y étaient applicables de pleins droits sans promulgation spéciale.

A la fin de la l'insurrectionnelle de 1871, se posa le problème de l'ambiguïté des juridictions en même temps que l'administration coloniale traitait les autochtones comme des belligérants de faits, elle les punissait comme des Français soulevés contre leur patrie² . Les prisonniers chefs qui ont comparu devant la cour d'assises de Constantine du 10 Mars au 21 Avril de l'année 1873, subirent les peines édictées par le code Français

L'administration coloniale songea des lors à doter la Kabylie d'institution permettant à l'administration le contrôle direct des populations .le gouverneur générale de l'Algérie, l'Amiral De Gueydon, opta pour une réorganisation politique et administrative inspirée de l'expérience de Rondon.

¹- SARI, Djilali, Op, Cit, p 31

² - ADLI, Younes, La Kabylie à l'épreuve des invasions dès phéniciens à 1900, éd Zyriab, Alger, 2004, p. 159

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

Le 11 septembre 1871, il posa les bases de la nouvelle organisation de la grande Kabylie en prévoyant le remplacement progressif des administrateurs de district ainsi que des bureaux arabes par des chefs de circonscriptions centrales.

Ce nouveau système administratif fut interrompu à son départ avec l'échec et l'incapacité de la justice et de l'administration d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité dans ces nouveaux territoires civils ¹

Cette nécessité engendra la promulgation d'un nouveau décret du 11 septembre 1873 qui remplaçait transitoirement certains territoires sous l'autorité militaire. Le 24 décembre 1875, le gouverneur général Chanzy² décida de la suppression de la circonscription Cantonale et opta pour la commune mixte sur la direction d'un administrateur.

Le régime de la commune mixte se développera et prendra une importance notamment en 1881 à la fin du gouvernement général Albert Grevy³ qui étendit le territoire civil avec l'accroissement de la population autochtone.

Jules Cambon⁴ décida lors d'un arrêté du 11 septembre 1895, de reconstituer des Djemaa après avoir été créés en exécution du décret du 23 Mai 1863 dans toutes les communes mixtes du territoire civil afin de pouvoir introduire le système électoral Français et son implantation à large échelle. ⁵

La dissolution de la Djemâa de justice céda la place aux juges de paix pour les affaires civiles suite au décret du 23 Avril 1874. À cet effet des justices de paix ont été ainsi créés à Tizi-Ouzou, Dellys, Fort-national, Draa-El-Mizan et Bourdj-M'nail liées au département d'Alger quant au département de Constantine il regroupa Bougie, Djidjel, Akbou, et Takidhount.

Le juge de paix appliqua la loi Française en entamant sa substitution progressive du droit coutumier Kabyle. Il était chargé de réunir les codes et coutumes des Kanouns de trois villages pour les soumettre à leurs études approfondies. Il est à noter que le nombre de justices de paix créées dans l'ensemble du territoire Algérien atteignait vingt-deux, dont huit dans

¹ - ADLI, Younes, La Kabylie à l'épreuve des invasions des phéniciens à 1900, Op, Cit, p 161

²- CHANZY : Gouverneur Général Civil de l'Algérie du (1871 -1875) en remplaçant De Gueydon.

³ - GREVY ALBERT : Premier gouverneur général civil de l'Algérie du (1875 -1879) en remplaçant Chanzy

⁴- JULES CAMBON ; Gouverneur Général de l'Algérie du (1891-1897) en remplaçant Tirman

⁵- AGERON, Charles Robert, La France En Kabylie, 1^{er} Ed, Belles, 2011. P 46

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

l'arrondissement de Tizi-Ouzou, quatre à Bougie, et une à Bouira dépendait de l'arrondissement d'Alger¹.

Dix années après l'insurrection de 1871, la peur d'une autre insurrection édicta des lois d'exception, dont le code de l'indigénat fait partie sa date de promulgation remonta au 28 juin 1881 par le conseil du sénat et des députés français à Paris. Contenait 41 peines regroupant des différents articles délimitant l'ensemble des actions des autochtones dans de multiples domaines à savoir économique politique et socioculturel. Le code permit à l'agent administratif de la commune² mixte ses pleines prérogatives de devenir juge d'exécution. à cela s'ajoute la dotation des administrateurs de ces communes mixtes de leurs pleins pouvoirs disciplinaires spéciaux, leur permettant de réprimer directement toutes infractions émanant des autochtones.

Le code est une monstruosité juridique sous forme d'un régime disciplinaire imposé aux autochtones³ d'Algérie, publié en 1895 et adopté le 9 février 1875. Regroupant certaines dispositions du droit colonial dans le territoire de la colonie algérienne sous forme de prescription et interdictions. c'est aussi un ensemble de mesures extraordinaires nécessaires afin d'assurer la pérennité de l'administration française signalés dans un ordre monstrueux par des pouvoirs exorbitants et arbitraires⁴ conférés au gouverneur général il est à signaler que le présent code a été promulgué pour renouvellement douze fois à partir de 1890 jusqu'au 15 juin 1914, date de son annulation.

¹ - ADLI, Younes, La Kabylie à l'épreuve des invasions des phéniciens à 1900, Op, Cit, p 163

² - محمد بليل، تشريعات الاستعمار الفرنسي في الجزائر، و انعكاساتها على الجزائريين 1818-1914، دار السنجاك الدين للكتاب، 2013، ص 138

³ -Le mot autochtone est souvent remplacé par l'indigène qui sert à qualifier la population abrogée d'un territoire de colonisation qui a été soit annexée à la France, soit placée sous son protectorat, soit confiée à son mandat. Ils ne sont que des sujets, administrés ou protégés français et non pas citoyens français. ils soumettaient à un statut personnel plus de détails voir, Olivier Le Cour Grand Maison, l'indigénat autonomie d'un monde juridique, éd Enag, Alger, 2013, PP 84-86

⁴ - ADLI, Younes, La Kabylie à l'épreuve des invasions des phéniciens à 1900, Op, Cit, pp: 112-113,

Cette vigilante juridique atteindra jusqu'au colporteur kabyle qui fit l'objet d'un immense paquet d'instructions de monsieur le gouverneur général de la colonie sur la surveillance politique et administrative des indigènes Algériens.

2- Le décret de Crémieux 14 juillet 1871 :

Prescrit par le décret du 24 octobre 1871¹ après avoir pris contacts intimes avec ses coreligionnaires au cours de dix-sept voyages en colonie algérienne. Ce qui permit aux juifs d'être indigènes aux même titre que les autres Autochtones Algériens quant à leurs statut personnel, ils avaient été assimilés aux Français d'origines notamment avec les encouragements du Sénatus-consulte du 14 juillet 1865 qui avait admis leur naturalisation à titre personnelle en demeurant attaché aux prescriptions juives à raison d'un israélite sur 1000 était tenté chaque année par la citoyenneté française².

Le fameux décret juif hissait les juifs d'Algérie à la dignité de citoyens français et leur accordait le droit de vote .ce qui fait du juif élu comme député d'Alger. La mesure souleva de vives protestations de la part des indigènes à la suite de quelques circonstances dans lesquelles vivaient après la promulgation de ce fameux décret comme elles découlaient de la part des Français (les colons) qui imputaient au décret la responsabilité des différents insurrections dans la Kabylie³.

3- L'introduction de l'état civil et la destruction de la cellule sociale et économique :

Le parlement français opta une loi pour la constitution de l'état civil des indigènes musulmans de l'Algérie .elle a été promulguée le 23 mars 1882 afin de répondre aux vœux exprimés depuis de nombreuses années par les colons. La loi adoptée rend obligatoire l'accolement de noms patronymiques à tout

¹-Le décret remonte au 24-10-1870 portant le nom de l'avocat de la cause juive Adolf Ishak Cremieux (1790-1880), ancien membre du gouvernement de la défense nationale Française. Le décret stipulait la naturalisation des juifs algériens en leurs octroyant la nationalité française durant le gouvernement général de Thiers. Le premier projet dans ce sens remonte a 1843 et 1858 lors de la proposition du conseil général de Constantine auprès du sénat pour l'accord de l'assimilation des juifs en leurs attribuant le droit du vote .le 14-07-1865 la loi attribue aux juifs d'Algérie la citoyenneté française avec la conservation de leur: état civil, voir :

لويس فورست، تجنيس يهود الجزائر وانتفاضة 1871، دراسات تاريخية، باريس الشرك الفرنسية للمطابع والمكتبات 1896، ص 3-9-55

²- L'abolition du décret remonte au 07octobre 1940, avec la loi de PEYROUTIN, plus de détails voir : Charles André Julien, Histoire de l'Algérie contemporaine –La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871) éd Casbah, Alger, 2005, PP 467.468

³-عبدالقادر، كركار، السياق التاريخي لظاهرة الخروج من القانون الكولونيالي بين الأسباب و الاعتبارات محاضرة الملتقى الوطني للصوم الشرق و العصاة 21-22 نوفمبر 2017 بجامعة بجاية.

indigènes considéré comme chef de famille .le pouvoir de nommer appartenait au père dans nos traditions locales, allait être perdu dès lors qu'ils étaient devenus indigènes¹ .

Cette loi avait un double objectif qui se résume par la constitution de l'état civil des autochtones indigènes et assurer pour l'avenir sa mise à jour et sa conservation par la tenue de registre (le recensement de la population) ainsi que rendre plus faciles et plus rares les transactions immobilières notamment dans l'achat et la vente des parcelles des terres auprès des fellahs indigènes ²a cela s'ajoute l'état de vulgarité des noms attribués par l'administration coloniale aux indigènes algériens par des nom particulièrement humiliants, dénotant d'une volonté réelle de faire mal en les formants à partir des mots arabes insultants Khamedj (sale), Khouni (traître), Rache (usé), Boulholouf (Bou+ cochon) boudabane(bon +mouches)³, allant même jusqu'à user de mots Français repris tels que Arabet (Arabe –bête), Krache (crache) Idiou(idiot) Sal(sale), ou alors en les formant à partir de leur physionomie physique émanant de la nature parfois des noms typiquement vulgaires, créant le traumatisme qui continue de heurter⁴ la sensibilité de chacun de nous .

4- L'affaiblissement du pouvoir tribal et le recul du droit coutumier⁵:

L'échec de la révolte d'El-Mokrani, marqua la fin de tout pouvoir politique de la Djemaa du village. En effet, après l'insurrection de 1871, l'organisation administrative et judiciaire allait disparaître.il ne parut plus possible au général De- Gueydon de conserver la Taadjmait⁶ du village car elle

¹- KITOUNI, Hosni, La Kabylie Oriental dans l'histoire .pays des Kutama et guerre coloniale ; éd Casbah, Alger, 2013, p 249

² -Ibid, Op,Cit, p 251

³ - KITOUNI, Hosni, P 254

⁴ -مزهورة حسين الحاج ،الحالة المدنية: آلية من اليات الهيمنة الاستعمارية في الجزائر،حالة منطقة قبائل جرجرة (1891-1962) القسم الثاني، رسالة دكتوراه 2،جامعة الجزائر،2014-2015، ص ص

⁵-Le droit coutumier se compose d'un ensemble de coutumes, d'usages, de croyances qui sont acceptés comme des règles de conduites obligatoires par les peuples autochtones et les communautés locales .IL est une partie intégrante de leurs systèmes socio-économique et de leurs mode de vie regroupant des coutumes connues et partagées collectivement par une communauté, un groupe ethnique ou religieux contrairement au droit écrit émanant de l'autorité politique .voir : www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_tk_7.pdf

⁶- La Djemaa est une assemblée générale des citoyens, gérée par l'amine, elle abroge ou modifie les anciens règlements, elle décide la paix au la guerre, elle vote les impôts et administre les biens de la commune en possédant le pouvoir juridique, voir : A. Hanouteau et A. Letourneux, les coutumes Kabyles, éd, Berti Alger, S.D.ed.

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

avait pris une part active au moment insurrectionnels. Il a paru utile aux régimes civil d'introduire en Kabylie des fonctionnaires Français en maintenu les Amines à être élus par un collège électoral restreint aux plus riches.

L'amine El Oumana, fut supprimée et remplacé par un président de la Djemma, fonctionnaire nommé. L'assemblée des Amines prit le nom de « Djemââ des tribus » et s'intégra ainsi dans le système des communes mixtes ¹ la Djemââ est devenu de simples rouages administratif .elle attribuait un droit de juridiction en matière civile, elle n'intervient pas comme juge mais comme un arbitre. Elle ne reconnaît les crimes et les délits graves mais soutenait les affaires civiles mineures.

La Djemââ a perdu son autonomie politique du libre conseil du village ou du groupe de Hameaux (Tufiq) elle devient l'assemblée des titulaires de fonctions traditionnelles (amin, oukil) eux-mêmes furent mués en agent d'exécutions du gouvernement.

La tribu Kabyle qui fut une agglomération de villages est dilatée de la taille d'une fédération d'alliés, pour qu'elle devienne une entité administrative, avec un conseil constitué par la réunion des amines des villages et un chef élu à deux degrés, l'Amin El Oumana qui n'avait pas d'autorité sur les autres amines, mais il était seulement un agent de transmission de l'administration Française .la suppression des Amines et des Thamens qui furent élus pour 3ans, remonta au 20 décembre 1887 suite à la décision officielle du conseil du gouvernement sous prétexte que leurs institution était en contradiction aux disposition de l'arrêté organique du 28 mai 1868. Deux ans plus tard, le législateur de Kabylie réclamait le rétablissement des amines et des thamen afin de pouvoir bénéficier de relais administratif et d'informateurs au niveau des villages, conformément à l'arrêté du 23 mars 1889. Cependant ils perdirent toute légitimité locale et leurs prérogatives, comme ils ne bénéficiaient d'aucune rémunération .en 1891, l'enquête²sénatorial enregistrait l'existence de Tadjmait et des amines de villages et signala sa reconnaissance de leurs importances dans la vie municipale en Kabylie encouragée par Jule Ferry.

Dans le cadre de la politique d'assimilation, quelques procédures de réformes s'émanaient des administrateurs français lors du gouvernement général

¹- AGERON, Charles Robert, La France en Kabylie, Op.cit., PP 43-44

²- MAHE, Alain, Histoire de la Grande Kabylie 19^e et 20^esiècle. Anthropologie historique du lieu social, 2^e Ed, Alger .2000, pp 252-253

de Tirman¹ ciblaient les Kanouns Kabyles, dont on cite à titre d'indication l'interdiction aux jeunes filles de se marier qu'à partir de l'âge de quatorze ans, en leur interdisant avant cet âge de subir les tatouages. À cela s'ajoute, le mari qui abandonnait sa femme pour une durée dépassant deux ans, serait déchu de ses droits d'époux. Les réformes de Sabatier², touchaient même Thamamth du père de la fiancée il rétablit le droit des femmes à l'héritage en supprimant la fameuse loi et décision du village de Djemaa Sahridj en 1748 servant l'exhérédation de la femme Kabyle et remplaça la répudiation par le divorce mutuel par consentement.

VI- Le banditisme, un acte noble pour bannir la faim et le désarroi :

1- Le séquestre, l'expropriation et la confiscation des terres :

Son institution remontât à 1845, comme étant la conséquence directe de la situation politico-militaire de la colonie. Il s'agit d'une opération généralisée dans son application, à l'encontre des tribus en état de guerre, ainsi que celles qui s'apprêtaient assistance, soit directement ou indirectement aux ordres coloniaux³. Comme elle fut une conséquence directe de l'extension de la résistance populaire guidée par ses leaders à l'image de Boumaza dans la Dahra El Ouarsenis, Boubaghla, et Fadhma N' Soumer dans la Kabylie, Ahmed Bey dans l'Est Algérien.

Le 18 avril 1841 Bugeaud, précisa que les propriétés particulières qui seraient déclarées indispensables à la colonisation, seront expropriées d'urgence pour cause d'utilité publique.

Il est à noter que, les expropriations effectives, furent antérieures à cette date. Elles remontèrent aux premières années de l'occupation d'Alger.

Le Sénatus-consulte de 22 avril 1863 a été institué pour encourager les inspirations des capitalistes européens pour la constitution de la propriété individuelle à long terme en commençant par rendre les tribus propriétaires, puis faire la délimitation et le découpage de biens des tribus puis l'établissement des Douars comme unité administrative, et enfin, détruire les liens sociaux entre les membres de la société⁴ ainsi que dans l'esprit tribal collectif.

¹- TIRMAN : Gouverneur général d'Algérie de (1879 -1891) remplaçant Albert Grevy

²-EMILE, Sabatier, administrateur de la commune mixte de Fort National de (1880-1885) lors du gouvernement général de Tirman.

³- SARI, Djellali, Op ; Cit ; P14

⁴- محمد بليل, المرجع السابق، صص 125-129

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

Avec le développement de la colonisation et grâce à l'extension du réseau des centres de peuplement et aux importantes concessions faites aux grandes sociétés capitaliste, sans oublier les effets indésirables de la politique de cantonnement que la troisième république optait et qui a pour finalité, l'installation d'une vague de population européenne dont la priorité fut accordée aux Alsaciens-Lorrains les indigènes commencèrent à perdre leurs parcelles de terres en faveur des colons.

Le premier article de la fameuse loi, disposait que les tribus étaient déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, les articles suivants stipulaient qu'il faut d'abord terminer de délimiter les tribus, puis celles des Douars, ensuite, on reconnaîtra la propriété privée (Melk)¹.

L'application du Sénatus-consulte, permettra le bouleversement radical de la structure organique de la tribu, ainsi que l'affaiblissement des grandes familles, sans oublier l'amoindrissement de l'influence des chefs. Avec la désagrégation sociale de leurs tribus par la création des Douars, des communes. La loi adoptée par le sénat élimina tout équilibre entre le fellah indigène et la communauté européenne. De par son importance, certains auteurs n'ont pas hésité à le qualifier comme étant le document le plus important de l'histoire rurale Algérienne² pour le séquestre nominatif prononcé à l'encontre contre les chefs des insurrections, après leurs arrestations. Quant au séquestre individuel, son application remonte au 01 décembre 1871 par trois arrêtés d'opposition sur les bien meublés et immeubles qui touchaient les terres mais aussi les maisons, le bétail.....

Le séquestre fut considéré comme une voie d'exécution indispensable pour la perception des amendes collectives et atteindre les vrais coupables. De plus, il produisait une grande impression sur l'esprit des indigènes en leur montrant par des actes visibles que le gouvernement avait la puissance de sévir³ loi du 21 juin 1871, en allouant des milliers d'hectares de terres dont l'état disposait et les attribua à titre gratuit aux habitants de l'Alsace et de la Lorraine.

La dépossession massive met en lumière quelques conséquences immédiates des mesures draconiennes à l'image de la régression économique à

¹- ERNEST, Mercier, La question indigènes en Algérie au commençant du xx siècle, éd Paris, 1901, P 52

²- SARI, Djilali, ; Op ; Cit, P 29.

³- AGERON, Charles Robert, Les Algériens Musulmans et la France, T1, Paris, 1968, P 179

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

travers la chute brutale de maints secteurs .les fellahs furent obligés de verser leurs contributions et pour ce faire, ils devaient vendre leur cheptel qui fut leur seul moyen de subsistance. À cela s'ajoute l'émigration de nombreuses familles qui prirent la voie vers la Tunisie, estimées en 1876 à 16000 personnes dont 7000 furent Kabyles ¹

Le séquestre est une mesure de cabinet qui donne des terres aux colons, mais qui ne frappe pas les plus coupables, atteint les innocents, creuse un abîme de haine entre la colonisation et les indigènes, pousse au banditisme et engendre de nouvelles causes d'insurrection en créant des groupes de parias qui n'ont rien à perdre².

Dix ans après la promulgation de la loi du Sénatus -Consulte, et dans le but de mettre fin définitivement à certaines propriétés privées, et permettre la francisation de toutes les terres, notamment les meilleurs, le législateur promulgua le 26 juillet 1873, la loi de **Warnier**³ en encourageant de plus en plus la politique du peuplement et des centres coloniaux de la troisième république après avoir déclenché le mécanisme de vente chez l'indigène ce mécanisme ne devient possible que lorsque certaines conditions sont réalisées .il faut que les terres soient garanties par des titres Français indiquant les principales caractéristiques de la propriété foncière (la superficie, l'emplacement, son origine) l'établissement des titres de propriété est conditionné à un ensemble d'opération sur le terrain, il s'agit des formalités délicates exigeant d'important moyens, tant matériels qu' humains et un espace de temps suffisant .

Il est à noter que l'application de la présente loi a rencontré ses premières difficultés qui consistent à faire parvenir à l'achat vite des grandes superficies avec des titres délivrés de longues listes ayant droit et de cohéritiers qui furent les premiers acheteurs⁴.la loi de 1887 poussa les opérations de la propriété individuelle activement pour qu'elle soit achevée dans le tell en 1892.

¹- SARI, Djilali, Op, Cit, P 46

²- RINN, Louis, Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie ; Alger, 1891, P 120

³- Docteur Warnier né à ROCROI en 1810, vint en Algérie des 1831.il fut attaché au consulat Français de 1837-1839 qui a été créé à Mascara au près de L'Emir Abdelkader .il fut membre de la commission scientifique de l'Algérie en 1840, directeur des affaires civiles de la province à Oran en 1848, préfet d'Alger en 1870, puis député à l'assemblée nationale il mourut à Versailles en 1875.

⁴- Mercier, Ernest ; Op; Cit. p. 55.

2-La Kabylie face aux calamités (famines, maladies, fiscalités injustes) :

La colonie fut marquée par une succession de calamités naturelles. 1866-1867, deux années de grandes sécheresses suivies d'une invasion de sauterelles et d'une épidémie de Choléra, de Typhus¹ qui firent des ravages.

La misère était grande et la disette touchait tous les foyers, les réserves de vivres s'épuisèrent, entraînant ainsi en 1867 une terrible famine qui décima la grande Kabylie les récoltes détruites, les jardins, et les vergers saccagés. Le manque de nourriture fut cruellement ressenti dans les régions montagneuses où le climat est rigoureux et le sol est pauvre. C'est là que fut enregistré le chiffre le plus élevé de personnes mortes d'inanition² surtout que le fellah indigène, épuisé de ses réserves, ne peut se procurer les graines, dont les prix montèrent ni pour lui ni pour son bétail. L'orge valut deux fois le prix du blé. Les troupeaux entiers furent anéantis les vols et les attaques à main armée se multiplièrent pour se procurer les aliments.

Les colons gardaient leurs fermes, fusils en main, le gouvernement improvisa les secours aux chefs des tribus, qui vidèrent leurs silos, s'endettèrent et perdirent une partie³ de leur fortune. Tel fut le cas de Bachagha de Medjana, El-Mokrani, qui à l'appel de Mac Mahon, emprunta près d'un million de F pour permettre aux tribus de subsister et d'ensemencer leurs terres. Durant les années 1888, la colonie assista également à des épouvantables invasions de sauterelles, dont les criquets furent des couches épaisses couvraient les champs. Ce qui provoqua des odeurs infectes de Charnier qui empoisonnaient l'air, saccageaient tout ce qui se trouvait sur leurs passages. La famine fut engendrée notamment avec l'embargo mis par les juifs sur les récoltes, en poursuivant à outrance et s'emparant des sommes des propriétés. Ce qui rendait les indigènes à être éprouvés par des fièvres, la mort de leurs enfants ...

L'institution du système fiscal propre aux indigènes d'Algérie, datait de 1845, et fut appliqué dans tous les territoires du tell soumis à la France.

¹ - Maladie infectieuse contagieuse et grave provoquée par des bactéries portées par les rongeurs tels les rats, les souris et transmises à l'homme par le biais des acariens, des poux de corps dans des milieux insalubres où l'hygiène n'est pas assurée
.voir : http://santé_medicine.journal des femmes.fr/faq/15478-typhus_symptomes_et_traitement

² - OUSEDIK, Tahar, Le Mouvement insurrectionnel de 1871, éd ENAG, Alger ; 2005 ; p 11

³ - BOUAZIZ, Yahia, Les insurrections en Algérie au cours du 19^e et 20^e siècles., trd ; Babouche Hafidh T1, Dar Houma, Alger, 2007, PP 261-262.

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

Après la chute du second empire, les Français eux-mêmes croyaient que la république s'efforcerait de faire disparaître les abus de toute nature, commis par les officiers des bureaux arabes .cependant, rien n'a été fait dans ce sens, car au moment que la mère patrie, saignait par l'armée allemande, la Kabylie à l'image de toute l'Algérie fut envahie par une armée dévorante d'administrateurs, de directeurs, de contrôleurs chargés de l'établissement du régime civil, continuèrent les errements les aggravations du régime militaire.

L'indigène fut expulsé, alourdi de multiples impôts sur tout ce qui lui appartenait, sur sa terre, sa maison ses arbres, d'autres impôts supplémentaires furent créés tels que l'impôt du collier dans les montagnes¹ sur la circulation des charrettes. À cela, s'ajoutait toute une liste d'impôts arabes compliqués dont on percevait quatre sortes à l'image de l'hokor, correspondait aux loyers des terres, l'achour, impôts sur les récoltes (grains) la Zakat, sur les bestiaux, quant à l'impôt de l'Essa, elle fut réservée uniquement aux tribus du désert .dès la soumission des tribus de la grande Kabylie, les autorités coloniales instituèrent un régime particulier appelé Lezma²

Selon Alain Mahé, la première monture de la Lezma Kabyle remonta au 18 juin 1858 en prévoyant trois catégories de contribuable à l'image des riches qui payaient 15 FF ; ceux aux modestes ressources payaient 10 FF et ceux aux ressources moindres payaient 5 FF. Le premier alourdissement de la fiscalité en Kabylie fut décidé par le décret de 13 juillet 1874, portant la création de centimes extraordinaire aux impôts arabes afin d'aider la France. Cette contribution s'éleva à 2 centimes, puis à 10 centimes.il ajouta également que suite à la légèreté de la LAZMA Kabyle, les autorités coloniales l'avaient compensée par la création de deux impôts supplémentaires en 1883dont on cite l'impôt sur les patentes et le 23 décembre 1884, l'impôt sur la propriété bâtie³.

De nouvelles taxes avaient été instituées qui touchaient particulièrement la Kabylie, comme celles imposées sur le tabac en 1906, et les moulins à l'huile.

Ces mesures fiscales exercées engendraient des plaintes incessantes des indigènes et des délégués financiers⁴. Ainsi que des mécontentements des

¹- VIOLARD, Emile, Les Bandits de la Kabylie, EGI Grand, Alger, 2004 ; P 57.

² -Du mot arabe LEZMA, signifie l'obligation .appelée l'impôt de capitation, calculée selon la fortune et les revenus des chefs de famille.

³- Jules Cambon le gouvernement général de l'Algérie (1891-1897), librairie adjudant, Alger, 1918, p 82

⁴- L'apparition de la délégation financière, remonte au 23 août 1898, dont le rôle essentiel est de voter le budget de l'Algérie.

contribuables ce qui amenèrent, en 1818 les autorités coloniales à la suppression des impôts arabes et la LAZMA afin d'instituer un régime commun.

3-Le code forestier du 17 juillet 1874:

L'administration forestière régnait sur un empire qui s'étendait sur toute les régions boisées et broussailleuses de la colonie. À la faveur du régime civil et dans la Kabylie à L'image d'Azazga et d'Azzefoun, elle distribuait aux européens des forêts de chêne-liège, sous forme de concession. Les colons furent très attirés par les gains que leurs procuraient le liège qui devient une marchandise de valeur .les dispositions du code forestier ainsi que jurisprudence leurs servaient souvent de base à des genres de spéculations forts abusifs, surtout qu'une partie des revenus de ces forêts furent constituées des sommes réclamées aux autochtones qui ignoraient tout. Pour s'ériger en nouveaux maîtres des lieux, les agents des services forestiers accablaient les indigènes d'amendes et de condamnation arbitraires. Il leurs était interdit de ramasser du bois mort, d'en couper du vert, ou de faire paître leurs troupeaux .ils ne pouvait élever un lapin sans avoir l'obtention de la permission du garde forestier, nifaire une cueillette sans verser de rétribution.

Près de dix milles procès-verbal furent ressortis suite aux rapports du conseil général d'Alger pour l'année 1885 totalisant un million cinq cent mille F pour les régions de la Kabylie. Chaque recours émanant des autochtones, attira l'attention des autorités coloniales sur les abus des agents forestiers, restait lettres mortes, soutenues par le gouverneur général de l'Algérie, Tirman, qui interdisait aux indigènes de se procurer du bois pour cuir leur pain. Ils ne pouvaient même pas accéder aux endroits où ils faisaient leur culture. Ils vendaient leurs troupeaux de celui qui refusait de s'acquitter. Parfois ils leurs faisaient payer de force. Quant à celui qui ne possédait rien, il l'emprisonnait jusqu'à ce que ses parents aient payé pour lui .les femmes étaient mal traitées par les agents forestiers, les pâturages étaient interdits et les bergers furent empêchés de profiter de ce qui leur reste du troupeau ou de la vente du charbon. A cela s'ajoute l'acharnement de l'administration coloniale sur les autochtones, en faisant appel à la responsabilité collective après chaque incendie, en s'alliant avec les concessionnaires de Chêne-liège.

Le code forestier et la responsabilité collective furent l'objet de deux loi apparaissaient durant la même date le 17 juillet 1874, quant à la loi relative aux incendies, elle fut promulguée le 09 décembre 1885 à la suite des incendies de 1881 couvrant une avalanche de sanction et de mesures arbitraires à l'instar dela

suppression des enclaves et des déplacements de familles entières avec la saisie de leur bétail.

Cette politique coloniale destructrice, pousse les Kabyle a l'immigration le premier contingent d'ouvriers indigènes était envoyé en France en 1906, dans la savonnerie de Marseille¹ pour le remplacement des ouvriers Italiens en grève, deux ans plus tard, les Kabyles viennent pour travailler dans les mines du nord de la métropole une main d'œuvre docile et peu regardante sur la législation du travail. Il ajoute également que jusqu'à la fin des années 20, l'émigration Algérienne ait été aux trois quarts composée de Kabyles.

4-La conscription obligatoire : une mesure discriminatoire ;

La conscription fut décrétée obligatoirement pour les indigènes pour alimenter l'armée Française durant ses défis vis-à-vis les forces allemandes durant la première guerre mondiale (1914-1918) après le manque auquel l'armée de la métropole souffrait et qui remettait au 19^e siècle durant la guerre franco-prussienne (1870-1871) notamment avec la diminution des naissances du côté Français ce qui provoquait une crise énorme en matière des soldats. À cela s'ajoutait le mariage non légitime que la plupart des Français optaient sans oublier l'allègement de la durée du service militaires chez les Français de 3 années a 2 ans².

Le décret du 03 février 1912 couvrant 30 articles devisés en 3 chapitres exprimant la forte nécessité politique française afin de renforcer sa position politique au sein de la géographie européenne puis mondiale³et surtout avec l'état de faiblesse dont la métropole se retrouvait pour compléter la colonisation dans le continent africain sur tout avec la crise d'Aghadir de 1911 et de la préparation de l'établissement de son protectorat au Maroc⁴.

De multiples conséquences en découlent de ce fameux décret, il permet aux premiers élites d'étayer leur revendications sociales et politiques à l'image

¹ - MAHE, Alain ; Op, Cit, p. 293

²ناصر بلحاج: مواقف الجزائريين من التجنيد الإجباري 1912-1916، مذكرة ماجستير جامعة الجزائر2، 2004-2005، ص: 15-19

³ - عبد الرحمان العقون، الكفاح القومي والسياسي من خلال مذكرات معاصرة (1920-1936) ج1، ط1، المؤسسة الوطنية للكتاب، الجزائر، 1984، ص 33

⁴ - مسعود بلمسعي، التجنيد الإجباري الفرنسي وأثاره على الثورة الجزائرية، مذكرة ماستر ، جامعة محمد خيضر بسكرة، 2012-2013، ص: 21-22

Chapitre I: Le Banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie

de la reconstitution de partis politiques après la naissance du mouvement associatif et l'affrontement culturel. Ce qui le rend un facteur de mobilité et d'ascension sociale pour les villageois. Cependant quelques inconvénients sont à noter, on cite à titre indicatif l'exploitation humaine des indigènes l'abandon des postes de travail et le délaissement de leurs biens et familles. Ces dernières connurent de multiples crises à savoir économiques, sociales...

Le contexte socio-économique de la société Kabyle de 20^e siècle qui ne diffère pas de celui du 19^e siècle a engendré la misère qui est la mère du Banditisme¹ guidé par Ahmed Oumeri durant 1946-1947, bien avant par Kezouli Aissa Ben Omar entre 1915-1923 à Illoula²

En effet la crise est due à la politique d'exploitation, du séquestre et de possession qui demeure le pilier de la stratégie coloniale en Algérie à la veille de la deuxième guerre mondiale, l'indigène demeure privé de sa forêt, la production était dans une situation alarmante.

Quant à la démographie, elle connaît une poussée importante avec un progrès de 3.8%, les crises connaissent leur naissance depuis 1929 puis en 1939, la colonie souffre durant les deux guerres mondiales durant lesquelles, son économie dépendait des égards de celle de la métropole. À cela s'ajoute la hausse des prix, la faiblesse des salaires le chômage tape ses portes, la pauvreté connaît son apparition, la sécheresse apparaît en 1919, pour faire appel à la famine qui devient réalité qu'on ne pouvait pas nier par conséquent, les troubles s'éclataient les bandits d'honneur deviennent aux yeux de l'opinion publique des Hors-la-loi patriotes.

¹- KADDACHE, Mahfoud, Op, Cit, P 19

² -Ibid, P 25

Chapitre II

Les justiciers kabyles de la fin du 19^{eme} siècle :

- Arezki El Bachir*
- Les frères Abdoun*

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

L'opération décidée par le Maréchal Randon, en juillet 1857 est menée avec succès eut de très graves conséquences sur l'avenir du pays. Dix ans après l'échec de la résistance de l'Emir Abdelkader en 1847, et la capture de Fadhma N'Soumer, l'armée de l'invasion entreprit l'installation d'une administration coloniale, qui se fixa pour tâche de transformer l'Algérie en colonie du peuplement. Les vainqueurs refoulèrent les Autochtones vers des terres arides, et les soumirent à une surveillance par l'intermédiaire de leurs coreligionnaires, les Bachaghas et les Caïds¹.

Face à la situation critique de la Kabylie et à l'image de tout le pays, engendrée par un encerclement juridique colonial, un désastre économique, social et politique qu'on a déjà étalé durant notre premier chapitre, un autre mode de résistance émergeait et que l'administration coloniale dénota de multiples adjectifs, on peut citer à titre indicatif banditisme, Brigandage, rebellions et qui coïncida avec la fin du 19^e siècle durant lequel il connaissait son essor considérable dans le soucis de semer la panique, la terreur ainsi que la crainte au sein des autorités françaises².

Les Bandits furent nombreux et existaient³ partout sur le territoire de la colonie, réclamaient leurs droits, se vengeaient de l'administration coloniale. Ils volaient les riches pour donner aux pauvres tels qu'ils furent définis par la légende populaire⁴.

I- Arezki El Bachir ; Une notoriété connue et reconnue :

Arezki l'Bachir le roi de la forêt⁵, et le grand de Sébaou, défrayé la chronique à la fin du 19^e siècle dans la commune mixte du Haut Sébaou Azazga et plus particulièrement à Yakouren, Tamgout, et Akfadou.

¹- OUSSEDIK, Tahar, Le mouvement insurrectionnel de 1871 ; Op, Cit, P 5

² - SALHI, Mezhoura, « **Les écrits de la presse coloniale à la fin du 19^{eme} siècle à l'égard des Bandits d'honneur de la Kabylie** », Conférence à l'issue du colloque nationale, révoltés, guerriers et redresseurs de torts et leur résidence à l'ordre colonial du 21-22 novembre 2017 à l'université de Bejaia.

³- محمد, ميكائلي: **أنثروبولوجيا عصاة الشرق بالجزائر إبان الاحتلال**. الملتقى الوطني للتأثرين وعصاة الشرق ومقاومتهم ضد الاحتلال الفرنسي من 21 إلى 22 نوفمبر 2017، بجامعة بجاية

⁴- زاهية, طرحة: **الحكاية الشعبية الجزائرية بمنطقة جرجرة، الأربعاء ناث واسيف**، رسالة ماجستير، جامعة مولود معمري، 1993-1994، ص 150

⁵- VIOLARD, Emile ; Op, Cit, P 126

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

Les registres d'Etat civil indiquent sa naissance qui remonte vers ¹1854 à Bouhini, il est le fils d'EL Bachir ou Ali N'ait –Ali et de Tassadith Tardjibat, il appartient à la tribu des Ath Ghobri.

La jeunesse d'Arezki fut difficile, elle correspond à la conquête coloniale de la Kabylie, puis à l'insurrection de 1871, dont la répression d'une extrême sévérité fut le caractère prédominant toute la Kabylie et n'épargnait aucune région. Arezki, fut d'abord berger, puis cireur de bottes à Alger, puis garçon de bain maure, manœuvre, bûcheron, et petit Khammès à Azazga² alors que Violard confirma son emploi en tant que chef de chantier pour l'administration forestière d'Azazga³.

Arezki fut d'une tête ronde, lèvres épaisses, nez camard, barbe rude, regard faux, et cruel au teint bistré. Vêtu d'une veste, et d'un large pantalon bleu avec une haute Chachia rouge et enfoncée sur la nuque.

Parole fut son premier atout, à cela s'ajoutèrent les armes dont il était possesseur d'un fusil, donné par l'ancien gouverneur général d'Alger Tirman⁴ à Said Ouali, le tueur des panthères.

Arezki était armé de deux revolvers, d'un poignard ainsi que d'un couteau empoisonné. Il portait une ceinture pouvant contenir cinquante cartouches, qu'il préparait toujours lui-même. Il n'était pas vulgaire, malgré ses fredaines. Le roi d'Ath Ghobri⁵ eut de beaux gestes et de la générosité, sa violence ne touchait

¹- Il est à signaler que les études historiques n'arrêtent pas une date exacte à la naissance d'Arrezki L'Bachir .l'étude faite par Dahbia Abrous, indique la date de 1859, telle est indiquée dans les registres d'Etat civil. Quant à Younes Adli, son enquête de terrain, avance la date de 1854, elle est indiquée dans l'étude de Settari Ouattmani intitulée ; *Arezki El Bachir un bandit d'honneur en Kabylie au 19^e siècle, revue des mondes musulmans et de méditerranée*, N 136 .<http://rem.mm.revue.org /18514>

²- ABROUS,Dahbia ;” ***Arezki El Bachir***”, INA-YAS, Ed Sud, 2001, P 64

³- Emile;Violard ; Op, Cit, P109

⁴-TIRMAN, gouverneur général d'Algérie du mois de mars 1879 à 1891 en remplaçant Albert Grevy voir : Emile Violard Op, Cit, P 15

⁵- Ath Ghobri ; est l'une des plus redoutables tribus parmi celles qui prirent part à l'insurrection de 1871. Tribu d'IGAWAWEN, situées sur la rive droite de la rivière de BOUHINI à l'Ouest entre les ATH Djennad au Nord-Ouest, et les ATH Idjer au sud –est .son territoire est moyennement élevé, comprenant à la fois des forêts de chênes Zeen, et de chênes lièges.la tribu fut une confédération divisée en quatre parties souvent en conflit à l'image des ATH Bouada, ATH HINI et CHERFA, Ath Ghobrine est aussi le lieu natal du grand poète de la famille religieuse CHICK M'HAND Oussalem .voir : DUJARDIN,Camille Lacoste –, *Dictionnaire de la culture berbère en Kabylie*, éd, la découverte, paris, 2005,PP 49-50 et

اهانتوتوا. لونتو ، منطقة القبائل والأعراف القبائلية ،ترجمة مخلوف عبداحميد ج1، دارالامل للطباعة، تيزي وزو،2013،ص467

pas les Français mais l'administration coloniale à travers ses relais autochtones à l'image des présidents de douar, Amines et les Caïds nommés par le régime coloniale. En plus de la parole et les armes, il savait s'en servir, comme disait le code de l'honneur avec loyauté dans l'exercice de la violence.

1- l'entrée au maquis :

Le développement du Banditisme en Kabylie durant la dernière décennie du 19^{ème} siècle est une expression violente des rapports entre l'expropriation coloniale et la société rurale. Ce qui fait du problème de l'expropriation coloniale, une modalité importante dans l'apparition du Banditisme d'Arezki El Bachir. Cette contribution est constatée par la perte de terres cultivables, ou celles à usage collectif par l'extraction du bois et les forêts à utilité de pâturage de bétail, que pour l'artisanat ou l'utilisation du bois pour la construction, la cuisine, le chauffage.

Suite à l'insurrection d'El-Mokrani en 1871, et la grande répression qui s'ensuivit pour laquelle la Kabylie fut particulièrement frappé par de vastes plan d'appropriation des terres au profil de la colonisation et aux colons fraîchement débarqués d'Europe.

En effet, dans la région d'Azazga et de Yakouren ou Arezki EL Bachir vivait, les forêts de chêne –liège attiraient les compagnies d'exploitation.

Le séquestre concerna 446406 ha de terres, sans compter le prélèvement financier estimé à 70, 40% du capital du séquestre soustrais¹. à cela s'ajoutait la répression ressentie par la population et que les poètes contemporains à ces événements dans le²Haut-Sébaou, à beau décrit dans un texte décrivant l'état de dépossession auquel la population est réduite, en disant :

**« Les gens sont partis en partant leurs ustensiles
Les terres ont été prises par les Espagnols
Les Maltais et les agents prévaricateurs
Vous vous êtes emparés des cimetières et des communaux
On ne sait plus où attacher un âne ! »³ .**

Quelques années plus tard, les mesures de châtiments sont aussi violentes. Les contributions de guerre (sanction financière) frappaient les villages de

¹ - PLARIER, Antoin ; Op, Cit, p 01

²- Tiré du nom de l'Oued émanant des montagnes du DJURDJURA plongeant dans la Méditerranée. il rayonne un territoire large comprenant les communes mixtes d'AZZEFOUN, du Djurdjura, de la Soumam et d'Akbou. voir : Camille Lacoste Dujardin ;Op, Cit, P 315

³- PLARIER, Antoin ; Op, Cit, p 01

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

Yakouren (village d'Arezki El Bachir) ZerKhfaoua, et Ath Djenad El- Cheurg, d'où les principaux chefs de bande sont issus.

Par la suite, le séquestre soit collectif ou individuel, imposait un lourd tribut aux populations. À Yakouren (douar du célèbre Arezki EL Bachir) 2082ha de terres concernés par le prélèvement, plus une somme de 113 200 FF s'ajutait, dont le paiement repose essentiellement de la tribu des Beni Ghobri¹, qui possédaient presque 9000 ha avant le séquestre dont 3000 ha, furent prélevés par l'administration coloniale et dont 2082 ha au village de Yakouren.

L'opposition s'opère ainsi entre les règles perverties .les colons dominaient la situation face aux hommes bien nés ² dont la noblesse les contraint à se retirer en forêts pour braver les responsables de situation.

La mise en place de centres de colonisation fut rapide. À Fréha, en 1882 en prélevant 637ha de terres de Ath - Djennad El- Cheurg d'où sont issu les frères Abdoun ³.

Quant à Yakouren, l'installation du centre de colonisation, fut plus tardive à cause du refus du gouvernement général de leur mise en place, en raison de la faiblesse des communications empêchant le contrôle politique des populations. Cependant la construction de la route pavée, liant Tizi-Ouzou, Bejaïa, en passant par Yakouren encourageait le lancement du centre du peuplement qui comptait 11 lotissement ruraux, et 6 lotissements industriels à des familles de bûcherons, en s'étendant sur une surface de 2032ha, et occupant le territoire de Béni-Ghobri avec 22.5% de leur terres⁴.

Le douar de Yakouren, connaît une expropriation totale, appuyée par une force armée et encouragée par la décision du sous-préfet de Tizi-Ouzou après accord du préfet et le gouvernement général de Tirman. Cela provoquait la perte du rang social pour les familles les plus aisées à l'image de la famille d'Arezki EL Bachir et pour laquelle le journaliste, Emile Violard, prenait sa défense, en rapportant ses paroles lors de son procès à la cours d'appel d'Alger : ***«Mon père était propriétaire de cent cinquante hectare de terres il avait des oliviers, des figuiers, il pouvait faire des céréales ⁵»***.

¹ -La forêt s'étend au-delà du douar de Yakouren, possédant des espaces fertiles.

²- PLARIER, Antoin ; Op.cit., P 03

³- Ibid

⁴- Ibid,Op,Cit, p4

⁵ - VIOLARD, Emile ; Op,Cit, P 50

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

Arezki El Bachir, accusait l'administration coloniale, d'être responsable dans le processus de la dépossession des indigènes, ceci est dit lors de son réquisitoire à la cours d'appel en 1895.

L'utilisation des ressources communes offertes par les lois des forêts, fut également un autre objet de conflit majeur entre les ruraux indigènes dont Arezki EL Bachir défendait et l'administration coloniale.

En effet, dès les premières années de la colonisation Française, le code forestier s'appliquait en colonie. En 1851, les forêts devenaient domaniales, par conséquent un surcroît de légitimité à l'application du code forestier s'est conféré, l'année 1883 confirma la légalité de son application, en cherchant à réduire l'intégralité des droits d'usage dans les forêts domaniales, à l'image de l'artisanat, le pâturage, le ramassage du bois de chauffe, coupe du bois de constructions.

Il est à signaler, qu'un tiers pour ne pas dire une moitié des ressources d'indigènes était mis en péril par le nouveau code légale.

Toutefois, en raison de l'étendue du territoire, de la faiblesse de l'administration des forêts, ainsi que la force du droit d'usage chez les ruraux, le code forestier était loin d'être respecté à cause de la multitude des procès-verbaux établie par les gardes forestiers ce qui témoignait le maintien de l'utilisation commune des forêts.

Au village d'Arezki El Bachir, la question de l'exploitation forestière revêt une importance particulière. Le douar est en effet entouré d'immense forêts de chênes –liège, bois prisé par la colonisation .sur 2032ha de terrains consacrés au périmètre de colonisation, 814 sont concernés par le domaine forestier.la densité d'arbre de ce terrain occupe 2500 par hectares dont 90% sont des chênes-lièges¹.

Il est à signaler que, la population de ce centre, en grande partie vivait de l'exploitation des nombreux massifs forestiers de cette région à usage collectif, ainsi qu'à la commercialisation du chêne-liège, recherché pour la fabrication des bouchons. Ajoutant également, que sur ces espèces boisés devenus propriétés domaniales, les colons européens se voyaient accorder une autorisation exceptionnelle de droit de bétail ce qui faisait appel aux multiples conflits avec les ruraux indigènes demeurés sur place, quant à la place du garde forestier, elle fut bien respectée, en occupant une place de choix, et en étant responsable de

¹ - PLARIER, Antoin ; Op, Cit, p 03

cette administration dans la déchéance des familles des propriétaires, signalée par Arezki El Bachir dont la misère régnait sur cette situation. En tirant exemple du dépouillement de son père par les domaines, les agents forestiers, par les Amines alliés aux administrateurs de la commune mixtes.

Il ajouta, que les représentants de l'administration coloniale, exigeaient tout le temps de l'argent, des moutons, des chèvres et que son père ainsi que son grand père avaient toujours refusé, et c'était la raison pour lui de suivre l'exemple.

Les conflits autour de l'utilisation de la forêt, semble être un motif induisant l'entrée au maquis. Ceci fut constaté après l'analyse des 29 meurtres, un d'entre eux fut un garde forestier et trois autres des agents de l'administration coloniale. Étant donné que ces exécutés sont reconnus comme des agents coloniaux, on peut confirmer que le Banditisme fut perçu comme un phénomène de résistance au processus de colonisation.

Visant à exproprier tous les biens des indigènes terres fertiles ou en touchant même les biens collectifs commun aux douars à l'instar des forêts, ceci expliquent en grande partie les meurtres des familles françaises de cinq charbonniers disposant d'autorisation particulières pour la transformation de bois en charbon de bois puis assurer sa commercialisation. Ainsi l'interdiction du ramassage de bois de chauffe dans les forêts fut prononcée.

Les amines, les présidents de douars notamment les gardes forestiers furent assimilés au pouvoir colonial chez les hors-la-loi .c'est à travers ces personnages et leurs fonctions que la colonisation exerce ses pouvoirs dans les douars isolés, et des communes mixtes de la Kabylie, ce qui faisait d'eux la cible de ces « hors-la-loi ».

A cette immense cause touchant la région natale d'Arezki El Bachir, et toute la population d'Azazga, quelques études évoquant le Banditisme dans la Kabylie, à l'image de celle qui a été faite par Gean Brune, remonte le chemin ¹ du bandit d'honneur pris par Arezki El Bachir, suite à un meurtre commis de son engagement de travailler comme manœuvre chez un entrepreneur de Fort National. Un jour, il se prit de querelle avec un employé de l'entreprise, et le tua pour s'échapper aux gendarmes, il prit le maquis.

Quant à l'étude faite par Emile Violard, elle mettait l'accent sur le vol commis en 1887, dans la « villa Régina », occupée par un médecin le docteur

¹- ICHEBOUDENE, Moumouh, « Arezki L'Bachir, La dépêche de La Kabylie », 28 Septembre 2010, P 04 et ABROUS, Dahabia ; Op, Cit, P 65

Gartner, à Mustapha supérieur surpris par les agents de police, il réussit à s'échapper, mais dénoncé par ces complices, il gagna la forêt, et la cour d'assises d'Alger le condamna à vingt ans de travaux forcés par contumace.

Depuis Arezki ; vécut dans le massif de Tamgout, de Yakouren et d'Akfadou, sur les confins des départements d'Alger et Constantine, tuants les présidents de douars, détroussant les passants.

Il est à noter qu'Arezki rejetait toutes les accusations de vol qui lui en furent collées, en même temps qu'il revendiquait tous les meurtres commis en expliquant leurs raisons lors de son procès.

2-La bande d'Arezki El Bachir :

Le Kebir de haut de Sébaou, dénommé par Emille Violard, n'allait jamais seul dans ses aventures, il divisait ses troupes en deux, la première moitié marchait à trois cent mètres en avant de la seconde, lui se tenait au milieu avec son lieutenant et se changeait lui-même de l'exécution des grandes opérations.

Amar était toujours à ces côtés, après avoir pris soin d'embarquer ses éléments autour d'eux dans un premier cercle .dans le second, on se chargeait de la surveillance d'un rayon de plusieurs centaines de mètres en relation avec **Iassassen**¹ , lorsqu'il décida de faire regrouper les trompes à Tala.

L'autre lieu-dit Aquerou-Aberkan à Yakouren, servait de base logistique. C'est là que les troupes stockaient les denrées non périssables. Seuls quelques agents Sûrs y accédaient dont² la femme Fetta fut la seule femme qu'Arezki El Bachir, avait sous son commandement auprès de trois cent hommes, rigoureusement sélectionnés.

Amar fut le lieutenant, et le chef consulté avant la prise de décision, il lui confia la fonction de l'administration des troupes .il gérait le matériel .Mohamed Ou-Idir, l'ancien tirailleur, était considérée comme l'un des soldats les plus téméraires sur qui pouvait compter Arezki. Si Hamou, le Khodja (secrétaire) de l'administration d'Albert. Lounes Ousrir, était considéré comme l'un des soldats les plus actifs.

Pour juger les résultats des concours de tir, qui étaient organisés avec des récompenses aux plus adroits, Amar -Said, et Mohamed se distinguaient le plus

¹- les **Iassassen** assuraient la sécurité.

²- ADLI, Younes; Arezki L'Bachir, histoire d'honneur, Alger, 2001, p 60

souvent .pour les comptables des fautes de disciplines, Arezki institua une sorte de tribunal, ou sont prévus des sanctions et des amendes.

Chaque Amine¹, chaque notable, complice de l'autorité coloniale, qu'Arezki exécutait .était vécu comme un acte de justice .il avait le soutien des populations d'Azazga, d'Azzeffoun de la Soumam, et des couffins d'Alger ainsi que de Constantine.

Il importe de signaler, qu'Arezki disposait d'hommes de renseignement appelés « Iassassen » qu'il exploita à son profit dans la région comme des réseaux de surveillance mis en place par l'administration depuis la multiplication des incendies de la forêt, en réaction aux sévérités du code de l'indigénat . Les villageois furent obligés à s'organiser dans des surveillances en étendant cette responsabilité aux gardes forestiers éloignés des centres européens.

Quant à l'intérieur du village, les messages, et les signaux se transmettaient aux moyens des drapements du burnous, et du port de la canne, les bergers, les feux furent des moyens pour signaler le danger et la moindre anomalie.

Arezki fut à la tête d'un groupe d'une cinquantaine d'individus selon une estimation faite par le gouverneur général ²Jule Cambon, quant à EmileViolard, il avance pour sa part le chiffre de trois cent hommes.

3-Les frères Abdoun d'Ath Djennad :

L'histoire des Abdoun est différente de celle des autres Bandits d'honneur qui opéraient en forêt. Elle se rapproche beaucoup de celle d'Arezki EL'Bachir à qui ils furent ses grands alliés .elle remonta à 1883, lorsque deux familles maraboutiques de Kabylie. « Les Abdoun » et les « Achabo » se disputaient le Pouvoir au douar d'Agraredj au moment qu'elles furent les familles les plus puissantes à Ath Djennad El Ghreg.

La rivalité et la lutte furent opiniâtres et pleines d'acrimonies. Les Achabou remportèrent la victoire, et nommèrent Mohamed Ousseddik El Mazari Ouachabou président des Ath Djennad, en détenant le pouvoir. Ce dernier avait des difficultés avec ses administrés, ceux-ci résolurent de se débarrasser de lui.

¹-L'Amin est le chef de déchera, nommé par des élections pour être le président de la Djemaa .son rôle consiste à guider la police intérieur des tribus .il est chargé de maintenir l'ordre publique ainsi que l'observance des lois et des coutumes en se référant au droit coutumier en toute occasion .voir: EUGENE, Damas, Mœurs et Coutumes de l'Algérie, éd Anep, Alger, 2006, PP 135-139

²- Les Archives d'Aix En Provence, A.N.O.M : 7.G2.

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

Ils se cotisèrent et payèrent deux ¹indigènes, pour le tuer en plein village d'Azzeffoun, le jour même où il était vécu afin d'être confronté par les Abdoune devant l'administration. Mohamed Seddik El Mazari Ouachabo, ne mourut pas sur le coup son frère l'amine d'Agraradj (El Bachir Ou Mazari)², qui arriva le premier auprès de lui, lui conseilla d'accuser ses ennemies personnels, les frères Abdoun, qui furent à la cafétéria de Belkacem -Oumoussa, au moment du crime. Le cafetier fut acheté par son faux témoignage par lequel les Abdoun furent condamnés, le 24 février 1884 à la suite de la prononciation d'un verdict par la cour d'assises d'Alger. L'exécution, n'a pas été prononcée cependant une peine de travaux forcés à perpétuité a été recommandée suite aux rapports du procureur général d'Alger. Les frères Abdoun furent envoyés au Bagne de Cayenne³, subir les tortures sous l'idée de fuir et retourner en Kabylie, pour se venger des dénonciateurs, tuer les faux témoins, et supprimer les ennemies.

En effet, Mohand Oulhadj Abddoun, le chef de famille, s'enfuit avec une dizaine de ses partisans, poursuivis par les soldats, quatre furent tués, trois autres moururent de faim, seuls les trois derniers purent s'échapper et s'embarquer pour revenir en Kabylie. malheureusement, il fut repris, réexpédié encore au Bagne⁴, d'où il s'échappa une seconde fois.

Quant à son frère, Ahmed Oussaid Ouabdoun, il fut transporté par mesures disciplinaires à la montagne d'argent, où ils travaillèrent durement. ils réussit à s'enfuir avec cinq compagnons, qui regagnèrent un canot appartenait à quelques pêcheurs, ils s'embarquèrent durant dix-sept jours. Il parvint à économiser la somme exigée pour son transport en Angleterre. il resta à Londres

¹- Selon Violard, la tâche a été procurée à Mohamed Ould Mahfoud et Ahmed Ben Mohamed Ouamar.

²- Agraradj est un village de la commune d'AGHADIR situé à 4 KM d'Azazga, voir : KESSI Fadila Et LACHMOUT Massisilia, Thamedya unhend Sad uabdoun, mémoire de licence, université de Bejaia, 2010-2011, P 15.

³-Ile de Cayenne : une zone géographique française du département de la Guyane regroupant trois communes à savoir : Cayenne, Matoury et Remire-Montjoly.

La presque ile est délimitée par l'océan Atlantique au Nord, les rivières de Tour au Sud. Elle regroupe 45 / de la population et 62/ des emplois. voir :

http://www.paysagesdeguyane.fr/pdf/atlas_paysages/7_cayenne.pdf

⁴- Bagne, mot italien bagno appliqué aux prisons d'esclaves, dans celles de Turquie ou des bains y étaient aménagés, par la suite, le mot désigne les établissements où étaient détenus les forçats. Les premiers bagnes remontent au 18^{eme} siècle dans les ports de guerre de Toulon(1767) sous forme de maisons centrales d'une discipline rigoureuse. voir :

<http://www.Mnioc.org/gsd/collect/patrimon/archives/Gad12021.du/GAD12021.pdg>

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

quelques temps, puis il partait à Manchester, où il fut employé au percement d'un tunnel. Quelques mois plus tard, il s'embarqua pour GIBRALTAR, puis gagna le Maroc, séjourna à Tanger, travaillant sans cesse.

Faisant tous les métiers (kahouadji, marchand de tapis.....) il trouva la province d'Oran, puis Alger, et en fin il arriva à son village natal Agraradj malheureusement il reprit la nouvelle Calédonie¹ d'où il revint en 1889².il organisa une bande de partisans, dont il laissa la direction à son frère aîné Mohamed Saïd Ouabdoun. Il informa les Achabo de son retour pour la vengeance. Il fut désigné comme un assassin par la mort dès l'un des représentants des Achabo. Après sa vengeance, il prit le chemin de la forêt, et commença à traquer les serviteurs de l'administration coloniale, et à maquetter les riches colons de leurs biens mal acquis en faisant l'alliance avec la bande d'Arezki El Bachir.

Il est à noter que les frères Abdoun furent les victorieux de l'administration et de la justice Françaises, car malgré les nombreux témoignages viennent affirmer l'innocence et l'intégrité des accusés (les Abdoun) le parquet de Tizi-Ouzou prononça leurs arrestations.

Il nous convient de dire que la famille Abdoun, est dans l'ensemble, une famille aisée, riche du douar Ath Djennad³ El Gherg, la commune mixte du haut Sébaou à laquelle tous les Kabyles de la contrée lui doivent le respect.

Comme il est important de signaler la grande intelligence et l'énergie extraordinaire connus des membres de cette famille notamment chez Mohamed Ou El Hadj Ouabdoun aidé par son frère Ahmed Oussaid Ouabdoun avec son neveu El Bachir Oumohamed Oulhadj. A trois, ils tenaient la région de Tamgout et Azzefoun sans être des voleurs. Ils ne pillèrent pas, leur déportation les entraînés dans une vendetta contre les Achabou et leurs alliés ainsi qu'aux juifs⁴.

¹- La nouvelle Calédonie est située au nord-ouest du Pacifique, divisée en 3 territoires sur une longueur de 400 km et 50 km verticalement du nord-ouest vers le sud-est .sa superficie est de 1970 Km².Elle regroupe plusieurs îles dont on cite : MARE, LIGOU, ONEVIA, sa découverte remonte à 1774 par JEANS COOK voir :

الصادق تاوتي المبعدون الكاليدونيا الجديدة ماساة هوية منفية، دار الامة، 2007 ، ص ص 131-135

²- Selon Dahbia Abrous, la date du retour remonte au 13 Octobre 1887.

³- Ath Djennad ; importante confédération dans l'Est de la Kabylie maritime, son territoire plonge du sommet de Tamgout au fleuve de Sébaou au sud .quant au nord ils s'étendent aux centres d'Azazga et de Fréha .séparé par la mer au nord, par les Zerkhfaoun. Leurs voisins de l'Ouest sont les Iflissen L'bhar et Ath Ouaguenoun : La confédération d'Ath Djennad réunit les groupes tribaux comme Ath Adas, Ath Queda, Ath Ghzer, elle est réputée par la confrérie religieuse Rahmania sous le patronage de sidi Mansour. l'Arch. D'Ath Djennad couvre les louages et villages comme Ibizar, Aghrib Tiouidiouine: Selon le géographe, l'historien, EL BEKRI, le terme Djennad est un vocable servant à désigner une centaine de cités berbères non loin de la Mer à quelques mille à l'est de MERS –Eddadjadj(part aux poules) voir : BOULIFA Si Amar : Le djurdjura à travers l'histoire ; Alger, 1925, P 17, et Dujardin,Camille Lacoste., Op, Cit, P 53

⁴- Dahbia,Abrous: Op, Cit, P 18

A la différence d'Arezki El Bachir, les Abdoun de tout temps, étaient méfiants vis-à-vis des autorités françaises. C'est la raison pour laquelle les documents et les écrits Français nous livrent peu d'inflammation à leurs sujets, ce qui explique l'expression des révoltés de Tamgout attribuée par Emile Violard. Comme il nous démente la poursuite d'Arezki El Bachir avec plus grande détermination et son arrestation fut la plus importante surtout avec le projet d'alliance qui a pu avoir lieu entre sa bande et celle des Abdoun.

Younes Adli, dans son ouvrage consacré au Banditisme, d'Arezki El Bachir, en parlant de Abdoun, parlait des regroupements qui ont pu avoir lieu entre les Abdoun qui rejoignirent la forêt d'Azzefoun en s'alliant avec le reste de la bande des Ait-Flick¹ dans la région d'Azzefoun qui son apparition remonta à l'insurrection de 1871 sous le commandement d'El-Hadj Ali Ouahmed du village d'Alma –Guechatoum, et qui fut illustré pendant les événements, ayant à son actif plusieurs exécutions de colons de la région, à la fin de l'insurrection, il se réfugia, dans la forêt, puis se fixa dans la grotte de Tamgout .il vécut en solitaire .d'autres éléments vinrent le rejoindre et formèrent avec lui un groupe redoutable dont les Abdoun furent partie² .

II- La bande des Abdou et l'alliance avec Arezki El Bachir :

La bande des Abdoun à Ath Djennad, regroupait dix-huit « révoltés » opérant sous les ordres d'Arezki El Bachir et Abdoun en fusionnant » les Béni Flick et les Beni-Hacain³. Quoique les Abdoun refusaient d'obéir à Arezki durant les premières années, il finit de l'accepter.

En effet, les Abdoun contactèrent une alliance définitive, surtout après l'affaiblissement de ses groupes et la condamnation de Mohand Oulhadj le père d'Abdoun

On notera également, que la fusion fut de courte durée, elle n'excède pas une année, durant laquelle il ya eu une lutte d'hégémonie entre Arezki et

¹- Ait Flick, tribu de la confédération des zaghrfaoua, située dans l'Est de la Kabylie maritime sur les pentes de Tamgout des Ath Djennad, et en arrière d'Azzefoun. La tribu regroupe les villages suivants : Ath Aissi, Thiffrithnath El Hadj, Ath Bouslimane, Thighounathin . voir : DUJARDIN, Camille Lacoste, Op, Cit, p 47, et A.Hanoteau, A. Letourneau, edBouchène, Paris, 2003, P 466 .

² - ADLI, Younes, Arezki L'bachir, histoire d'honneur, Op,Cit, P 43

³- Beni Hacçain, est une importante tribu de la confédération des Ath djennad, elle regroupe 6 Villages à l'image de Ben Aman, Ighil Makhelouf, Thighezar ... voir, A. Hanoteau et A .Letourneau,Op, Cit, PP 463-464

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

Abdoun. Ce dernier jouissait de prestige, de la ligne maraboutique, dont il était issu. Quant à Arezki, il fut un ascendant acquis par les armes ¹

La jalousie, était la raison constatée, et soulevée par Violard pour expliquer la courte durée de l'alliance entre les deux chefs. Cela avait empêché l'éclatement d'une insurrection en Kabylie à cette date.

Arezki El Bachir fut un homme qui a pris l'engagement de défendre les opprimés, en exerçant ouvertement une violence sans retenus sur les gens disposant d'un pouvoir pour mettre à mal les Kabyles .il ne s'attaquait pas aux français qui n'avaient pas un comportement répréhensible ou provocateur vis-à-vis des colons, commerçant, enseignant aux autres fonctionnaires.

Allant même à dire qu'il avait des contacts privilégiés avec certains d'entre eux qui lui apparentèrent de l'aide et de l'assistance à l'image de Mr Thomas le colon propriétaire de terrain, qui lui procurait des fusils et des monitoires parfois il lui assurait ses réparations, à ce sujet, on racontait que Thomas invita Arezki à un dîner, mais une fois sur les lieux, un indicateur informa les gendarmes que «le bandit recherché » est à portée de main chez Mr Thomas. Les gendarmes se rendirent sur les lieux, il demandait la raison de leurs venues. Ces derniers lui apprirent que des informations leurs sont parvenue attestant la présence d'ArezkiEl Bachir chez lui.

Mr Thomas démontait leurs dires en confirmant la présence de ses invités venus d'Alger. Ce qui rassura les gendarmes à retourner à leur poste.

Cela nous mène à parler des relations liants Arezki El Bachir avec les européens qui doublaient d'efforts avec les forestiers et les colons pour la rencontre d'Arezki El Bachir pour sa notoriété et popularité.

Ses amis d'Alger, lui résumaient les articles de presse et le mettaient aux faits des événements importants de la capitale. Arezki El Bachir faisait tout pour convaincre les européens de la noblesse de son combat.

Le premier de ces portes –voix auquel pensa Arezki d'une manière plus efficace et le couple d'instituteur de l'école de Yakouren Faure-Ribett. Les deux instituteurs entretenaient de meilleurs rapports avec les autochtones. Arezki décida de se rendre à l'école pour les voir et parla de la possibilité de scolariser les enfants des autochtones.

¹- ABROUS, Dahbia, :Op, Cit, P 21

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

En effet, de plus en plus nombreux, il suivit leur intégration par laquelle les époux Faure, le montraient sensible aux gestes. Au fil du temps, la relation d'Arezki avec les Faure sera plus entretenue. Il veilla, au bon fonctionnement de l'école¹.

La confiance s'installa entre Faure et Arezki El Bachir, ce qui mena Faure à partager des moments de chasse avec lui arrivant même à convaincre le couple d'instituteurs d'assister à une fête à Ath Bouhini.

Les Faure étaient très attachés à Arezki Mme Faure lavait le linge du capitaine et de ses lieutenants d'une façon régulière entre autre, Mr Faure, procurait Arezki de la poudre de balles, des vêtements. Le garde forestier général, La-Saulce, sollicita Arezki et lui laissa l'initiative d'organiser une rencontre à sa convenance.

De par sa responsabilité assurée en qualité de chef de chantier, tout le monde fut impressionnés par le sens organisationnel d'Arezki El Bachir, notamment de la part de l'administration forestière. Par conséquent, elle lui procura la responsabilité de tout recrutement du personnel ainsi que le paiement des ouvriers, comme elle lui accorda les invitations en lui demandant de prendre soins de la forêt.

Il est à signaler également, que des cercles de colons, de juges, de forestiers et d'instituteurs couraient auprès de la rencontre et l'amitié d'Arezki El Bachir qui se méfiait en savant mesurer l'utilité de ses relations. Il réalisait que l'administration le voyait d'un grand mauvais œil et pourrait par conséquent se retourner contre lui à tout moment.

Tous les colons s'impacientaient de recevoir Arezki à l'image de Tyre à qui Arezki demanda au profit de ses troupes de nouveaux services à l'image de la distraction et le bien-être du moral des troupes .ceci par l'organisation des grandes fêtes sur le commandement de Tyre dans le but de satisfaire Arezki, et dont on cite l'organisation des tirs de fusil .

De sa part Reiber, le colon et le cafetier de Yakouren, entretenaient des bons contacts en partageant avec Arezki des moments de chasse.

¹- Il confirme qu'il s'agit d'une école qui fonctionnait avec une seule classe, et une dizaine d'enfants de colon. Voir : ADLI, Younes, Arezki L'Bachir, Histoire d'honneur ; Op, Cit, p 61

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

Quant aux entrepreneurs colons français, ils sollicitaient Arezki dans la résolution de quelques problèmes à l'instar du problème de la sécurité des voyageurs empruntant la route d'Azazga vers Azzeffoun, et qui fut la raison des déplacements des autochtones, et des européens¹

Par ailleurs le représentant de l'administration coloniale, Albert, il le prétendra comme lapide, dans le but d'éliminer cette fausse idée faite de lui par Albert, Arezki refuse le dépouillement du receveur des contributions d'Azazga, Richaud qui se déplaçait chaque semaine pour son travail en assurant, avec lui la collecte de la recette hebdomadaire cependant, Arezki se contentait de charger l'administrateur de transmettre le message résumant le vrai visage de sa révolte avec ses hommes en lui assurant qu'ils furent pas des détresseurs mais des justiciers, respectaient les fonctionnaires honnêtes et tous ceux qui n'accablaient pas les autochtones en matière de taxes injustes et d'impôts inhumains. Il confirma les interventions des plusieurs colons auprès d'Arezki, afin de lui rendre justice à l'image du boulanger d'Azazga, Livry, qui se plaignait d'avoir été allégé de sa montre. Cette dernière fut retrouvée par Arezki qui l'accrocha sur la devanture de la boulangerie.

Le roi de la forêt, fut également sollicité par les gardes forestiers Mr SUDAU, suite au vol de son mulet chargé de provisions de ménage, quoique que ses hommes n'ont pas pris la bête, mais Arezki se changea à réparer le tort.

A chaque fois que les colons se plaignaient de leur douleur, Arezki intervenait à leur résolution en même temps que l'administration ne s'engagea même pas à prendre l'initiative. Arezki s'occupa également des colons qui exploitaient les paysans indigènes, en leur demandant des rétributions, par leurs pâturages afin de rendre justice à ses victimes.

La révolte d'Arezki El Bachir eut un impact important tant sur le plan moral que matériel sur les populations autochtones que sur les colons .les représentants de l'administration française qui usait de leur pouvoir pour mater la population, l'exproprier arbitrairement et leur relais qu'ils soient colon, chef, de tribus(Caïd, Amine, aux autres) qui se permettaient des exactions, et des dépassements flagrants, pour démonter leur forces et leur position sociale dans le village, en plus au moins changé de comportement .

¹- ADLI, Younes, Arezki L'Bachir, histoire d'honneur ; Op, Cit, P 74

En effet, depuis l'avancement de cette force opposante à ces dépassements, guidée par Arezki El Bachir, et sa troupe, la répression et les mauvaises intentions de l'administration et les colons furent réduites, tant ils redoutaient les représailles et la vengeance de ce dernier.

La population française n'avait pas à s'inquiéter, sachant qu'il n'est ni un voleur, ni un brigand, et encore moins un vulgaire voyou qui s'attaquait aux femmes ou pillait les maisons des colons, et c'est pour ces raisons qu'il avait beaucoup d'amis et de soutien, pour lesquels, il représente la sécurité pour eux et pour leur famille au moment, qu'il respectait les droits des Kabyle. Ceci nous mène à dire, que la position d'Arezki El Bachir et ses groupes dont les frères Abdoun eurent un impact positif sur la population locale, une fierté, du courage, et mène une justice sociale dans les environnants.

II- L'administration coloniale fustige Arezki et ses siens :

Arezki El Bachir gagna la sympathie des populations locales ; et mena une vie dure aux représentants de l'administration française, notamment l'administrateur Albert, qui fut à maintes reprises réprimandé par sa hiérarchie pour avoir échoué dans l'arrestation de ce bandit. Sa renommée ne cessait de grandir, et faisait mal au pouvoir administratif.

A chaque fois qu'Albert est informé de la présence d'Arezki, il fit appel aux gendarmes, et aux auxiliaires afin de l'encercler. Arezki porta ses soupçons sur l'Amine de Moknea¹(son ennemi mortel) qui lui spolia tous les biens de la famille, et fut envoyé pour l'assassinat d'Arezki par Albert. Elle fut la raison pour laquelle Arezki décida de l'éliminer. Il profita de l'occasion de sa rentrée chez lui à Iguersafen pour l'exécuter. De ce fait l'administrateur Albert, maquilla l'événement, et procéda à l'arrestation de cinq autochtones condamnés par la justice aux travaux forcés à Cayenne.

La cours d'assises prononça la peine de mort par Contumace contre Arezki, quant à Albert, il procéda à la saisie, puis à la vente de quatre bœuf de sa famille, il fit parvenir à Tassadit une quittance de trois cent quarante et un Frans établie par le service des domaines, afin de couvrir les frais de Contumaces à la demande pressante de l'administrateur du Haut-Sébaou, Alger dépêcha deux

¹- Amine, Hadj- Ali, l'amine de Moknea, natal du village Igharsafen à l'actuel Village de Bouzguen.

compagnies de Zouaves¹ pour provoquer Arezki qui ordonna ses hommes de ne pas répondre durant laquelle les Ath Ghobri furent pesés à une lourde charge, qui dura une quinzaine de jours .

Albert, employa une ruse pour faire venir Tassadit chez lui et l'enferma comme prisonnière, humiliée et séparée de ses enfants, tout comme sa belle-sœur, et son beau-père qui furent arrêtés et déplacés à Alger.

Il ne lésinait sur aucun moyen de pression sur Arezki, ne cessait de signifier aux autorités de Tizi-Ouzou et à celle d'Alger, la nécessité de la prise en charge du dossier de la sécurité dans la région.

1- La stratégie de lutte contre Arezki ; Un héros traqué :

Alger mettait en place une nouvelle stratégie de lutte contre Arezki. Elle nomma un nouvel administrateur « Michaud » qui remplaça Albert, après avoir eu de sérieux démêlés avec les colons qui était de connivence avec Arezki, et qui demanda la mutation auprès du gouverneur général.

Michaud, prometta le poste de Caïd d'Ath Ghobri avec une prime de trois mille F à qui fera prendre Arezki. Il donna également ses instructions aux instituteurs Faure-Ribette -Antoine et les conseilla de réserver un traitement de faveur au fils d'Arezki « Salem » qui est en âge de fréquenter l'école.

Le nouvel inspecteur Crozet, s'installa comme nouveau colon à Yakouren avec ses agents de sécurité, suite à la décision du gouvernement général Cambon. IL mettra en place un plan en faisant parvenir au cafetier Reber, une fiole de morphine afin d'emparer Arezki vivant après l'avoir endormi. Reber refusa l'idée, et l'avertit des intentions du nouvel administrateur, et fit savoir Michaud de son refus à collaborer dans cette complicité.

Michaud, tenta le stratagème avec l'Amin des Ath Bouhini en faisant lui parvenir la même fiole, ce dernier l'invita pour prendre un couscous préparé en son honneur, au moment où le plat fut servi, Arezki s'adressa à l'Amin en lui demandant de goûter, il s'exécuta sans opposition et finit de tomber sur place.

¹ ZOUAVES : Sont des forces indigènes mobilisés par la France, son appellation vient du nom des Premières tribus dont elles font la source de mobilisation voir :

الصدیق تاوتی : المرجع السابق، ص 67

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

Michaud, et par des faits multiples, sentit la perte de la bataille avec la perte de son revolver par ordonnance d'Arezki par la suite, il songea à le rencontrer dans un entretien qui dura plus d'une heure durant lequel, Arezki s'employa à persuader l'administration du tort porté à la région à travers ses serviteurs employés, et qui ne cessaient de les accablés d'impôts, et d'amandes sans répondre aux doléances des indigènes en les liant avec la décision des autochtones de prendre le maquis sans être des bandits mais des victimes utilisant tous les moyens pour réagir.

Après avoir été choisi par l'administration pour cultiver du mal aux indigènes, Arezki El Bachir exécuta l'Amine de Tifrat N'Ait Oumalek. Au mois d'octobre 1892, il fut informé d'un mouvement de coordination entre les brigades de gendarmerie de Tizi-Ouzou, et celle d'El Ksar, et Sidi Aich. à la suite de la session du conseil général d'Alger qui fut tenu, le conseil vota à la mise à prix de la tête d'Arezki condamné à vingt ans de travaux forcés, et deux fois à la peine de mot .il en fixa la somme conséquente de cent vingt-cinq mille¹.

Les attaques de Tabarourth menèrent la mort du fils du vieux Abdoun avec cinq de ses compagnons à la sortie du village, au début du mois de juin 1893, par la suite, Arezki convia les Abdoun, AthHacain, et Ath Flick à une réunion dans le massif de Tamgout durant laquelle, il lui expliqua le tort causé par les villageois de Tabarourth notamment. Mohamed Ouabdoun insista sur l'expédition punitive du village. Ils le mettaient en déluge de feu. L'attaque releva quatre morts, et six blessés, le justicier décida une deuxième opération.

Le rapport fut adressé par Michaud au Gouverneur Général, et transmis à l'ordre de l'Amin de Tifrit N'AthOumalek de poursuivre Arezki, et son passage à Iguensafen. Le combat fut long dans le village, et finissait de battre l'Amin du village.

Les foyers de révolte étaient partout incandescents, Arezki voulait faire naître la flamme, et mettre le feu à toute la région des centaines d'hommes, mobilisable à tout moment sous les territoires des communes mixtes du haut Sébaou, d'Azefoun, et de la Soumam. L'administration n'osait les attaquer de crainte d'un soulèvement général de la population, les statistiques de Younes Adli, prélèvent plus de vingt mille hommes furent tenus prêts à combattre sous

¹- Adli, Younes, Arezki L'Bachir, histoire d'honneur ; Op, Cit, P 95

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

les ordres d'Arezki¹, la grande insurrection pouvait s'éclater. Les hommes d'Arezki, procédèrent à l'arrestation du garde forestier de Tifrit, qui fut prisonnier pour quelques jours.

Au mois d'aout 1893, Arezki prend le Caïd de Zerkhfaoua, El Hadj El Mahfoud fut arrêté à Azzefoun, en otage et réclama mille cinq cent Franc pour le libérer, avec tous ces événements qui se succédèrent, ils font fuir l'administrateur de la commune mixte de la Soummam en quittant la région.

La question de la sécurité en Kabyle, fut de nouveau inscrite à la séance du 14 octobre 1893 du conseil général d'Alger, les interventions maintenaient que la Kabylie fut en état d'insurrection.

Les deux attaques de Tabarourth constituèrent le prétexte recherché par l'administration pour justifier vis-à-vis de la population la campagne d'expédition contre Arezki el Bachir.

Le sous-préfet de Tizi-Ouzou Mr Lefebure, se rendit à Alger et présenta la question de la sécurité en Kabylie comme un désastre d'une ampleur considérable. Il l'informa du règne d'Arezki sur un véritable royaume encouragé par deux cent mille Kabyles qui suivaient ses ordres. De sa part, et après son obtention de l'autorisation d'organiser sous sa responsabilité, une expédition contre Arezki, Lefebure partait le mois de novembre 1893 à la tête de trois cent Zouaves, deux essardons de chasseurs, et cinquantaine de gendarmes d'Alger pour le renforcement du dispositif de guerre animé par quelques tribus de renom², furent choisies par l'administration. Le 25 novembre 1893, les opérations commencèrent sous le commandement du préfet Laroche et de Lefebure, tous les villages d'Azazga et Yakouren furent occupés, des interdictions aux villageois de se déplacer eurent lieu sous peines de lourdes représailles, à cela s'ajoute des colonnes mobiles sillonnaient la région, et perquisitionner les maisons. Après avoir jugé l'importance de l'expédition avec Mohand Said Ouabdoun, Arezki décida de planifier la sortie de ses troupes, afin de se regrouper sur le territoire de la commune de la Soummam par ailleurs, le vieux Abdoun, essaya de persuader de la résistance sur place.

¹- Adli, Younes, Arezki L'Bachir, histoire d'honneur ; Op, Cit 106

²- Le chiffre est à 300 tirailleurs avec l'autorisation de Jules Cambon.

La répression sous le commandement du Sous-Préfet, ne ménageait aucun effort durant son plan de campagne, en procédant de nouveaux à l'arrestation de Tassadit et du père d'Arezki.

En effet, il déporta la famille des Abdoun à Bone, l'encerclement de la région a été sous-estimé par Arezki, ce qui a rendu ses mouvements difficiles, surtout avec l'occupation de la crête, et les sentiers forestiers, quelques hommes de ses troupes furent arrêtés, tels que Amar Ouahmed Ouali (Ait Issa Mimoun), Mohamed Said Ouahmed (des Ait Flick) quant aux autres groupes, ils furent mis dans l'impossibilité de se ravitailler, plusieurs d'entre eux regagnèrent les massifs de Bejaia, d'autres réussirent à arriver dans la province de Constantine.

L'expédition, fut renforcée par les administrateurs de Djel de Biskra, à la demande du Gouverneur Général.

2-L'arrestation et le procès d'Arezki EL Bachir :

La fatigue et le manque de ravitaillement affaiblirent la troupe d'Arezki EL Bachir, ajoutons à cela, l'erreur tactique fatale commise, par le héros quand il fut contraint de se rendre, contrairement à son allié, le vieux Mohand Oul Hadj Abdoun furent les causes de leurs arrestation.

En effet, Abdoun tenait la compagnie, alors que Arezki décida de se scinder en petits groupes, en faisant le serment de continuer le combat, et donnèrent rendez –vous au lieu de la rencontre qui fut la Soumam.

Le 14 décembre, les auxiliaires furent conduits par le sous-préfet de Sétif à l'instar de Mohamed Oudjebara¹ le doyen des bandits en Kabylie, El Hadj Ali Ouahmed (le chef des Ait Flick) qui furent surpris à Tamgout² par des agents de l'administration d'Azzefoun, puis seront abattus avec deux de leurs accompagnons.

La troupe de Mohand Said Abdoun, et ses compagnons Mokrane, et Lounes N'Ait Mohamed, furent arrêtés à Yakouren, suite à des renforts.

¹-Selon les sources françaises, le dénommé Djebara, fut un ancien déporté de Cayenne, condamné par le conseil de guerre d'Alger, le 18 avril 1879 pour assassinat, il s'évada de la région d'Alger, avant d'être capturé par l'administration d'Azzeffoun, et renvoyé en détention, il s'en échappa à nouveau, en 1882 pour atterrir dans la forêt de Mizrana, où il prit la tête d'une petite bande .voir la source des archives ex-En Provence A.O.M.7.G2

²-Tamgout, elle fut appelée Tamgout d'Ath Djennad, de 1278 mètres d'altitude. Voir : DUJARDIN, Camille Lacoste ;Op, Cit, P 334

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

Le 19 décembre 1893, la troupe d'Arezki, et Ali Oulhadj Ahmed N'Ait Abdeslem, arrivaient à réussir dans la traversée de Yakouren jusqu'à la commune mixtes de la Soummam, sans être repéré .ils arrivèrent à Akbou après un passage par Sedouk. Par manque de vivres, ils arrivèrent extenués, et à la décision d'Arezki EL Bachir, ils rencontrèrent le Caïd d'Ighil-Medjber (Belkacem). Ce dernier se montrait coopératif, et proposa son aide, en mettant à sa disposition une maison, et la nourriture dont ils avaient besoin.

Entre autre se rendit pour avertir l'administrateur Laraboug (au Bordj de Benali Cherif) se dernier se dépêcha son sur les lieux, et mit en place un dispositif remplacé, et ne laissa aucune possibilité à la troupe d'Arezki de riposter.

Le révolté avec sa troupe, sortaient de la maison en cassant leurs fusils, ils furent attachés sur un mulet et conduits sous escorte à Akbou, le lendemain, Lefebure, se déplaça sur les lieux et se comporta en vainqueur arrogant.

L'arrestation d'Arezki el Bachir, se répandit très vite comme une trainée de poudre, même si la procédure d'identification s'étale sur quelques jours ont finis par annoncer officiellement son arrestation.

Par la suite, et comme récompense, le Caïd Belkacem fut promu officier de la légion d'honneur, et fut gratifié d'une prime de vingt mille franc.

Après son arrestation, il fut transféré de Bejaia à Tizi-Ouzou en menotte et entraves aux pieds, où il fut écroué à la maison d'arrêt, et veilla à son statut et à celui de ses hommes internés avec lui en leur imposant l'interdiction de toute allégeance à l'administration pénitentiaire, comme il les inspectait afin d'être informé de leurs situations.

Emile Violard, fut l'un des premiers visiteurs d'Arezki El Bachir en tant que journaliste, qui arriva d'Alger, et reçut l'autorisation de s'entretenir longtemps avec lui, dont il promit des révélations fracassantes au procès.

Le gouverneur général ordonna le transfert d'Arezki avec ses hommes à la prison de Barberousse¹ à Alger, où ils subirent de pénibles conditions par l'administration, qui tentait de le réduire par la famine, en lui assurant une nourriture dérisoire, et une humiliation quotidienne.

¹- Une ancienne prison qui remonte à la période Ottomane, elle tire son nom des frères Barbarousses plu tard, elle est connue sous le nom de Serkadji.

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19eme siècle Arezki El Bachir et les frères Abdoun

La demande d'un avocat fut une réaction au régime sévère auquel il fut soumis, il fit appel à l'assistance du maître Langlois qui fait preuve de bienveillance, et témoignait beaucoup de sympathie à Arezki ceci à travers ses multiples lettres de protestation au gouvernement général par lesquelles, les autorités judiciaires se virent contraintes d'améliorer les conditions de détention, et de mettre fin aux visites incessantes des hauts responsables qui se faisaient gloire de l'arrestation du roi de la forêt. En contrepartie, il insista à ce qu'Arezki bénéficia de la visite de ses proches, et de ses connaissances, et après avoir été informé de la mort de son père qui fut libéré de la prison, et transféré à son village natal (Ait Bouhini) où il finit de perdre ses souffles, Arezki adressa une lettre à ses amis afin de les charger des intérêts de la maison, et de ses biens.

Il est à signaler que juge d'instruction (Marchal Junilhon) veilla à réduire l'affaire d'Arezki à sa plus maigre contexture, et la dépouillant de tout ce qui pouvait en constituer son intérêt, en refusant d'opter pour des dispositions compromettant certains fonctionnaires, et colons .chose fut constatée même à Paris, où le couscous réduisant l'organisation militaire d'Arezki El Bachir à une simple affaire de Banditisme, fut rapidement trouvée.

Le 23 janvier 1895, à Alger, s'ouvrit son le procès, Mohamed Said Ouabdoun, et quelques compagnons dans une salle aménagée en raison du nombre élevé d'accusés et de témoins.

La première journée se limita au jugement du soldat Amara Mohamed Oudjouadi, en séduisant et banalisant Arezki, le lendemain, le procès fut couvert par de nombreux journalistes, chroniqueurs judiciaires, accompagnés par une foule encombrant les abords du palais de la justice.

Le 24 janvier, et après avoir donné lecture des arrêts de renvoi, et des actes d'accusation par le greffier, le président de la cour fait distribuer au juge, le plan de campagne son arrestation.

L'interrogation commença, Arezki répondra avec un suivie narquois, et s'exprimant en langue natale par laquelle, il demande un interprète. Quoiqu'il déclara d'assumer sa responsabilité dans l'assassinat des Amines et des gendarmes, il rejeta les accusations de vol, en essayant de juger ses faits en tant que révolte dans la forêt contre les ennemis, et en refusant celui qui se fait de lui Bandit.

Les réponses d'Arezki furent en grande assurance, en donnant clairement les motifs de ses agissements, en signalant que la spoliation et la vengeance furent les causes de sa révolte. Il remettait en cause la loi française qui fut scélérate, et déloyale, ainsi le code de l'indigénat, il dénonçait les amines, et les serviteurs de l'administration française.

Il est à noter que ses déclarations, et ses reconnaissances faites par lui-même, embarrassaient son avocat maître Langlois lors du témoignage d'Albert Pierre (arrivé de Berouaghia comme administrateur), il dénonça ses scandales commis et, sa complicité dans la vengeance de ceux qui refusaient de se soumettre à ses exigences et confirma sa brutalité avec ces vieilles personnes.

Quant au témoignage de l'administrateur Michaud, confirma la jouissance des bandits, et la complicité européenne en leur fournissaient tout ce qu'ils réclamaient. Durant son t'témoignage, il relata les conditions de leur rencontre, en faisant appel à des mensonges qu'Arezki démontra.

Il est à dire que l'ensemble des réquisitoires s'alignaient dans la même optique, et qui consiste à détruire l'image d'Arezki El Bachir, et son banditisme. En défendant les agents de l'administration qui faisaient leur travail, et qui étaient piégés par des auxiliaires jouant la complicité en faveur de la sa bande.

Comme ils défendaient les Caïd en racontant les circonstances dans lesquelles ils faisaient leur recherche d'Arezki el Bachir, et durant lesquelles ils furent victimes de devoir.

Cependant son affaire fut soutenue par la plaidoirie de son avocat maître Langlois. Il expliqua que l'affaire se classait dans son contexte politique, par conséquent elle fut un procès politique, et non un procès de droit commun, il affirma que sa révolte s'inscrivait dans son ordre légitime du moment quelle fut contre l'injustice, et contre la civilisation coloniale¹ qui n'avait pas su comprendre l'âme Kabyle, après avoir été privé de son organisation, sans avoir mettre à sa place une autre référence .

L'affaire d'Arezki el Bachir, fut un miroir de revendications des droits de la population, qui fut exaspérée par les exactions des agents indigènes nommés par l'administration. Il invita les jurés à comprendre que la dette du sang chez les Kabyles n'est pas considérée comme un crime, mais un devoir sous

¹- ADLI, Younes, Arezki L'Bachir, histoire d'honneur ; Op, Cit, P 152

l'appellation de la Diya¹, si le Kabyle ne le faisait pas, il serait pris en un lâche poursuit par les vieilles femmes, menacé par le jet des pierres par les enfants. Quant à la Djema, ses sages lui mettaient terme à sa vendetta en fixant son prix.

Tout au long de son intervention, son avocat ne cessa pas d'annoncer ces biens faits, et ses efforts consentis pour la fondation de l'école de Yakouren, ainsi que les différentes réclamations des colons auprès du révolté, en montrant le paquet de leurs lettres auquel, il refusa de satisfaire leur demande de vengeances qu'ils lui proposaient d'accomplir.

Il attira l'attention des jurés sur la gravité de la condamnation prononcée sur Arezki el Bachir, il alla jusqu'à supplier les jurés en leurs demandant l'acquittement sur les questions de vols, et les circonstances atténuantes pour les meurtres. Le 26 janvier 1895, les séances furent levées par la décision du président de la cour pour la condamnation à mort d'Arezki El Bachir. Ce dernier rédigea une lettre, dans laquelle il demanda à Lefebure de prendre soins de sa femme, et de ses enfants.

La phase finale du procès fut consacrée pour le jugement du reste de la troupe, après avoir écarté le priés de Mohamed Said Ouabdoun qui fut défendu par le Maître Cadoret.

En effet, l'opération fut répartie entre tribunal de Tizi-Ouzou, et les différentes juridictions de paix de la région.

Le 06 février, le verdict tombe, condamnation a mort pour le héros et dix ans de réclusion pour ses compagnons à l'image de Mohamed Saïd Ouabdoun, Amara Mohamed oudjouadi, Mohand ou Iddir, Mohamed Amokrane, Mohand Said N'ait Said, El Hadj-AliOukarri, Amar Mouhand ou Boudjemaa, Ahmed N'Amar Outaher, et Ali Mohand ou Said .

Le 18 Mars, s'ouvrit le procès des fournisseurs européens des bandits, ils furent seize, trois français, treize autochtones dont deux amins accusés d'avoir donné asile, des vivres, et des armes aux bandits. Leurs procès durait cinq jours,

¹- La dya ou le prix du sang, s'inscrit dans le cadre de la loi du quisàs. L'expiation est prescrite pour rendre justice à une personne du tort dont elle est victime. Elle remonte bien loin dans l'histoire aux pratiques juridiques tribales, puis aux différentes religions pour qu'elle soit intégrée en tant que pratique juridique religieuse. voir : <https://www.cairn.info/revue-hypothèses-2007-1-page-329-htmles>

durant lesquels Faures-Ribette Antoine, Tyre Auguste Sylvestre, et Brussiaune cessèrent de répondre par dénégation à toute les questions de la cour. Ce qui les a aidés à être acquittés.

Quant aux treize complices interrogés, ils reconnurent l'avoir hébergé lui et ses compagnons, en leurs assurant des vivres, des armes, et de la poudre. De ces faits, la cour a prononcé à leurs égards une condamnation à vingt ans de travaux forcés.

3-Son exécution :

L'exécution du « Roi de la forêt », de Mohand Ousaid Ouabdoun, et de leurs quatre compagnons est fixée au 14 mai 1895 à Azazga, confirmée par le nouveau président de la république « Felix Faure » après plusieurs hésitations. Il est à signaler, que durant une année de prison, entre la maison d'arrêt de Tizi-Ouzou et la prison de Barbarouse, Arezki recevra la visite de nombreux journalistes européens, de simples curieux qui voulaient le connaître, comprendre sa personnalité, et ses motivations.

Tous ont été très impressionnés par le personnage qui forçait le respect, il n'avait rien d'un Bandit de grand chemin ou de brigand, images que l'administration coloniale voulait livrer à l'opinion publique.

Les prisonniers ligotés furent transportés dans une voiture cellulaire, pour les acheminés de la prison Barbarousse à la gare ferroviaire. Le train manqua l'arrêt à Minerville, puis attelés au train de Tizi-Ouzou ou le sous-préfet Lefebure les attendait avec un omnibus, pour les conduire à la prison civile. Ils furent transférés à Azazga dans une voiture cellulaire, à leurs arrivées à Azazga, ils furent transférés dans des locaux de la gendarmerie. Ils passèrent la nuit dans des cellules séparées. Le lendemain, leurs exécutions eu lieu de bon matin à quatre heure quarante.

Ahmed N'Ait- Outahar, fut le premier exécuté par guillotine, puis El Hadj Ali OukarrI, Mohand Ouidir, et Mohamed Amokrane puis Mohand Said Ouabdoun, et en fin Arezki el Bachir, après avoir tenu sa tête, il résistait jusqu'à son dernier souffle, il fut enterré dans une commune de Tizi-Bouchène à Azazga, que Dieu ait son âme.

Il importe de constater, leur arrestation, et condamnation, n'ont pas mis fin au banditisme en Kabylie, notamment que l'idée est fortement soutenue par plusieurs écrits.

Chapitre III

*Ahmed Oumeri, le révolté d'Ath Sedka
(1941-1947)*

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

La situation particulière agitée en Kabylie, n'était pas le fruit du hasard, «*cette région a toujours été un terrain de prédilections à la violence, l'insurrection de 1871 y a laissé de traces profondes* »¹

I-Oumeri ; un personnage historique et nationaliste :

La mémoire populaire raconte que durant le soulèvement d'El Mokrani, les ancêtres² de la famille d'Oumeri avaient perdu huit guerriers en une seule journée, un père et six frères, pour défendre l'honneur de leur mère. Ils furent massacrés par les soldats français dans la région d'Ait-Bouaddou³ qui faisait partie de la commune mixte de Draa-El-Mizane.

Les Ath Bouaddou furent réduits en deux villages à savoir les AIT Malem, et les AIT Djemaa. Ce dernier devint le village natal de ceux qui avaient des comptes à régler avec l'administration coloniale durant le 20^e siècle à l'image d'Ahmed Oumeri⁴.

¹ - HARBI, Mohamed, Aux origines du FLN, imprimerie les-carets, paris, 1975, pp 131-132.

² - Les ATH-HAMOU, furent massacrés, tels qu'ils furent chantés dans un poème établi par la mère, qui a perdu ses enfants avec son mari lors du massacre du village natal d'Oumeri « Ait Djemaa » par les soldats français. La mère avait demandé à l'imam du village de lui donner un morceau de tissu vert en soie qu'on ramène de la Mecque, utilisé pour momifier les morts avant de les enterrer (L'BAFFETTA) afin de ramasser le cerveau de son fils. voir : NACIB, Youcef ; Anthropologie de la poésie Kabyle, éd andalouses, Alger, 1993, pp 58-59.

³ - L'arch d'ATH-Bouaddou, faisait partie de la confédération d'AHT. SEDKA, qui regroupe plusieurs tribus, et villages à l'image d'ATH Khelifa, ATH Douala, AIT AMAR, IBADISSEN, ATH OULHADJ, ATH Djimaa, ATH YARAN, voir :

إ.هانوتو و ا. لوتورنو، المرجع السابق، ص 477

La localité de Ath Bouadou, est limitée par la ^{cme} d'AgunI- Ghagheran à l'Est, et à l'Ouest par Assi Youcef, Tizi N'Thlata, au nord et par Heizer au sud, voir **l'annexe N° 8**, p 125

Le nom est tiré du terme **ALDUNE** (plomb) dans le sens de baroudeur, quant à la deuxième version, le nom découlait du mot **ADU** (vent) dans le sens où cette région est ventée. Le troisième est lié au nom Bouaddou au lieu d'Ath Buwaddu, en rapport à sa résistance contre la colonisation (ibded debout). Les Ath Bouaddous étaient des guerriers redoutables, leurs villages furent sourds à la proclamation du 14 avril 1844 pour se soumettre au gouverneur d'Alger. Par la suite, ils furent rasés au cours des affrontements du 30 septembre au 04 octobre 1856. Ils finirent d'être les derniers qui avaient à demander de toute la Kabylie la pacification (**I'aman**). Voir : la revue africaine N° 45, éd 1901, P 357

⁴-Oumeri est un surnom antérieur à Ahmed Belaidi, il est attribué à l'ensemble des membres de sa famille, il tirait du verbe Kabyle « **M'RI** » couvrant deux significations. La première désigne laver, frotter, jusqu'à la disparition des taches, la deuxième signifie écraser, frapper et donner des coups durs à l'adversaire.

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

Né le 25 octobre 1911 au village d'Ait Djemaa, douar Ait Bouaddou, appelé Belaidi Ahmed Alias Oumeri, fils de Said Ben Amer et Hammad Messaouda Bent Chabane¹.

Son enfance ressemble pratiquement avec celle des enfants des villages kabyles. Il était écolier pendant trois ans, puis berger. À l'âge de quatorze ans, il était un garçon bien constitué, robuste. Il avait la figure ronde et pleine, le teint brun, le menton volontaire avec un regard perçant. Il passait son temps à vagabonder dans les jardins et les vergers du douar. Ivre de liberté, sûr de sa force et ignorant totalement sa peur avec une parfaite maîtrise de ses nerfs².

Ahmed Oumeri n'a pas l'habitude de réfléchir, mais il aime agir, seule l'action qui est bénéfique pour lui.

Tahar Oussedik le décrit : *« Entêté, sec et ne tolère que ce qu'il préfère, et il ne se gêne pas pour écorcher la susceptibilité de ses interlocuteurs, il repoussait les points de vue des autres pouvant présenter des avantages qui nous échappe en étant des montagnards »*³.

Le futur héros, est issu d'une famille nécessiteuse : *« Parlait comme il se plait, en représentant une source d'orgueil et de fierté assimilée à l'honneur, et à la dignité. Il est plein de sincérité, de rigidité, de principes, confronté à des difficultés pénibles... vigilant et n'accordait sa confiance à personne »*⁴.

Lors de sa rencontre de Hadj-Ali Arezki⁵ à l'aide de ce dernier, Oumeri pouvait décrocher un poste dans une boulangerie à Boughni.⁶

Il fut appelé au service militaire, où il était resté du 15 janvier 1932 au 14 janvier 1934⁷. Il se maria avec sa cousine, Hammoum El Djouher, après la réception de la mort de son frère Chabane en aout 1936, il vendait ses terres pour partir en France.

¹-Extrait du témoignage de Fadhma Belaidi, la fille d'Oumeri (née en 1944, âgée 74 ans) le 15 avril 2018 à 15H30, à Ait Djemaa.

²- OUSSEDIK, Tahar, Ahmed Oumeri, éd Aphonie, Alger, Aout 1983, pp 11-13

³- Ibid ; pp 35-36.

⁴-Ibid ; pp 38-78

⁵-Ancien militant du PPA d' Ighil Imoula, lieutenant et accompagnon d'Ahmed Oumeri. Sa mort remonte à celle d'Oumeri lors d'un complot mené par Ouacel Ali le 16-02-1947, voir : la presse coloniale datée du 16 et 17 février 1947

⁶- OUSSEDIK, Tahar ; Op, Cit, p38

⁷ -Voir l'annexe N° 10, p 126

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

Quelques années qui suivaient le déclenchement de la deuxième guerre mondiale, il fut rappelé sous les drapeaux de la métropole avec les alliés du mois de septembre 1939 au 18 juillet 1940 .il fut envoyé au Front à Sedan¹

En traversant une rivière, Oumeri assista à une action discriminatoire qui fut déterminante.

Les français qui craignaient que l'eau fut empoisonnée par les forces Nazies, et afin de savoir si celle-ci était propre à la consommation, l'officier préféra faire boire un soldat Algérien à la place d'un cheval de la cavalerie², chose qui le poussa à réaliser que cette guerre ne le concernait pas. Ce qui le poussa à prendre la fuite lors de la débâcle française après avoir refusé de prendre l'uniforme. Il déserta l'armée française en 1941, pour laquelle il fut arrêté puis emprisonné à la caserne de Belfort (El Harach)³, il fut réincorporé au 5ème régiment des tirailleurs algériens d'où il réussit à désertir une seconde fois.

Ahmed Oumeri, était condamné à 18 mois de prison, suite au vol d'une paire de draps, au centre des sœurs blanches protestantes de Ouadhias. Comme il fut condamné pour dissertation de l'armée française.

Après avoir eu le soutien de la direction secrète du PPA⁴, il organisa une mutinerie qui échoua après la divulgation de l'information. Messali El Hadj, le chef du PPA, dans la prison, adressa un appel au calme et à se rendre aux autorités carcérales. Ahmed Oumeri, réussit sa tentative d'évasion, et opta pour le maquis commençant tout seul, puis avec d'autres compagnons afin de faire face à la colonisation, et ses serviteurs à la manière des ancêtres.

Le héros ridiculisa l'administration, et tua dans le cœur des siens la peur qu'ils avaient vis-à-vis des gendarmes, par la suite, il creusa la peur dans les cœurs de ces derniers, et ce après avoir assassiné quelque uns, et en blessa autres.

¹- Les frontières franco-allemandes

² - ATTAF, Mohamed, « **Ahmed Oumeri, le révolté ou le bandit d'honneur** », Revue : regard sur la Kabylie, N° 44, avril 2017, magazine mensuelle éditée par l'association culturelle « ASWEL », pp20- 21 et L'extrait de l'interview faite avec FADMA Belaidi, le 15 avril 2018, à 15h 30 à Ait Djemaa -Ait Bouadou

³ - SETTAR, Ouattman, : « **Pour que nul n'oublie ...Oumeri** », article du 03 juillet 2006, Allas Di Tlelli, p 01 .

⁴- Partie du peuple Algérien, guidé par Messali El Hadj, né en 1937 après la dissolution de l'ENA, son programme est pour l'indépendance de la colonie .

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

Dès son jeune âge, Oumeri avait un esprit révolutionnaire que la plupart des jeunes n'avaient pas à l'époque. Doué d'un caractère de révolte, et combatif afin de réclamer ses droits, notamment qu'il était d'une intelligence, et d'un esprit nationaliste¹

Le discrédit et le mensonge sont lancés à tort sur sa personnalité, pour faire de lui un simple bandit, un malfaiteur, de la part de l'administration coloniale qui fera d'ailleurs de lui une large propagande.

Sa révolte, consistait à rançonner les riches, et les caïds pour aider les nécessiteux, et compenser les abus de l'administration discriminatoires².

Quant aux pauvres affamés, son aide était précieuse, car il hantait les cœurs des pauvres, en étant bandit d'honneur à sa façon, et justicier à son compte. C'est ainsi qu'il rançonnait les riches pour donner aux nécessiteux, venant en aide aux plus faibles, en les vengeant lorsqu'ils étaient pressurés par leurs frères caïds, champêtres ou serviteur de l'administration coloniale.³

Ceci est dit, malgré les tentatives de quelques-uns pour cacher le visage véridique de l'héros, par les préjugés basés pour la plus part du temps, sur l'esprit tribale entraînant des rivalités, et des clans vivants.

Oumeri reste présent dans l'esprit populaire notamment chez les femmes qui chantent son éloge en le décrivant comme symbole de Bravoure, et du courage⁴, et qui fut le sujet de menace de leurs enfants turbulents.

Ses réactions, étaient dans l'intérêt de la population kabyle, ce qui expliquait le soutien qu'elle lui a procuré en le cachant, et en lui assurant les ravitaillements.

L'existence des vrais voleurs qui causaient du tort et pillaient en son nom, poussait quelques catégories de personnes à dire des mauvais Commentaires sur son compte.

La rancune vis à vis des français est due pour leurs massacres de ses ancêtres les Ath Hammou, la spoliation de leurs terres, la misère affreuse dans

¹- Extrait de l'enregistrement fait avec Amar Khodja Chabane dans un CD, confié par la direction régionale du Musée d'El Modjahid de Tizi Ouzou

²- Extrait de l'enregistrement fait avec Amar Khodja Chabane dans un CD, confié par la direction régionale du Musée d'El Modjahid de Tizi Ouzou

³- ATTAf, Mohamed, Op,Cit, pp20-21

⁴ - Voir les chants et les poèmes faits à l'honneur d'Oumeri dans le 4ème chapitre de notre mémoire traitant la poésie kabyle à l'égard des bandits d'honneur, pp123-133

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

laquelle vivait sa famille, et qui a causé la mort de son frère Chabane en 1936, à cela s'ajoutait, sa première école qui était l'armée française, et qui lui a permis de comprendre la politique de la métropole notamment dans la caserne de Belfort. Tous ses éléments, n'ont fait qu'accentuer sa haine envers les colons de jour en jour.

II- Oumeri ; L'insurgé de l'injustice :

1- Du soulèvement à la désertion :

Les cellules du PPA implantées dans certains régiments de tirailleurs algériens, furent à l'origine de mutinerie du 25 janvier 1941¹, durant cette époque, c'était Hocine Assllaa, membre de la direction clandestine du PPA, qui en 1939, avait créé une organisation active en vue d'un soulèvement armé². Il avait comme agent de liaison l'instituteur Amar Ait Hamou³. Ce dernier avait participé avec lui à la rédaction des textes nationalistes Clandestins.

Hocine Asselah partait en Allemagne avec les membres du CARNA⁴ pour l'apprentissage des techniques de sabotage, et ce après son exclusion du parti PPA par Messali El Hadj.

Selon Ait Ahmed :« *Amar Ait Hamou, entretenait en même temps des relations amicales, et politiques avec Mohamed Bouras le chef du SMA⁵ de Miliana. Ce dernier avait agi à titre individuel en ayant un projet insurrectionnel avec l'aide de la commission d'amnistie allemande* »⁶.

Il nous convient de signaler que pour le but d'obtenir des armes, il avait pris contact avec certains officiers à la maison carré (El Harrach) et par lequel il fixait un rendez-vous qui a causé l'arrestation de Mohamed Bouras qui fut fusillé par les français.

Après l'aboutissement du soulèvement « les militants voulaient profiter de la mutinerie de la maison carrée pour lancer un grand mouvement de protestation. Le samedi le 25 janvier 1941, vers 21H15, plusieurs centaines de

¹ - KADDACHE, Mahfoud ; Op, Cit, P 619

² - HARBI, Mohamed : FLN, mirage et réalité, éd jeune Afrique, Paris, 1980, p 401

³ - AIT AHMED, Hocine: Op, Cit, pp 21-22

⁴ - Le Comité d'action révolutionnaire nord-africain créé durant 1939 pour un soutien logistique Allemand en faveur des Algériens dans un cadre d'une dynamique de libération sous une optique militaire.

⁵ -Le scout musulman Algérien

⁶ - AIT AHMED, Hocine : Op, Cit, PP 21-22, et Mahfoud Keddache ;Op, Cit, p 621.

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

tirailleurs du régiment de la marche du Levant se répondirent en armes dans la ville de la maison carrée, en appelant à la guerre sainte, et tirant sur les passants. **« L'ordre fut rétabli aux cours de la nuit, et les principaux responsables furent arrêtés »**¹

La manœuvre avait échoué à cause de sa mauvaise préparation, surtout que Messali avait donné des consignes avec les autres dirigeants détenus pour calmer le jeu et se rendre aux autorités².

Lors de la débâcle française, et son retour aux pays natal, Ahmed Oumeri fut affecté au 5^{ème} RTA³ de la maison carrée (El Harrach). Au moment même où les cellules du PPA activaient à l'intérieur de la caserne. Ahmed était tirailleur, et aurait même participé à la mutinerie du 25 janvier 1941. Selon le témoignage de Mr Brahimi Mohand-Arab, et d'après ce que son père⁴ lui a avoué, Ahmed Belaidi alias Oumeri avait déserté l'armée française après sa participation à la mutinerie du 25/01/1941, il ajouta qu'il aurait été même parmi les principaux instigateurs de cette mutinerie.

Selon la même déclaration : **«Le nommé Belaidi Ahmed dit Oumeri, a été dans la même caserne à El Harrach, et c'était lui le principal responsable de cet événement... avant le déclenchement, il politisait les tirailleurs en organisant des réunions clandestines au cimetière de Belfort. Il prononçait des discours contre la France dans le café d'El Harrach. Le jour de la mutinerie, Ahmed Oumeri était secondé par le caporal Moussaoui de Draa - EL -Mizane. Ce dernier avait la charge d'ouvrir les cadenas qui enchainaient des armes à un atelier... La mutinerie avait échoué, le groupe commandé par Oumeri avait pris la fuite en direction de Sidi Moussa... arrêté »**⁵.

Quant à l'affaire du cambriolage de la maison des pères blancs, la réalité était toute autre à celle qui fut diffusée dans la presse. Avant seconde guerre mondiale, l'Angleterre en collaboration avec la France, avait ouvert des centres de soins en Algérie dont un à Ouadhias, dirigé par les sœurs protestantes blanches. Mais après l'alliance Franco-allemande, signée en 1940, les Anglais avaient déserté ces centres, fermés au moment où la population algérienne en

¹ - KADDACHE, Mahfoud ; Op, Cit, p 618.

²- SETTAR, Ouattmani, **« Pour que nul n'oublie ...Oumeri »** ; Op, Cit,p 2

³-Régime de tirailleurs Algériens.

⁴- Brahimi,Said a cotoyé Ahmed Oumeri et anciens membre de l'OCFLN .

⁵- Extrait du témoignage de Mr Brahimi Mohand Arab, le 29 mai 2018 à Ouadhias à 14h 15.

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

avait grandement besoin à cause des nombreuses maladies occasionnées par la malnutrition (le typhus de 1942).

Ahmed Oumeri avec son ami Belakcem Badaoui, entrèrent par effraction, et prirent les médicaments ainsi que la literie qu'ils distribuèrent aux démunis.

La curiosité des mouchards fut éveillée à la suite d'une fête de circoncision de deux enfants, qui furent habillés de gandouras blanches confectionnées avec les draps du centre. Ils ne tardèrent pas à être repérés, et signalés par les collaborateurs de l'administration coloniale. C'était la raison pour laquelle, une condamnation à six mois de prison avait été prononcée à Badaoui Belkacem, puis placé sous la surveillance avec interdiction de séjours, et devait se présenter toute sa vie à la brigade des Ouadhias¹ ce qui révèle le degré de crainte que porte la France pour ce genre d'individu.

Il est à mentionner que la dissertation d'Ahmed Oumeri était bien avant l'affaire du cambriolage du centre des sœurs blanches. Comme il est important de signaler qu'il était le principal instigateur de la mutinerie d'El Harrach, il a pu s'échapper aux arrestations effectuées par les forces de l'ordre.

L'échec et la déception de la révolte causés par la défaillance des tirailleurs du 7^{ème} régiment de Blida, et Miliana avec leurs découvertes par la France, furent les causes principales qui avaient poussé Oumeri à prendre la fuite en direction du maquis, en cherchant à combattre à sa façon les abus de l'administration française, et en prenant le souci de mettre sur pied une bande dont il sera le chef et avec laquelle, il semait la terreur dans les agents et les serviteurs de l'administration coloniale.

2- L'attaque de la SIP de Machtras :

La société indigène de prévoyance (SIP) a été attaquée par Oumeri avec l'assistance de sa bande dont Iouadarene Ali et Hadj Ali font partie, durant la nuit du samedi le 25 janvier 1947. Oumeri, et sa bande étaient dans l'obligation de faire un coup pour démentir les écrits du journal d'Alger républicain, le matin de la même journée de la publication de l'affaire scandaleuse « **Rosa la belle** ».

Ce journal avait ouvert son article avec le titre suivant : « ***pour l'amour de Rosa la belle, trois hommes se traquent comme des fauves*** ».

¹-Voir l'annexe N°9, p126

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

L'article de la presse coloniale, prétendait que les trois hommes se sont séparés avec fracas, à cause de l'amour d'une femme qui n'était autre que la femme d'Ioudaren Ali.

C'est ce qui a poussé les trois hommes à consentir pour cette attaque, afin de démontrer à la population qu'ils étaient encore ensemble, et que l'affaire de Rosa, n'était qu'un scénario monté par l'administration pour les salir, créer la zizanie entre eux, et la rupture à l'intérieur de la population qui les défendait et les soutenait. A ces principales actions d'Oumeri, et sa bande, s'ajoutaient les nombreuses menaces lancées contre les caïds, les percepteurs d'impôts qui n'osaient plus s'approcher de la région, et qui avaient épargné à la population le paiement de plusieurs amendes.

3- Les exploits d'Oumeri et ses compagnons :

La Kabylie avait connu durant l'année 1942, une grande épidémie (typhus) qui avait fait ravage au sein de la population, qui souffrait en même temps de la misère causée par la famine.

Ahmed Oumeri, le jeune homme condamné à 18 mois de prison par l'administration coloniales suite à sa désertion, indigné par les différentes lois discriminatoires, s'insurgea contre cette injustice, pris le maquis, et devint un bandit d'honneur « **IMENFI** » dans l'interprétation populaire qui le considérait comme un héros, mais un « **vulgaire bandit** », « **un malfaiteur** » ou « **un hors la loi** » pour les autorités françaises, qui utilisaient les mêmes termes pour désigner les membres de l'ALN, en 1954, en mettant dans le même contexte tous ceux qui refusaient de reconnaître ses lois.

En effet, Ahmed Oumeri, était l'homme insurgé qui après sa désertion, prendra en charge une tâche difficile, qui consistait à lutter avec ses amis insoumis, et ses déserteurs contre l'injustice de l'administration coloniale.

Le travail consiste à arrêter une ligne de conduite comme avec les membres de sa bande, face à des personnes malfaisantes afin de les combattre. Il voulait susciter l'intérêt des Fellahs pour les rallier, en leurs prouvant qu'il est avec eux et pour eux pour gagner leurs cœurs.

En contrepartie, sa liste relevée, comporte des commerçants, des conseillers municipaux et des chefs de fractions. Pour ce faire des lettres de menaces furent rédigées à leurs intentions, leur réclamant de verser une amande pour activité illicite en cas de refus, ou de retard dans le versement, ils

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

encourageaient de graves sanctions des mises en demeure dans une forme anonyme sans signature.

Hadj Ali Arezki¹, fut l'un des membres de la bande d'Oumeri notamment dans la collecte des sommes exigées, sous la protection de Amar Khodja Ahcene appelé Asmane².

Ali Ouacel,³natal du village Iazounene, fut parmi les membres de la bande d'Oumeri, sa tâche consistait à lui confier de l'argent par le héros lui-même afin de les remettre à son père.

Amar Amsah ⁴faisait également partie de la bande d'Oumeri, après avoir été recherché par la police pour un meurtre commis dans la ferme d'un colon, en tuant un contre maître algérien pour lequel il s'est enfuit après avoir subi des vexations, et des mauvais traitements infligés.

Quant au leader, Ahmed Oumeri, il guidait l'ensemble des opérations tendues pour piéger les caïds, et les agents de l'administration française. Ceci dit dans le but d'infliger une correction pour être mêlés dans une affaire qui ne les concernait pas.

La bande d'Ahmed Oumeri, fut gérée par des principales règles⁵constituant l'élément de base de l'idée de lutte contre l'existence coloniale, et qui se résumaient comme suit :

- .Eviter de tuer inutilement, et ne faire usage des armes qu'en cas de légitime défense.
- .Rançonner les riches, qui ont acquis leur fortune scandaleuse grâce aux marchés noirs.

¹- Originaire du village Ighil Imoula militant dans les rangs du PPA et pour des tendances extrémistes, il cessait de militer au sein du parti cité, car il est pour l'action militaire voir :Tahar Oussedik, op, cit,p 83.

²- Né au village d'Ait Maksen, douar Ait Abdelmoumen il gagnait le maquis après avoir vengé son père outragé par les chiens voir ; Tahar Oussedik,Op,Cit, p 84,et l'extrait du Témoignage de Amar- khoudja Chaban dans un CD confié par la direction du musée régional d'El Moudjahed de Tizi-Ouzou.

³- Camarade d'enfance d'Ahmed Oumeri avec lequel il fut attaché avec une solide amitié. Voir :

OUSSEDIK, Tahar, Ahmed Oumeri; Op,Cit, p102.

⁴-d'origine de la commune de Nacyria voir **l'annexe N°12**, p 128.

⁵- OUSSEDIK, Tahar, Ahmed Oumeri ; Op, Cit, p 87

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

- Aider, et soulager les pauvres, et les malheureux dans leurs peines, et souffrances.
- Sanctionner sévèrement les agents de l'administration qui brutalisaient les faibles.

La bande affrontait les représentants de la loi, et poussait à l'attaque pour sévir contre les abus des autorités coloniales, et leurs serviteurs tels que les caïds, les champêtres qui s'emparaient des fortunes malhonnêtes. Ceci à travers des attaques du jour comme de la nuit avec un rythme accéléré.

En contrepartie, les humbles paysans, reçurent des gratifications poussèrent des soupirs de soulagements, et récitèrent des prières en guise de remerciements. Ahmed Oumeri fut souvent l'objet d'un accueil sympathique par les invitations de la population afin d'accepter le partage d'un modeste repas ou de savourer une bonne tasse de café. Avant de quitter ses hôtes, il n'oubliait jamais de glisser dans la main d'un enfant, un billet destiné à ses parents¹.

Ahmed Oumeri est celui qui a su étudier, et classer les gens, celui qui a appris à distinguer et à reconnaître un ami qu'il protège, d'un ennemi qu'il malmène et punit.

Excédée par les agissements d'Oumeri avec sa bande, l'administration faisait subir des pressions sur les membres de la Djemaa du village, afin d'inciter Ahmed Oumeri à prendre le chemin droit avec ses compagnons tout en les menaçant de détruire leurs maisons.

Sa fille Fadhma², se souvient des événements. Elle raconte *« à cette époque, la Djemaa du village, reçut l'ordre de l'administration de Draa –El- Mizane, de faire en sorte que l'homme, et ses compagnons devaient rentrer dans le chemin droit, sous peine de voir raser le village Ait Djimaa. Les notables se réunirent avec les villageois afin de leur exposer le problème, et faire pression sur Ahmed Oumeri, et sa bande dans le but de les obliger à se rendre. Le chef refusait de se plier, et s'expliqua en ces termes : j'étais l'ennemi de la France, je le resterai jusqu'à ma mort. Je n'ai fait du mal à personne d'entre vous, je vous demande de me laisser m'expliquer avec les Roumis à ma façon »*.

Depuis, l'administration renforça ses rangs, en essayant de le piéger.

¹- OUSSEDIK, Tahar,, Ahmed Oumeri ; Op ;Cit, p115.

² - Extrait du témoignage de Belaidi Fadhma (la fille de Belaidi Ahmed). Le 15 avril 2018 à 15H30 à Ait Djemaa

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

Elle arriva à pourchasser les membres de sa famille, et surveiller le moindre geste du chef de la bande par l'intermédiaire de ses auxiliaires (les caïds, champêtres) à lesquels elle donnait de privilèges fonciers, des armes, et même des grades en plus de l'assurance de leur sécurité.

À cet effet : *« la maisonnette était tout le temps perquisitionnée, raconte sa fille Fadhma Belaidi, et tout le temps ravagée. Même le maigre ravitaillement leur était supprimé. Un jour, dont il fut énoncé, la maison fut encerclée, cependant, il réussit à s'enfuir en blessant le brigadier Marrant et lui-même fut blessé. La petite fille d'Oumeri n'échappa aux répressions de l'administration. Cette dernière, profita l'arrivée d'Oumeri qui regagna son foyer pour pouvoir voir sa nouvelle née qui correspondait au 40^e jour de sa naissance (Fadhma est née le 13/02/1944).*

pour encercler la maison après avoir être dénoncé par ses collaborateurs, et par manque d'effectif, Oumeri pouvait s'échapper par l'aide de ses cousins, il fut blessé à l'épaule, et à son tour, en ripostant, il réussit à blesser le brigadier Marrant .quant à sa femme Mme Bélaidi, qui était assise près de Kanoune, elle fut effrayée par la fusillade, elle avait lâché sa fille dans le Kanoune, et se brula le visage, et perdit du même coup son œil »¹.

Après ses déclarations dont lesquelles il confirma la résistance contre la France, Ahmed Oumeri fut souvent surveillé par tous les yeux des mouchards, qui, à partir de ses déclarations, tous ses passages dans le village ou dans les environs étaient signalés aux gendarmes.

Par la suite, et après avoir découvert l'agent des renseignements, et qui fut son oncle Haddad Ahmed, le chef d'Ait Bouaddou lui lança en premier lieu un avertissement en plein public dans sa localité (Boghni), mais avec persévérance notamment avec les promesses de l'administration de le promouvoir en Grade Champêtre, s'il réussissait à aider à la capture du héros. Ceci, a entraîné des rivalités entre les deux familles, Haddad Rabeh qui fut nommé garde champêtre à la place promise à son père, et Haddad Saïd qui fut nommé à son tour caïd à Ait Bouadou, continuaient ouvertement la chasse d'Oumeri² avec sa famille.

Quelques jours après l'exécution de Haddad Ahmed, le caïd Haddad Saïd, subit le même sort avec son exécution par Oumeri à Ait Djimaa le 26 janvier 1947.

¹- Extrait du témoignage de Belaidi Fadhma (la fille de Belaidi Ahmed). Le 15 avril 2018 à 15H30 à Ait Djemaa

²- Extrait du témoignage de Mr Brahimi Mohand Arab, Cousin éloigné d'Ahmed Oumeri, le 29 mai 2018, à Ouadhia le 14H15.

Chapitre III : Ahmed Oumeri, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

Le lendemain, le 27 janvier 1947, le cousin d'Ahmed Oumeri, Hammadi Mohamed Saïd, âgé de 27ans, fut tué par vengeance par le garde champêtre Haddad Rabah. Ce qui faisait accentuer la querelle entre les deux familles au point d'arriver aux bagarres entre la famille Belaidi surtout avec le frère d'Oumeri (Belaidi Amar), et le fils du caïd Haddad Mohamed.

Les deux parties furent hospitalisées. Le frère d'Oumeri fut emprisonné, alors que le deuxième fut libéré¹.

La bande d'Oumeri était constituée d'éléments anti-français (déserteurs, insoumis, ex militaires...) qu'Ahmed Oumeri avait contacté, et qui se sont assignés la charge de lutter contre les abus de la colonisation ainsi que de son administration. Cette bande « de malfaiteurs » comme elle fut appelée par l'administration, lui avait donné de multiples coups en voici les plus marquants.

4-l'attaque du bus des Ath Ouacifs :

Elle remonte au 13 janvier 1947, date durant laquelle Oumeri, et ses compagnons tels que son lieutenant Hadj- Ali Arezki, et Iouadarene Ali, ont dépouillé les voyageurs du bus assurant le trajet de Larbaa N'Ait Ouacif et Bouira, de riches commerçants des Ouacifs.²

La presse coloniale qui avait accordé de l'importance à l'événement, avait estimé le gain de 200.000 FF.

Elle ajouta qu'Oumeri n'avait épargné ce jour-là personne, il avait dépouillé tout le monde sans exception (25 voyageurs dans le bus).

La réaction de la presse coloniale, était par le biais des articles, à l'instar du journal d'Alger républicain du 16/01/1947, qui avait intitulé son article « *dans la région de Draa El Mizane, trois bandits armés attaquent un car, dévalisent les voyageurs, et regagnent la montagne avec 100000 F de butin* »³

Quant au journal d'Alger daté du 16/01/1947 dans son article intitulé « *Ahmed Oumeri émule d'Arezki, continue ses exploits avec deux de ses complices armés. Ils arrêtent un car et dévalisent les voyageurs* »⁴.

Contrairement aux versions des deux journaux, les habitants d'Ath ouacifs affirment qu'Oumeri n'avait rançonnait ce jour-là que les commençant riches de

¹- Extrait du témoignage de Mr Brahimi Mohand Arab, Cousin éloigné d'Ahmed Oumeri, le 29 mai 2018, à Ouadhia le 14H15.

²- Extrait du témoignage des citoyens de la localité de Larbaa des Ouacifs dont K. KH fait partie, né le 19 juin 1930. L'interview a été faite à 17H00 à Ait Toudert Le 25 avril 2018.

³- Voir l'annexe N° 15, P 131

⁴- Voir l'annexe N° 16, p 132

Chapitre III : Ahmed Oumeri, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

la localité d'Ait Ouacif. À ce sujet, ils racontaient « *qu'Oumeri n'a tué, ni blessé personne, il rançonnait les riches passagers mais épargna les Ait Ali Ouvouloudh¹ qui étaient des pauvres* ».

III- Oumeri ; un nationaliste éveillé :

La lutte de la bande d'Oumeri, consistait au départ à rançonner les riches (les Caïds, les colons...) afin d'aider les pauvres, par la suite, elle prend un élan plus large en devenant une organisation à sa tête un chef Oumeri, et quelques dirigeants qui deviennent des principaux lieutenants à l'image de Iouadarene Ali et Hadj Ali Arezki.

Il s'agit d'une organisation très active qui faisait l'objet de plusieurs articles de la presse coloniale, dont on cite à titre indicatif, l'**ECHO** d'Alger du 28/01/1947, qui écrivait « *nous ne sommes pas encore à la fin des exploits de la bande d'Oumeri, exploits qui dénotent d'une organisation s'avérant chaque fois plus dangereuse* »².

Cette organisation était formée de 15 membres pour la plupart étaient des déserteurs, et des insoumis. Dans son édition du 17 février 1947, l'**Echo** d'Alger, parle « *d'une bande bien organisée, composée de 15 membres armés jusqu'aux dents* »³.

L'inquiétude de l'administration de Draa -El-Mizan fut dument constatée, suite à la proportion que prenait l'organisation d'Oumeri. Ce qui la poussait à entreprendre des actions pour saper la confiance mise dans les masses populaires, et leur principal soutien.

De ce fait, plusieurs moyens furent employés, la propagande lancée par la presse coloniale à travers ses multiples articles dans lesquels, Ahmed Oumeri sera taxé de **hors-la-loi** et **tueur à gage, semeur de la terreur**, ce qui engendrait la peur chez la population, qui se précipitait de fermer les portes à la tombée de la nuit de peur d'être agressée par Oumeri et sa bande.

¹- Village dépendant de la commune d'Ait Toudert à une quinzaine de kilomètres du chef-lieu de la commune.

²- Voir l'**annexe N° 17**, p133

³- Voir l'**annexe N° 18**, p134

Chapitre III : Ahmed Oumeri, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

Le rapprochement du chef des bandits des Ath Sedka¹ Ahmed Oumeri avec les cellules du PPA a eu lieu en janvier 1941 avec les cellules du parti révolutionnaire, qui activaient dans les casernes, et qui furent à l'origine de la mutinerie de Belfort (El Harrach) dans laquelle il fut tirailleur, et l'un des principaux responsables de cette mutinerie qui tuait le gardien de la poudrière.

Après les massacres du 8 mai 1945, les militants clandestins du PPA, parlaient de la nécessité de créer quelques sections paramilitaires pour une éventuelle lutte armée. Selon Mahfoud Keddache, « *le PPA à cette époque s'implanta solidement en Kabylie, sa direction avait donné l'ordre de créer ses sections paramilitaires qu'on appelait les premiers maquis, dirigés par des militants clandestins du PPA dont deux de ces sections furent implantées dans la région de Draa El Mizane, l'une au douar de Bounouh à Boghni avec une trentaine d'adhérents, présidée par Aissat Rabah (commerçant), et l'autre au douar de Machtras avec une quinzaines d'adhérents, et qui avaient comme président d'honneur Aouchiche Mohamed Ben Aissa* »²

À cet effet, la troupe d'Oumeri était contactée par quelques militants du PPA, dans le but de créer des sections. Dans ce contexte, Mohamed Harbi écrivait à propos « *en Kabylie, la position de Messali El Hadj est quasi-hégémonique. On retrouve parmi les chefs de file, Krim Belkacem, et OUMRANE mais aussi Bellounis de Bordj-Menail. L'homme qui en 1947 eu avec Zerouali, prit au nom du parti des contacts avec le groupe de bandit d'honneur Ahmed Oumeri* »³

Poursuivant sa politique de recrutement, et d'achats d'armes pour l'accroissement de son organisation, quelques trafiquants d'armes à leur tête Ben Allel Mohamed affirmait d'avoir vendu les armes à Oumeri, En étant toute sa vie un grand trafiquant d'armes, d'où son surnom est « **marché noir** », et qui fut la raison de son arrestation à mainte reprises.

Il confirma ces souvenirs lors de sa vente de 11 mitrailleuses, et des dizaines de pistolets de guerre car Oumeri refusait d'acheter des petits pistolets

¹ Ait Sedka est une confédération.comportant plusieurs tribus à s'avoir Iouadhiane, akoudal, athahmed, athchebla, athireghan, ath ali ouailloul, ath bouchenacha,voir ; A.Hanoteau et A.Letourneux ;Op, Cit, P 277

²- KADDACHE, Mahfoud: Op ;Cit ;p511

³- HARBI, Mohamed ; FLN entre mirage et réalité, Op, Cit, p131.

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

qui furent selon le chef de la bande que des jouets, et qu'ils étaient bons que pour s'amuser, et non pour faire de la guerre...¹

Ce témoignage nous permet de dire que le cas d'Ahmed Oumeri était très différent des autres cas cités durant notre étude. Car le héros Oumeri a pu se reconverter dans une action politique (celle du PPA), après avoir été justicier à sa façon, alors que les autres cas des bandits d'honneur qu'on a cité n'avaient pas de buts politiques même avec leurs attaques visées les valets, et les serviteurs de l'administration française, qui étaient enregistrées dans la liste des actes politiques d'une manière indirecte.

En effet, Oumeri avait été récupéré dans l'organisation politique, tout de même que certains bandits d'honneur dans les Aurès en 1945 à l'image de Belkacem Grin, qui avait tué le garde de champêtre de son douar pour des raisons politico-familiales, et pour lesquelles il prend le maquis aux rangs du PPA l'année précédente en 1944².

Quant à Oumeri :« *Il est mixte, pour ainsi dire tête brulée, bandit social, qui fait sa propre justice... mais se converti pour entrer dans une action politique* »³

Ait Ahmed ajouta :« *Il cessait ses actions, et ne stoppait plus les autocars que pour faire crier aux voyageurs : vive le PPA, vive l'indépendance* »⁴.

Il nous convient aussi de dire que, si Ahmed Oumeri était réellement un simple bandit qui terrorisait la population comme le décrivait la presse coloniale, le PPA l'aurait exécuté comme il l'a fait pour **Amar Amsah**⁵ bien ou contraire, l'aide qu'Oumeri avait apportée au parti PPA était tellement précieuse qu'il devient indispensable au parti, notamment du côté financier, qui est une tâche difficile à assumer durant ses périodes.

Cela nous mène à dire qu'Oumeri avait formé un groupe armé, et se tenait prêt à agir militairement, Son organisation n'attendait que les ordres du

¹- Extrait du témoignage de Mr Brahimi Mohand Arab, cousin éloigné d'Ahmed Oumeri, fait le 29 mai 2018 à Ouadhia à 14H15.

²- AIT AHMED, Hocine ;Op,Cit, p 69

³- DEJEUX, Jean, « **Le bandit d'honneur dans l'Aurès de1917-1921** » ;OP, Cit,p57

⁴- AIT AHMED, Hocine;Op,Cit,p 69

⁵- Il avait commis des délits de droits commun pour lesquels il prit le maquis à Nacyria, mais il a été exécuté par le PPA en lui attribuent la mort. Voir Oussedik, Taher,Ahmed Oumeri ; Op, Cit, p 84

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

PPA, il était donc engagé militairement, quoique selon Tahar Oussedik, Oumeri fut contacté par Krim Belkacem, et refusait l'adhésion à l'OS, et de porter la casquette ou d'exercer sous la silhouette du PPA ¹ après avoir été conseillé par son lieutenant Hadj-Ali Arezki, pour des raisons que lui-même l'ont poussé à cesser de militer dans les rangs du PPA.

Selon Tahar Oussedik toujours, Ahmed Oumeri avait répondu à Krim Belkacem :« *Qu'il est un homme libre, et démurant maître de ses mouvements, et de ses actes aussi longtemps pour qu'il vivait. Il lui ajouta qu'il n'est pas fait pour obéir, et même pas pour la réception des ordres* ».

Le même auteur ajoute également, l'opposition des conceptions des deux hommes, ce qui rendait l'entente entre eux était quasiment impossible, dans ce contexte Ahmed Oumeri disait à Krim Belkacem :« *Toi qui prélève des cotisations chez les gens pauvres, et qui ont besoin d'être recourus, et moi qui enlève aux riches pour soulager les malheureux, et les protéger contre les méchants* »².

Cela ne peut pas effacer ou nier le rôle joué par Oumeri dans le ravitaillement, et l'alimentation des militants du parti politique PPA en matière de l'armement, comme il témoigne le bon rapprochement entre les militants politiques du PPA à leur tête Krim Belkacem, et Oumeri l'actif ou l'homme d'action.

Ce dernier versait de l'argent dans les caisses du parti révolutionnaire du PPA à ses représentants dont Aouchiche Mohamed Aissa, le président d'honneur de la section du PPA à Machtras fut arrêté en Hivers 1946 après avoir été accusé d'avoir reçu l'argent d'Oumeri destinée au parti.

Il nous convient également de dire que le combat des hommes d'Oumeri ainsi celui des maquisards du PPA se focalisaient sur la lutte active contre le même adversaire qui est l'administration coloniale avec ses serviteurs, ce qui nous mène à dire qu'ils étaient proches de chacun d'eux, et l'acharnement des forces coloniales à liquider Oumeri, est une preuve concrète de son caractère révolutionnaire notamment que selon l'administration coloniale, les considérait

¹- OUSSEDIK, Tahar, Ahmed Oumeri ; Op, Cit, pp122-123 .

² - Oussedik, Tahar, Ahmed oumeri ; Op, Cit, pp 122-123

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

lui et sa bande comme des combattants farouches, ceci est prouvé par la carte de ratissage¹ faite en mois d'avril 1946 pour l'extermination de la bande d'Oumeri .

Sans oublier la répression militaire de l'administration coloniale de Draa-El-Mizan, et de Tizi-Ouzou contre la population, les familles, et les éléments de la bande d'Oumeri, suite aux agissements du chef Oumeri après les dénonciations des mouchards, et des collaborateurs du régime français.

En effet, quelques membres de famille n'ont pas échappés à cette répression à l'instar du père d'Oumeri, qui fut assassiné en 1945 dont le Corps n'a pas été retrouvé, en plus des opérations de perquisition chez la famille de Iouadrarene, à cela s'ajoute la délivrance d'une loi de grâce, et d'une grosse somme d'argent comme récompense pour la capture d'Oumeri mort ou vivant.

IV- L'assassinat d'Oumeri ; une fin tragique lourde de signification :

A- L'affaire de « ROSA » décembre 1946 :

Vu ses multiples exploits, l'administration française l'avait traité de tous les mauvais qualificatifs tels que « **malfaiteurs, voleurs, hors la loi...** » Surtout après avoir semé la terreur dans la Kabylie, et ce sans doute pour des raisons multiples.

Après son échec dûment constaté, et afin de stopper les différents agissements, et actions commis par Oumeri, et après tous les efforts engagés sans résultats, l'administration coloniale procéda au recours à des procédés spéciaux par lesquels elle arrivait à monter des scènes de scénario, pour dénigrer l'image d'Oumeri en le qualifiant de vulgaire bandit, et de salir son image aux yeux de la population, qui le voyait son héros légendaire, son sauveur de la méchanceté coloniale .

Parmi ses scénarios, nous citerons l'affaire des femmes que la presse de l'administration s'empessa de diffuser au sein de la population, le plus célèbre scénario est celui de « **Rosa La Belle** » monté à l'égard d'Oumeri.

Il s'agit de Assela Rosa, la jeune fille, âgée de 18 ans, et que la presse coloniale surnomma la belle, et qui fut l'épouse d'Iouadarene Ali, lieutenant d'Oumeri. La presse avait monté le scénario de l'enlèvement de la femme d'Iouadarene par Oumeri, et qu'il devra ainsi venger son honneur

¹ - Voir l'annexe N°12, p128

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

Quant au même journal « **Alger Républicain** » daté du 21 /01/1947, et à ce sujet, il intitula son article « *pour l'amour de Rosa la belle, trois hommes, se traquent comme des fauves...* »¹.

Il est à souligner, que l'administration coloniale, opta pour la séquestration des femmes du douar notamment celles des déserteurs à l'image de Rosa, l'épouse de Iouadarene Ali lors de la perquisition par les forces coloniales de sa demeure, durant les nuits du 18 et 19 décembre 1946, pour l'arrestation du déserteur Iouadarene qui finit par s'échapper.

L'affaire de « Rosa » ne cessait pas d'être le sujet de tous les titres de la presse coloniale de cette période.

Elle avait été dénoncée par le journal d'égalité, organe politique, dont Ferhat Abbès fut directeur, et dans son article titré le Banditisme en Kabylie, les provocations policières, et durant lequel, il dénonçait les efforts déployés par la presse coloniale afin de développer dans l'opinion publique des intérêts malsains dans le but de provoquer chez ses lecteurs pour mieux vendre ses copies². Comme il dénonçait les scènes d'humiliation, et d'intimidation conçues par l'administration française.

Comme il dénonçait avec la plus extrême vigueur, les méthodes de perquisition, et d'intimidation employées envers les femmes et les vieillards. il termina en attirant l'attention de son public du climat d'insécurité qui pouvait s'aggraver, et créer des troubles sanglants.

Il convient également de dire que, l'objectif tracé derrière l'affaire de « Rosa » fut pour salir la mémoire des trois maquisards, et semer la zizanie ainsi que la rupture entre eux afin de les affaiblir, et de les rendre plus vulnérables³, et qui fut l'élément de base de la politique coloniale Française dans ses colonies pour conquérir « *diviser pour régner, et salir pour l'abandonner* », sachant que la population était le principal soutien de ces leaders, et qu'elle ne se laissait pas faire sur les questions d'honneur. L'administration visait par ces kid- nap, heurter la sensibilité des hommes dans leurs honneur en insistant sur le kid- nap comme étant l'une des œuvres d'Oumeri, et le faire propager au sein de la population pour le discréditer.

¹- Voir l'annexe N °18, p 134

²- Voir l'annexe N °19, p 135

³- Extrait du témoignage de Mr Brahimi Mohand Arab, fait le 29 Mai 2018 à Ouadhias à 14H15.

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

Les trois maquisards, et dans le but de démontrer à la population leurs cause saine et loyale, ainsi que leur union, ils se voyaient dans l'obligation de riposter par un coup assurant leur participation tous les trois devant la présence de plusieurs témoins, et dans un endroit célèbre à l'image de la SIP de Machtras. Ce dernier fut l'objet de leur choix pour sa situation¹.

En effet, l'attaque de la SIP, avait pour but de dénoncer l'enlèvement de ROSA qui était une œuvre coloniale non fiable comme l'affirme le témoignage de Mr Brahim Mohand -Arab².

L'attaque s'est déroulée le soir du samedi 25 janvier 1947, qui coïncida avec le jour même de la publication de l'affaire de Rosa, par le quotidien **Alger Républicain**.

Il apparaît très utile de dire que, le but de ces trois hommes n'était pas de dévaliser la SIP, mais de se montrer tous les trois ensemble, le moyen le plus utile pour eux, pour dénoncer la question d'honneur, et falsifier l'affaire de ROSA tissée soigneusement, et conjointement par l'administration coloniale avec sa presse. Cette dernière de sa part, et par le biais de son quotidien l'ECHO d'Alger édité le 28/01/1947³, écrivait « *nous sommes pas à la fin des exploits de la bande d'honneur, exploits audacieux qui dénotent d'une organisation se montrant chaque fois plus dangereuse* ».

Le présent journal se contentait de citer les noms de Hadj Ali et Oumeri et s'abstenait d'Iouadarene Ali en tirant son article « *trois bandits armés attaquent et dévalisent la SIP de Machtras* ⁴ ».

B- Le complot et la trahison :

Après l'attaque de la SIP, les autorités coloniales avaient décidé de mettre fin à tout prix aux exploits d'Oumeri, et sa bande. A cet effet, une réunion des notables de village, et de Djemaa regroupant les responsables du centre municipal d'Azounene, et de celui d'Ath -El- Kaid, avec la présence du sous-Préfet Mr Ferré eut lieu durant laquelle des mesures avaient été prises pour

¹- La SIP est située à Machtras, centre des triangles formé par Ait DJIMAA, Beni Mendes, Ighil Imoula (les villages des trois héros : Oumeri, Iouadarene et Hadj Ali et Rosa, ce qui explique la notariété leaders des trois leaders avaient à Machtras

²-Extrait du témoignage de Mr Brahim Mohand Arab, fait le 29 Mai 2018 à OUADIAS à 14H15.

³- Voir l'annexe N °19, p 135

⁴- Ibid.

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

l'assassinat du héros et de ses hommes par l'installation d'un réseau de vigilance dans la population laborieuse, amoureuse de sa liberté, et l'inciter à être complice dans l'arrestation d'Oumeri qui jetait de la suspicion, et la peur dans ses éléments ainsi que dans la nation protectrice.

Convaincue que la société kabyle ne s'amusait pas avec la question de l'honneur, cette administration avait fait croire au responsable du centre municipale D'Azouenene (Rouali Akli)¹, Qu'Oumeri avait l'idée d'enlever les femmes du village, pour l'inciter à une réaction contre lui. Elle a réussi à persuader Ouacel Ali qu'une éventuelle trahison se préparait à son encontre par Oumeri, alors que d'autres témoignages évoquaient la tentative de Ali Ouacel pour liquider Oumeri, son lieutenant, et qui fut la résultante de la grâce, et la récompenses que l'administration Française allait offrir à celui qui exécutera cette besogne en disant que « *Ouacel Ali a été attiré par la grâce, et la récompense promise par la France, et ses collaborateurs à celui qui mettrait fin du chef Oumeri* ».²

Depuis l'apparition de ce phénomène, l'administration avait toujours opté à de multiples voies pour atténuer leurs révoltes en les attirant en sa faveur en assurant leur paiement tel qu'elle avait fait avec Hocine Adjav, et Boubou Saïd ainsi que par l'exécution de Amar Khoudja Ahcen à Souk -El-Tnine à Maatka³ notamment avec Ali Ouacel, un des membres importants de la bande d'Oumeri en lui organisant le complot de son exécution .

À cet effet, un repas a été organisé en l'honneur du chef « Oumeri », et de son lieutenant Hadj-Ali, au cours lequel, il avait, créer toutes les conditions favorables à leur élimination avec l'aide de son cousin Ouagni Arezki en exigeant l'encerclement de sa maison par les services de l'ordre afin d'empêcher toute fuite en cas d'échec de l'opération.

¹- OUSSEDIK, Tahar, Ahmed oumeri, Op, Cit, PP 227-230 et ECHO d'Alger du 16-17 février 1947 voir l'annexe N 18, p134, et Alger républicaine du 16 février 1947 voir l'annexe N° 21,p 137

²- Extrait du témoignage de Mr Brahimi Mohand Arab, du 29Mai 2018 à Ouadhias à 14h 15et du témoignage de Fadhma Belaidi (fille d'Oumeri) du 15 avril 2018à AIT Djimaa à 15h30 .

³-Extrait du témoignage de Mr : AMAR KHADJA CHABANE (le fils des frères Amar Khadja Ahcene, CD confié par la direction du musée régional d'El Moudjahed de Tizi-Ouzou.)

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

Comme il demanda la somme de 25000 F pour l'achat d'un mouton, et de la semoule auprès du commissaire, et arrêta les péripéties de l'attentat.¹

Le chef, et son lieutenant acceptèrent l'invitation du 16 février 1947, et se rendirent à Azounene (douar Kourieth) pour rejoindre leurs ami Ouacel Ali, dans sa demeure, dont laquelle, et au cours du repas Oumari, et Hadj Ali tombèrent sous les balles du hôte autour d'un plat de couscous, et par lequel Ali Ouacel avait souillé la plus noble de tradition Kabyle, qui est le respect du sel en assurant le plus méprisable des crimes².

Oumeri avant de tomber, s'empara de son fusil, et tira une balle dans l'épaule de Ouaguni Arezki avant que Ouacel l'achève.

C'est ainsi que les deux hommes s'éteignirent avec un assassinat qui a été qualifié de lâche, et honteux acte qui restait gravé dans la mémoire collective des kabyles, et dont on tire un proverbe populaire générant la trahison qui s'émane de la confiance « Lakhdaa Si Lamane ».

De ce fait, la presse n'avait pas laissé échapper cette occasion, pour focaliser ses articles sur la fin sans gloire des deux hors-la-loi, à la suite du guet-apens tendu par l'administration coloniale avec le soutien de toutes les populations kabyles en relatant les circonstances de l'assassinat.

Le journal d'Alger du 18 /02/1947 ³ racontait les moindres détails de la scène dont il écrivait :« *Des invitations furent lancée par Ouacel Ali pour bien vouloir se rendre le dimanche l'après-midi à un repas organisé en l'honneur d'Oumeri, et Hadj Ali qui arrivèrent en étant armés jusqu'aux dents...La maison était encerclée par les personnes de la Djemma, pour ne pas permettre la fuite aux bandits ... le monde était à table, tout est servi, Ouacel lançait plusieurs balles contre Belaidi... il saisissait son pistolet et tirait...des coups dans la direction de Ouacel qui traversait sa chachia, il tirait encore deux autres coups de feu sur son voisin Ouaguni Arezki et lui brisait son bras ... Ali Ouacel se précipitait sur une arme chargée que Belaidi avait déposé en entrant dans le coin de la pièce, et la déchargeait sur Hadj Ali ... puis retournait l'arme contre Oumeri déjà blessé » .*

¹ -OUSSEDIK, Tahar, Ahmed Oumeri,Op,Cit, P 211

²- Ibid, P 227.

³- Voir l'annexe N° 22, p 138

Chapitre III : Ahmed Oumari, le révolté d'Ath Sedka (1941-1947)

Malgré l'éloignement de la région, les autorités furent dépêchées sur les lieux du drame, avec la prévenance de la gendarmerie de Ouadhias, et le frère de Ali Ouacel (Ouacel Saïd), elles embarquaient au lieu du crime à 17h pour mener l'enquête, quant à Ouaguni Arezki, qui fut gravement blessé, il fut évacué à l'hôpital de Minerville (Thenia) en même temps que son cousin Ali Ouacel qui a été arrêté afin de le protéger de la vengeance de la famille Bélaidi .

Durant son arrestation dans la prison, Ali Ouacel mis en quarantaine par les prisonniers mais bénéficiait de plusieurs privilèges à l'image d'une meilleur nourriture, d'un lit propre avec des draps, et des couvertures neuves.

Le Sous-Préfet, et dans, le souci qu'une vendetta ne se produisait pas, il convoqua tous les cousins d'Oumeri, où ils reçurent des menaces de représailles en cas d'une éventuelle tentative de vengeance contre les familles Ouacel et Ouaguni.

À cela s'ajoutait, la nomination d'Ali Ouacel, qui fut bénéficié des produits alimentaires, d'une licence de café maure comme récompense à sa complicité au complot du célèbre bandit d'honneur Kabyle qui fut trahi par un de ses meilleurs amis après avoir menacé les intérêts de la France, et ses forces d'ordres qui avaient la peur de lui, et de ses compagnons.

Chapitre IV

- Les justiciers du tort Kabyles :*
- *Vus par la presse écrite coloniale*
 - *Chantés par la poésie Kabyle*

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

1-La presse écrite et la poésie à l'égard des bandits d'honneur de la Kabylie du 19^e et 20^e siècle :

A l'opposé de la presse coloniale qui avait pour but d'exprimer les droits des colons, et soutenir leurs actions¹, cette dite presse ne cessait pas de contrer le phénomène social du Banditisme.

Depuis sa naissance². La presse écrite n'existe que pour être le quatrième pouvoir permettant à l'opinion publique de contrôler l'exécutif, le législatif, le juridique.

C'est ainsi qu'on peut analyser le rôle de la presse coloniale qui était le moyen d'information le plus propice pour communiquer et tromper la société civile sur la situation de la colonie et ses indigènes. À cet effet, un nombre consistant de journaux aussi bien dans la métropole que dans la colonie a prêté une attention particulière au Banditisme en Kabylie. Il a été chaudement acclamé par le Figaro, la Croix, La Gazette et autres.

La question des hommes et des rebelles d'honneur a été déviée sous l'énumération de Bandits, des hors la loi, des Brigands, des assassins, ceci est dit pour la plupart des titres relevés et publiés à la fin du 19^{ème} siècle.

Sur un grand titre intitulé «le Banditisme en Kabylie », le journal des débats politiques et littéraires dénomma l'affaire d'Arezki El Bachir et qui ses origines remontaient aux révoltés familiaux connus souvent en Algérie sous le nom d'El Quissas égal vendetta égal vengeance entre les familles les plus puissantes furent dus à quelques rivalités politiques qui remontaient aux années de 1882 lors de la présidence du douar qui fut portée par les Achabo. Sans avoir mis l'accent sur la question de la vengeance par l'administration coloniale à travers sa propre politique déviée pour régner qui fut semée dans les grandes familles.

L'intérêt du journal des débats politiques³, se focalisait sur le suicide a traversé le phénomène de vengeance qui fut très connu dans les coutumes

¹- محمد بن صالح ناصر، الصحف العربية الجزائرية من 1847 إلى 1954، ط2، الفا دازين الجزائر، 2006، ص9

²- Elle remonta au 1702 avec l'apparition du 1^{er} quotidien en grande Bretagne « the daily » voir :

محمد بن صالح، المرجع السابق، ص09

³- Voir : le journal des débats politiques et littéraires du 25-12-1893.

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

kabyles comme étant un devoir moral mais aussi une obligation tribale pour sauver l'honneur de l'arch., du douar ou de la famille.

Dans sa rubrique remontant au 25 décembre 1893, sur l'affaire d'Arezki El Bachir, et sous l'intitulé « lettre d'Algérie » du même journal déjà cité, déclarait la réputation faite à l'issue de l'échec des autorités coloniales dans l'arrestation d'Arezki et dénonça les crimes commis par sa bande et qui continuait à tuer le monde sans avoir le courage de spécifier la couche sociale concernée par ces crimes, en faisant allusion au mode de vie caractérisait les fainéants et les aventuriers en déclinant toute responsabilité vis-à-vis de l'administration avec la répression et l'exploitation de l'indigénat et le rétablissement de multiples codes régissant beaucoup d'obligations et quelques droits .

Il classifiait les condamnés et les évadés de Cayenne comme des fauves sauvages qui faisaient avec colons peur notamment avec le soutien qui leur a été accordé par les villages du Djurdjura en matière de nourriture et de vêtements ainsi que par des compagnes de distraction . Il ajouta également, que le soutien était mutuel, figurait à travers leurs soutiens durant l'assassinat des européens et des familles françaises.

Le journal « la gazette algérienne »¹ du 27 décembre 1893, et à propos de l'arrestation d'Arezki EL Bachir qui fait couler autant d'encre, annonça l'arrestation à Seddouk par le Chikh Belkacem Ben Slimane après avoir été cerné de partout et en voie de rejoindre Sétif. Puis il passa à sa description détaillée. Cependant la manière dont il fut arrêté ne correspond pas à celle relatée par Emile Violard et Younnes Adli.

De sa part le journal « des débats politiques et littéraires » qualifia la capture d'Arezki EL Bachir la plus importante car elle mit fin au Brigandage qui désolait la Kabylie depuis plusieurs années et provoqua en colonie un retentissement d'une grande envergure en étant la personne la plus redoutable.

Les poursuites engagées contre les Bandits furent l'objet d'intérêt de plusieurs journaux à cause des menaces procurées par le phénomène « le Banditisme » sur la sécurité des autorités coloniales dans la colonie ainsi que sur la stabilité de la métropole.

¹- Il faisait son apparition tout le mercredi au niveau de l'arrondissement de BONE. Voir : la gazette algérienne du 27-12-1893

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

Le phénomène est présenté sous forme d'une pré insurrection populaire menaçant le futur et les intérêts des colons. C'est dans ce contexte, que le petit Kabyle parue le 21 Mars 1897, sous la présence de la députée l'Yonne (Flandin), déclara sous le grand titre « FLANDIN ET LA KABYLIE » à travers lequel elle mettait l'accent sur les causes du Banditisme dont elle souleva la politique de confiscation des terres fertiles, la pauvreté ainsi que la détérioration des conditions sociales et de vie faisaient les plus importantes, tout au long de sa déclaration, elle reconnaissait que le Banditisme fut un résultat d'une politique de discrimination d'expropriation gérée par les colons européens.

Comme elle reconnaît que Arezki EL Bachir, Ouabdoun et d'autres furent des victimes après avoir été des propriétaires de biens et de terres fertiles.

Après notre lecture du journal AKHBAR, par son correspondant Daniel Saurin, on finit de comprendre les causes modelant le Bandit et qui se résument par l'indigénat, la misère et la mauvaise administration.

Dans ce contexte, s'inscrit l'article N°15 de l'hebdomadaire Impartial¹ paru le 31 décembre 1893 sous le titre de « en Kabylie » dans lequel il exprimait sa sensation de pouvoir donner à ses lecteurs un certain nombre de renseignements sur les malfaiteurs dangereux et de leur division en trois bandes distinctes. La première sous le régime de Beni Flick et Beni Hassein avec ses essais multiples d'humiliation pour les gardes forestiers, la seconde fut composée de deux frères Ouabdoun accompagnés de quelques éléments de repris de justice.

Le FIGARO du 16 Mai 1895 de sa part s'intéressa à pointer son intention sur la description du côté social des Bandits à l'image de la description de la femme d'Arezki EL Bachir, d'une beauté célèbre. Ensuite il insista sur la bonne cause qui fait d'Arezki EL Bachir bandit, en confirmant sa condamnation à mort injuste.

À cela, on ajoute la confirmation du FIGARO qui prouva la noblesse d'Arezki EL Bachir et sa vengeance pour restituer ses biens perdus.

¹- Le journal IMPARTIAL du 31-12-1893

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

Durant trois pages, le journal des Débats Politiques¹ du 25 janvier 1895, consacra pour le procès d'Arezki El Bachir portant l'intitulé du bulletin judiciaire, le Banditisme en Algérie, sous l'article intitulé « **le procès des Kabyles** » que le journal la LANTERNE du 01 février 1895. Préféra de mettre sous encre sur le procès des Bandits Kabyles durant lequel il relatait plus de détails sur l'interrogatoire des Co-accusés quant à l'article du même journal édité le 24 Mai 1897, sous le grand titre trois condamnés à morts, il décrivait l'historique de la condamnation de Mohamed Ouabdoun.

Au sujet de l'exécution d'Arezki El Bachir, nous citons l'article du journal le Messenger² de l'Ouest du 14 Mai 1895 à Bel Abbès, il souleva la grande ampleur de ce personnage à Azazga et le soutien des colons, des européens et des indigènes en lui procurant des armes.

Quant à l'analyse du Figaro sur l'exécution des Ouabdoun, elle consista, sur les administrateurs et les magistrats de tirer des cours de la Boucherie qui s'est introduite en Kabylie par l'apparition de l'ère des vengeances de familles, qui demeure en Kabylie et persistera dans l'absence d'une réforme et conduisant l'administration coloniale sous les textes mystérieuses du code de l'indigénat. Il signala en même temps la texture tribale et primitive de la société Kabyle qui fut loin du niveau de la civilisation européenne.

Les différents titres parus à la fin du 19^e siècle, résumaient leurs égards opposés aux justiciers à l'instar du journal IMPARTIAL du 31 décembre 1893.

Le journal le PROGRES³ du 30 janvier 1895, apporta le procès d'Arezki EL Bachir dans ses moindres détails.

La presse indigène on arabe, s'efforça à contribuer dans une large mesure à rendre le problème indigène comme une durée familière de la vie politique en colonie⁴ elle fit prendre conscience de la nécessité d'une naissance nationale et jouait le témoin gênant auprès de l'administration coloniale. Elle se retrouvait à maintes reprises hésitante et ne se focalisait pas sur le Banditisme en colonie entière au en Kabylie. Cependant elle persistait dans les jeux de rôle de l'égalité des droits et des devoirs en assurant le rôle d'intermédiaire entre le

¹- Le journal Débats Politiques : du 25-01-1895

²- Le journal messenger du 14-05-1895

³- Le journal le progrès du 30-01-1895

⁴- IHADDADENE, Zahir, Histoire de la presse indigène des origines jusqu'au 1930, Alger, ENA1,1983, P 06

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

gouvernement coloniale et les masses indigène au nom desquels, elle prétendait s'exprimer afin de soulever les sentiments de ces indigènes en respectant l'égalité opprimée.

L'analyse de ses journaux parus, laissa découvrir la multitude des titres d'une relation proche à l'apparition de l'événement du Banditisme. L'accent n'a pas été mis directement sur l'événement, mais sur les causes influençant son apparition à l'image de la politique d'oppression coloniale sur les biens et les droits des indigènes dans leurs patries.

La presse du 20^e siècle, de sa part n'a pas cessé d'attirer l'attention de ses lecteurs de l'importance de la question d'Arezki El Bachir, à sa tête on cite l'Echo¹ d'Alger du 23 Mars 1923, qui rapportait dans sa rubrique, que la paisible kabyle venait de se débarrasser d'un redoutable bandit qui terrorisait les douars de la commune mixte d'Azazga il ajouta, que la sécurité semblait régner.

Cette presse dite, coloniale, avec les rapports de l'administration, parlent du Banditisme lorsqu'il s'agit de délits du droits commun et de terrorisme pour les actions à caractère politique liées au mouvement national.

Du fait que les Bandits d'honneur n'exécutaient pas uniquement des actes du Banditisme, mais aussi des assassinats à caractère politique à l'image de l'assassinat des Caïds, des révéléurs et les serviteurs de l'administration coloniale.

On la trouve souvent porteuse d'allusion et de confusion entre ces Bandits avec le mouvement national algérien représenté par le PPA-MTLD et dont on relève dans ses articles une accusation directe du PPA à l'issue de quelques événements produits par les Bandits et par lesquels, elle dénonçait le PPA en étant à la tête des attentats et anticipait les autorités administratives coloniales à en faire face.

La presse coloniale du 20^e siècle a mis l'accent sur une telle coordination et coopération entre le phénomène Banditisme et le mouvement national Algérien PPA-MTLD, ceci est dit à travers quelques extraits de cette mutualité à l'image de la nuit du 23 mai 1945 qui a connu une série d'attentats constituant une sorte de prolongement des événements du 08 Mai 1945 dont

¹- Voir le journal d'ECHO d'Alger du 23-03-1923

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

lequel le PPA a programmé une sorte de généralisation du mouvement insurrectionnel et parmi lequel un attentat s'est dirigé contre le Caïd Ait Ali de Tigzirt attaqué dans sa voiture. Parmi les participants de cette attaque un déserteur Ben Dahman Saïd Ben Mohamed qui était jugé par la presse coloniale comme étant déserteur très dangereux et exécuter d'ordre de meurtres du tribunal du parti politique PPA.

On assistait à des titres accusant quelques déserteurs à l'image de Rahi Cherif, Touileb Mohamed Puis Youdaren Ali, lors de l'attaque sur le chef de fraction du Douar de Beni Kouffide Boughni soutenait par la participation du chef du PPA du douar de Frikat commune de Draa- El -Mizan ¹

Le journal **D'ECHO d'ALGER**² ne cesse d'associer les nouveaux crimes politiques en basse Kabylie au parti politique national le PPA à l'image du crime commis le 16 août 1948 contre le Caïd BAHLOUL par les frères Bey.

Le même journal du 29 avril 1950, et sous le titre «une preuve de collusion entre le PPA-MTLD et le tueur de Kabylie » insista sur la mutuelle collaboration contre le colonisateur français.

La mort d'Ahmed Oumeri a fait couler beaucoup d'encre de la presse coloniale du 20^e siècle avec de multiples versions en s'appuyant sur les raisons de son assassinat.

Le journal **L'ECHO d'ALGER** du 16-17 février 1947, avait tiré son article sous le titre suivant : «*Dans les montagnes de Kabylie Oumeri et son lieutenant Hadj Ali sont abattue par un de leurs complices* ».

Durant son article le journal, racontait les raisons poussant le nommé Ouacel à tuer Oumeri son lieutenant qui avait l'intention d'enlever 4 à 5 femmes de la famille de Ouacel .il s'agit d'une version en contradiction à celle rapportée par quelques témoins essentiellement par Mr Brahimi Mohand Arrab³ dans sa déclaration, car même si Oumeri voulait enlever des femmes, il

¹- AKKACHE, Abdeslam, Action des déserteurs en Kabylie, dans les années 1945-1950 et leurs rapports avec le mouvement nationaliste PPA. Colloque national, révoltés, justiciers et redresseurs de torts et leur résistance à l'ordre colonial, du 21-22 novembre 2017 à l'université de Bejaia .

²- Voir l'ECHO d'Alger du 16-8-1948

³ - Extrait du Témoignage de MR BRAHIMI Mohand Arab : le 29-05-2018 à Ouadhias à 14h15.

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

n'aurait jamais visé des parentes à Ouacel Ali, parce qu'ils avaient un lieu de parenté.

La sœur de Ouacel Ali (Dahbia) et la cousine d'Oumeri (Belaid Messad) étaient mariées à Boumali Said ce qui fait que Oumeri et Ouacel se considéraient comme beaux-parents.

Le même journal avait modifié le fond et la forme de son article le lendemain du 18 février 1947 pour rapporter le complot et la scène du drame en titrant : « *Oumeri et Hadj-Ali sont tombés dans un guet-apens tendu par l'administration* » et « *pour cacher la lâcheté de ce complot, il fallait ajouter au titre « avec le concours de toute les populations kabyles ».* ».

Le journal **ALGER REPUBLICAIN** du 16-17 février et avec son grand titre : « *Hier vers 16 heures au douar Kourieth, les bandits Oumeri et Hadj Ali Arezki ont été abattus* ». Comme il rapporte également cette version d'enlèvement de femmes mais avec prudence. Car le lendemain même, le 18 février 1947, ce même journal avait démenti cette version.

Dans un autre article sous le titre : « **Oumeri et Hadj Ali ont blessé un de leurs adversaires avant de tomber** » il confirmait qu'ils étaient tombés dans une embuscade en même temps qu'il démentait l'histoire des femmes.

De même, l'Echo d'Alger (journal de droite) donnait une autre version que celle de l'enlèvement des femmes, Il parlait d'un différend entre Oumeri et Ouacel Ali au sujet d'un partage de butin. Il écrivait : « *Oumeri avait la coutume, comme chef de s'approprier la plus grande part, ce qui ne convenait pas à tous ces complices comme l'un de ceux -ci. Ouacel avait assez d'exigences de son chef et de son lieutenant Hadj Ali Arezki, il profita l'occasion du partage pour mettre un projet qu'il avait longuement mûri à exécuter* ».

Pour une raison ou pour une autre, Oumeri et son lieutenant ne sont tués que parce qu'ils jetaient sur la population algérienne la suspicion de la notion protectrice de la France, et que l'administration avait utilisé l'astuce d'enlèvement des femmes que pour les salir aux yeux de la population sur laquelle jetait cette suspicion et de se débarrasser de ceux qui refusaient de la reconnaître comme nation protectrice et de s'obéir à ses lois discriminatoire en voulant réveiller la population indigène et la pousser à la révolte.

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

La presse telle quelle en soit, républicaine, publiée en France ou en Algérie du 19^e siècle, celle du 20^e a eu une particularité de jouer le leader, qui luttait pour les intérêts des colons et de l'administration Française.

Fournissaient et dirigeaient afin d'exprimer leur acharnement vis-à-vis de cette catégorie sociale, en essayant de la déclasser de l'image des hommes d'honneur, des justiciers, des révoltés pour leurs coller l'étiquette de Brigands, de Bandits, des hors-la-loi qu'avait toujours tort.

2 .La poésie à l'égard des Bandits d'honneur de la Kabylie :

La littérature berbère est basée exclusivement sur l'oralité que définit Camille-Lacoste-Dujardin : *« Toutes les expressions non écrites produites par un individu ont un groupe social, élaborées dans leur forme et dans leur contenu, faite pour être répétées, transmises au sein du même groupe social et constituant des œuvres faisant partie de la culture propre »*¹.

Cette littérature est relativement riche, son fond est constitué par des contes, légendes, des productions poétiques variées .Elle englobe aussi des dictons, des proverbes, énigmes avec leurs clés et à moindre degré des récits historiques et mythiques.

La poésie Kabyle est souvent apparue sous forme d'Assefru parfois sans respecter les règles de la rime .Les différentes publications existantes étaient toutes à la fois masculines et féminines pour autant de circonstances et diverses occasions à savoir : fête Agraire, tissage, blanchissement des murs ...

La poésie Kabyle embrasse tous les domaines de l'activité sociale (organisation du groupe structure sociale et économique, sentiment individuel et collectif).

Depuis la fin du 18^e siècle, la poésie Kabyle a toujours épousé son temps, en traduisant d'une façon fidèle l'évolution de la société kabyle avec ses mutations Socioculturelles profondes².

La Kabylie, à l'égard de toutes les régions de la colonie, a connu la souffrance durant la domination Française. Des hommes et des femmes relatant l'histoire avec ces événements figurés en nombre suffisant notamment les

¹ - Lounes, Abderrahmane: Anthologie de la littérature algérienne d'expression Amazigh, éd Anep,2002, P 17

² - Ibid, p 28

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

poètes femmes appelées des poètes de guerres. Celles-ci font appel à l'apparition d'un autre monde de poésie qui est la poésie de guerre, qui fut l'une des formes d'expression populaire de la littérature orale, et qui représente l'expression globale de toute la communauté afin de traduire les besoins, les rêves, et les valeurs de cette dernière. C'est pour cela, elle est considérée comme étant le miroir authentique réservant la mémoire collective et ce, au fil des années, et des générations¹.

Très nombreux de poètes, qui se mêlent activement aux affaires du pays. Ils chantent les luttes des tribus, la gloire ou les malheurs de la patrie.

A la veille de l'insurrection et de la révolte de 1871, la poésie Kabyles se rassemble à celle des années 1830, en étant une poésie populaire souvent spontanée rarement, en épousant les événements qui manquaient la société depuis plusieurs années .la haine de l'envahisseur, la défense du sol après l'occupation Française, le sentiment nationale exalté à l'extrême, le soulèvement insurrectionnel, la situation économique, et sociale dont laquelle la patrie s'souffre.

Chaque fait du bouleversement de la colonisation donne lieu à des poèmes² auxquels nous citons les poèmes traitant les Bandits d'honneur.

La poésie est connue dans le contexte du Banditisme Algérien. Elle apporte tout un soutien moral aux révoltés qui font mobiliser leurs troupes, les poèmes sont figés dans leur temps, loin de toute manipulation .ils sont restés authentique. Ce qui fait d'eux un élément incontournable pour l'écriture de l'histoire. Selon Lacoste Dujardin, la poésie de guerre peut constituer un document et une production historique.

Les Bandits d'honneur furent bien estimés dans la société Kabyle, Soit par la poésie, soit par la chanson. Ceci à travers une série de témoignages restituée par des poètes à travers leurs textes, dont lesquels, ils dévoilent durant un langage clair et précis autant d'événements historiques et véridiques à l'image des poèmes, recueillis par Younes Adli dans son ouvrage Arezki l'Bachir, histoire d'honneur, résumant son combat, sa grandeur, en le décrivant comme

¹- LASHEB, Ramadhan, Chants de guerre de femmes kabyles, éd l'Odyssee, Tizi-Ouzou, 2008,

P 11

²- LOUNES, Abderrahmane ;Op, Cit, P 31

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

un symbole de bravoure et de courage, de défi et de résistance, sa tenue vestimentaire, son lieu de refuge, ses accompagnateurs, la réaction des femmes après son arrestation, et sa trahison.

En voici quelques extraits de poèmes décrivant la vie du révolté à l'image d'Arezki EL Bachir ¹

Arzeqi Lbacir uhdiq Arezki L'Bachir, le preux
Bu zznad yetter diq sans reproche
À yissem rebbi lΣaliun nom porté au firmament.

Asemi yegan di temgut dans le Tamgout, son refuge,
Libsa-ines ttadutda laine, il se couvre,
Limakla-ines d abugli Et de laitages, se nourrit

Innas i Salem ad yesber Consolez Salem
Balak ad yehcer Du combat,
Baba –k iqubel arumi. Son père en sortira grandi

Iffey-d U Rezqi Lbacir Arezki l'Bachir
Deg wedrar wellah ar yehcer Et dans la montagne, révolté.

I ceyΣa s i Kumisar Il met au défi l'administrateur
Ali-d a nehder De venir le rencontrer.

Tarix U Rezqi Lbacir Ton histoire Arezki L'Bachir,
Atan yensex di jerjer. Dans le Djurdjura, elle est gravée.

La description de la mort d'Arezki EL Bachir fut l'objet d'intérêt de quelques poèmes à l'image² :

Ataya U Rezki Lbacir Je revois Arezki L'Bac
Aqegel-ines ddaw lhara Derrière la demeure, se reposant

Zzinas-id legrup-is Entouré de ses hommes

¹ - ADLI, Younes, Arezki L' bachir ; Op,Cit, PP 191-192

² - Ibid, PP 191-192-

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

Am yiferrag n tnina. A la fleur de l'âge.

*Ay gefreh h weΣdaw yedsa Désormais, l'ennemi est bien aise
Mi d-yebwed lexber yefna. De sa disparition.*

*Ataya U Rezqi Lbachir Je reviens Arezki L'Bachir
Aqegel-inesddaw tzemmut Adossé à un olivier,*

*Zzinas-id legrup-is Entouré de ses compagnons
Am yiferrag n tsekurt Superbes et aguerris*

*Ay gefreh weΣdaw yedsa A la nouvelle de sa mort,
Mi d-yebwed lexber yemmut Il fallait voir jubiler l'ennemi*

*Kec ay Arezki Lbacir Toi, Arezki L'Bachir,
Anida ik yeylet yides Ou reposes-tu désormais ?*

*Tamegwehelt –ik n ddkir Ton robuste fusil
Yuli-tt sdid yenunes De rouille n'est plus lisse.*

*Imdukkal-ik s zhir Résolus, nombre de tes compagnons
Ibwin abrid yer Tunes. Ont rejoint Tunis.*

Quant au mépris à l'égard de Benali Cherif, la poésie berbère prononce à ce sujet :

*Ata belhired atayin Le traître avance,
Ata ara d-ilehu di lhara Violant les domiciles.*

*I feren deg tehdayin Parmi les filles,
Tidak ur nhun arall choisit les plus divines.*

*Nettru yef U Rezki Lbacir Si seulement Arezki L'Bachir
Ixef-is tekes-it Ilfinga .Ne fut pas emporté par la guillotine !*

*Ata belhired ur iris Le traître euphorique,
Ata ara d-ilehu di taddart Pénètre dans le village*

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

*Yebwi-d taΣkwezt deg fus-ines Une canne à la main,
Yesels-as d tamucwart D'un mouchoir parée.*

*Nettru yef U Rezki L bacir Si seulement Arezki L'Bachir
Ixef-is tekes-it tajerart. Ne fut pas victime du couperet*

*Ata belhired ataya le traître arrive
Ata yekkad-d tibhirin Empruntant les vergers,*

*Ataya Σli n lexlifa Accompagné de l'auxiliaire,
Yesqarray deg tilawin Ce tortionnaire de femmes.*

*Yettru weΣli nat Σli Bachène Ouali est vaincu
tesΣa u Σecrin d ttiyitwin. Par la bastonnade infâme.*

*Nniy-ak a Ben Σli Crif Ecoute, Ben-Ali Chérif,
Uheq itran i dukkulen Je jure de par la lumière céleste,*

*Bbdy-d lehsab –iw deg llif je jure de par la lumière céleste,
D lmizan i Gawawen par le code des Igawawen raffermi :
Isin yesdukkulen nnif Au pays de l'honneur,
D lΣar ma yexdeΣ yiwen. La trahison est bannie¹*

Les frères Ouabdoun, de leur part font également l'objet d'intérêt de plusieurs poèmes décrivant la vie de bandit dans la forêt de Yakouren, sa tenue vestimentaire, sa situation dans la prison, à l'image de ces poèmes² suivants :

*Esprit, serre tes souliers
Cesse d'errer
Il est temps de prendre chemin*

*Les français sont informés
Ils cherchent à me tuer*

¹- ADLI, Younes, Arezki L'Bachir ; Op,Cit, PP P 195-196

²- KESSI, Fadila et LACHMOUT, Massilia ; Op, Cit, PP 85-95

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

Les habitants d'Agraradj m'ont détesté

*Plus d'homme d'honneur
Et d'homme de parole
Amar est occupé par le découpage du liège*

*Condamné par dieu
Qui ne connaît nulle métaphore
Moi dont il a fait l'exilé*

*Perdu dans les forêts
Poursuivi par les soucis
J'ai égaré mon chemin*

*Par manque de mon village Agraradj¹
A la fête de Mairadj
Pleur, toi qui peut*

*Perdu dans les forêts
Poursuivi par les soucis
J'ai égaré mon chemin*

*Trop occupé
Mon village Agraradj ma manqué
Saïd m'a abandonné*

*Vie, sois maudite
Tu ne m'as pas donné de chances
Tu m'as mis dans l'embarras*

*Ah, quand j'étais petit
Ma vie était seine
Préoccupé par la chasse des perdrix*

¹ - KESSI, Fadhila et LACHMOUT, Massisilia ; Op, Cit, PP 85-95

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

Appelons au numéro vingt et un

Hélas, tête blanche et mauvais actes

Corp maigris

Insulté par tout le monde

Toi, perdrix qui s'envole

De la montagne d'Akfadou

Passe un bonjour à Hand U Saïd

Dans la montagne sous le chêne

Son neveu lui demanda

Oncle, il est temps de partir

Prends conscience mon neveu ¹

La conscience fait pleurer

Mes pieds, serrez-vous souliers

Cessez d'errer

Il est temps de prendre chemin

Guetté par un espion

Escorté par un imbécile

Montrant ou je suis

Plus d'hommes d'honneur

Et d'homme de parole

Amar est occupé par le découpage du liège

Mes pieds, serrez-vous souliers

Cessez d'errer

Il est temps de prendre chemin

Les français sont informés

Ils viennent me tuer

¹- KESSI, Fadhila et LACHMOUT, Massisilia ; Op, Cit, PP 85-95

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

Les habitants du village m'ont détesté

*Plus d'hommes d'honneur
Et d'homme de parole
Amar est occupé par le découpage du liège*

*Je suis dans une prison immense
Les tires enrichies
Ma foi, ne rit plus*

*Le français s'approchant
Tous les chemins prenant
Il parle beaucoup de moi*

*Mes proches sans clémence
Mes larmes coulent ¹
Mon remède c'est la patience*

*Je suis dans une prison immense
Ma peine ne veut plus cesser
Mon dieu, que m'a tu destiné*

*Contre moi dix témoins
Contre leurs grés
Disent de moi du mal*

*Devant les chefs
Ils jurent dieu
Hand U Saïd est un agitateur*

*Je suis dans la grande prison
Nourriture immangeable
Mon dieu, que ma destiné*

¹- KESSI, Fadila et LACHMOUT, Massisilia ; Op, Cit, PP 85-95

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

*Contre moi dix témoins
Contre leurs grés
Disent de moi des mensonges*

*Devant les chefs
Ils jurent dieu
Hand U Saïd est un agitateur*

*Je suis amené à la grande prison
Insectes et punaises
Mon audience je ne sais pour quand*

*Accompagné de dix témoins
Avec leur volante
Disent de moi des mensonges
Devant les chefs
Ils jurent Dieu
Hand U Saïd est un agitateur
Ma vie, sois maudite
Tu me fais souffrir sans répit
Tu m'a mis dans l'embarras*

*Je suis dans la grande prison
Nourriture immangeable
Mon Dieu, c'est ma destiné*

*Contre moi dix témoins
Contre leurs grés
Disent de moi du mal*

*Devant les chefs
Ils jurent dieu
Hand U Saïd est un agitateur
Je suis amené à la grande prison
Insectes punaises
Mon Dieu vous êtes mon sauveur*

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

*Accompagné de dix témoins
Contre leurs grés
Disent de moi du mal*

*Devant les chefs
Ils jurent Dieu
U Abdoun est un agitateur*

*Ma vie, sois maudite
Tu me fais souffrir sans répit
Tu m'as mis dans l'embarras*

*Je suis dans une prison immense
Ma peine ne veut plus cesser
Mon Dieu, que ma tu destiné*

*Contre moi dix témoins¹
Contre leurs grés
Disent de moi du mal*

*Devant les chefs
Ils jurent Dieu
Hand U Saïd est un agitateur*

La vie d'Ahmed Oumeri et ses actions restent à nos jours, omniprésentes, gravées dans la mémoire commune Kabyle, vu la grandeur de cet héro, plusieurs poèmes lui en sont consacrés. Les femmes chantent encore son éloge en le décrivant comme une référence du courage et synonyme de justice. En voici quelques poèmes populaires :

*LLAH LLAH Umeri Allah allah Umeri
ULA d'ism-ik d'imesri même ton nom est beau*

¹ - KESSI, Fadila et LACHMOUT, Massisilia ; Op, Cit, PP 85-95

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

*A t-aya Hmed umerrivoilà Ahmed Oumeri
A t-a yekka-d Timizarvoilà il a visité les champs
Abarnus-isLlehrir.¹ Son Burnus de soie
Iruc –it-id s le3ter pompées du parfum*

*Ad thezneemt a tulawinfemmes vous aller regretter
Yusa-d ttbib at-izer Le médecin a venu le visiter*

*A t-aya Hmed Umerrivoilà, Ahmed Oumeri
A t-a yekka-d Tizi Wezzuvoilà, il a visité Tizi-Ouzou
Abernus-is llehrir son Burnus de soie
I wadu la t-yetthuzzugonfle au vent*

*Ad theznetm a tulawin Femmes, vous aller regretter
Yemmut f udebsi n seksu Il a décidé pour assiette de couscous
A t-ya HmedUmerri voilà Ahmed Oumeri
Yekka-d Amalu terbiil a visité la forêt Terbi
Yewwi-d yid-s aqerdi il a amené Aqerdi
Yarna-d lkarta n ttbib Aussi, la carte du médecin
Ad theznetm tulawinFemmes, vous aller regretter
Iyder-it u3ezzuni.il lui a trahi le Azouni*

De sa part, Madame Oumeri, n'a pas été à l'bris de chanter son mari en composant ces poèmes à l'intérieur d'une grotte, suite à son échappe des gendarmes, en voici quelques-uns :

*À quel -iyi di leyan Meqquerje suis dans une grandemisère
Wehdi rwiw lemrrar toute seule, je subis l'amertume
Kul tameddit ad bduy tikli chaque soir je commence la marche*

*Yer lyaba ney s azayar A la forêt ou aux champs
Iyir deg wedrar à la montagne
Lembat-iw deg lexlawimes combats dehors*

¹- Chants collectés auprès de la fille d'oummeri (Belaidi fadhma) et ses amies .

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

*Tullas deg rebbi-w mes filles dans mes jambes
Qqimey i laz d usemmidj'ai resté faim et au froid
Itlam ttraguy leffer dans les ténèbres, j'attends l'aube*

*D bururu i-d- amwanes-iwc'est le hibou qui me console
Yerna-d lwehc i yid il ajoute la frayeur à la nuit
Anehellel rebbi ad –ay-yesser on implore Dieu pour qu'il nous protège.*

*La ttximmimey s argaz-iw je pense à mon mari¹
Wissen anga tellidje me demande ou est tu ?
Yef udem-ik kulci ad t-nesberpour toi, on subit tout*

D'autres poèmes anonymes ont chanté la jeunesse d'ahmedOumeri, et ces caractéristiques dignes d'un révolté, ainsi que sa soif envers la liberté, et sa haine exprimée envers l'ennemie. Ceci est dit durant ces poèmes traitants la mort du révolté² :

*J'ai pleuré et j'ai dépéri
Quand j'ai appris qu'Oumeri
Avait été assassiné
J'ai pleuré et j'ai dépéri
Quand j'ai appris qu'Oumeri
Avait été tué dans la maison de celui
En qui il avait mis toute sa confiance
Jeune, poussé par la foi

Il a suivi la voie
Qui mène vers le droit*

¹ - Chants collectés auprès de la fille d'Oumeri (Belaidi fadhma) et ses amies .

² - OUSSEDIK, Tahar, Ahmed Oumeri ; Op, Cit, P 237

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

Lionceau, l'homme d'honneur

Il était pour les cultivateurs

Jeune, poussé par la foi

Il a suivi la voie

Qui mène vers le droit

Lionceau, l'homme d'honneur

Il a fait trembler les malfaiteurs.

La liberté fut son souci,

Il prit tout jeune le maquis

Contre l'ennemi il se battit

Et avécu dans les montagnes élevées

La liberté fut son souci

Il prit tout jeune le maquis

Contre l'ennemi il se battit

Et fut tué par son ami.

Quant à la trahison et la reconnaissance de cette personnalité, on la détecte à travers les poèmes suivants¹ :

La trahison ne rapporte aucun profit

D'illusion il fut bercé et endormi

Sans s'apercevoir il fut trompé

Par les chacals maudits.

La trahison ne rapporte aucun profit

D'illusion il fut bercé et endormi

¹- OUSSEDIK, Tahar, Ahmed Oumeri ;Op, Cit, p 238

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

*Sans s'apercevoir il fut trompé
Quoiqu'absent son nom dans les cœurs luit,
Il espère qu'on se souvienne de lui
Et, si sous terre il est enfoui,
C'est pour les déshérités
Qu'il s'est sacrifié.*

La représentation des bandits d'honneur dans la chanson kabyle reste insuffisante, avec le manque flagrant de chansons Kabyles traitant ce sujet dans leurs chants.

Si on a pris connaissance de leur existences, de leur vécu, de leur maquis c'est grâce à la chanson qui est considéré comme la salvatrice de la mémoire Collective¹, permettant la préservation du cumule d'information historique, et leur transmission d'une génération à une autre.

Les révoltés Kabyles sont représentés dans les chansons par l'image, le symbole, parfois ils sont transformés en mythe qui définit l'histoire qui narre le début, et le chaos de la chose.

Le mythe véhiculé à l'intérieur de la chanson Kabyle assure trois fonctions contribuant à connaître les Bandits, et qui se résument par :

- **L'information** : la plupart des chansons traitant les Bandits nous attribuent des idées parfois détaillées sur leur mode de vie, leurs combats leurs outils utilisés, leurs refuges ...
- **L'explication** : les chansons évoquent les raisons poussant l'apparition du Banditisme Kabylie.
- Ses chansons révèlent et montrent beaucoup d'aspect à l'image de la trahison, leurs fins tragiques.

Durant sa chanson intitulée Ahmed-Oumeri, Ait Menguellet², prend contact avec la poésie pour relater l'histoire de trahison durant laquelle la fin

¹- GUENFISSI, Hayette, «La représentation des Bandits d'honneur dans poésie et la chanson Kabyle», colloque nationale, des révoltes, les justiciers et redresseurs de tort et leur résistance à l'ordre colonial, du 21-22 novembre 2017, l'université de Bejaia .

²- AIT MENGUELLET Lounis : célèbre chanteur de IGHIL Boumas en haute Kabylie, né en 1950, il commença le domaine artistique en 1967, il devient symbole de la chanson kabyle à partir de 1970, voir Abderahmane Lounes, anthropologie de la littérature algérienne d'expression amazigh, page 12.

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

du révolté Ahmed Oumeri a mis fin .il évoque toutau Lang de ses poèmes extraits du patrimoine populaire, quelques phases de résistance populaire menée sous le commandementd’Ahmed Oumeriavec un style métaphorique classé dans la rubrique des chansons politiques, il reditl’événement de trahison que Tizi N’ Thlatha a vécu¹.

*Ula d wint-inyancelui qui l’a tué
Ur yebni fell-asil ne s’y attendait pas
Yenya-t s laman il l’a tué par trahise
Tegra-d ime3na-s c’est devenu un adage*

*Aqbayli ad d-ibanquand un Kabyle émerge
A t-ney uqbayliun Kabyle le tue
Hmed Umerri Ahmed Oumeri
Iyab am yetriA filé comme l’étoile*

*Mkul wa yenna chaqu’un dit :
D neki i zewren je suis le plus fort
Kra xedmen 3ecra ce que dix font
A t-yexdem yiwen un autre peut le faire
Ur tehmilem ara vous n’aimez pas
Awali n tduklile mot union*

*Hmed Umerri Ahmed Oumeri
Iyab am yetriA filé comme l’étoile
Ur ttagaden lehrurles preux ignorent la crainte
D lbatel ur t –ssinen Ils refusent l’injustice
Ur qeblen zzurils n’admettent pas l’arbitraire
Mara k-id qesden Quand ils vont vers toi
Nettagad le3rurNous craignons la honte
Ur nes3i ifadden Des hommes sans force*

*Ma zegden lehdurOui ne profèrent de mots
A la mi tteklen que quand ils ont pleine confiance
Ayen s-itteklenla cause de leur confiance
Ur s-tezmired ara Est au –dessus de tes forces*

¹- YACINE, Tassadit : AIT Menguellet chante, éd Alpha, 2008, pp 417-418

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

*Taq3et ixxamen leurs jeux
Iqjan d iqerra tu ne les connais pas
Xemsin mara mtenils ont l'intimité des maisons
Ad 3iwden meyya les chefs sont des chiens
Hmed Umerri quand cinquante meurent
Iyab am yetri. Il en renaît cent autres*

Au même titre que le groupe de Tagraoula¹ dans sa chanson intitulée Oumeri :

*Dargaz afehli un homme courageux
D idammen n infini le sang d'honnêteté
D lbatel ur t-yeqbilara. Il n'accepte pas l'injustice
Yekker-d di tezgill a grandi dans les forêts*

*Anwa wagi ? Qui celui-là ?
D Umerri C'est Oumeri
Yekker-d d ilemzi Il a été petit
Yehder i ibatelil a vécu l'injustice
Yexdem urumiqu 'a exercé le Français
Di lzzayeren Algérie
Yeggul ur yekni Il a juré, de ne jamais se plier
Macci d awezyi. Ce n'est pas impossible
A3daw-agi ad yettwayder De vaincre cet ennemi*

*Yekker -d d ilemziil a été petit
Yahder i lbatelil a vécu l'injustice
Yexdem urumi qu'a exercé le Français
Di leqbayel envers les Kabyles
Macci d awezyi Ce n'est pas impossible
A3daw-agi ad yettwaydel De vaincre l'ennemi*

Yextar amaday Il a choisi la jungle

¹- La troupe de TAGRAWLA est une troupe musicale moderne qui signifie la révolution, fondée en Avril 1977 à l'université de Bab-Zouar de 5 étudiants musiciens. Voir : LOUNES, Abderrahmane, Op, Cit, p 213

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

*Yettas-d yettnay Il préfère combattre
Wala ad yanez i ddel au, lieu à l'humilité se soumettre
Yur-s imdukall a des copains
Fell-asen lettkal. Sur eux, on ne compte pas
Akken id-ttemlilinil se rencontre
Yer imenyi pour se bagarrer*

*Yiwen wass deg uzaldans un après –midi
Ass ur d-nettuyalqui ne reviendra pas
I wwten ameybun On a tabassé le pauvre
Yeyliil a tombé*

*Zik kulci d awalA l'époque, tout est parole
Ihbiben tikwalLes amis parfois,
Tettun azal n tdukli. Oublient la valeur de l'amitié*

Quant à l'analyse sémantique de la chanson de la troupe Idhaflawen sur Arezki EL Bachir, elle se résume par la signalisation de quelques similitudes entre leurs paroles de celle de Menad et d'Ait Menguellet.

La chanson qui est à la base d'un poème sous forme de dialogue entre deux personnes évoquant la situation dont laquelle elle vivait, et comme elles devaient se manifestaient. Ce nom nous informe de quelques situations dont lesquelles Arezki EL Bachir avait le doute vis-à-vis de ses accompagnateurs sur qui il comptait.

La chanson évoque quelques aspects de la société Kabyle, en informant le non appréciation par quelques couches sociales qui les considéraient comme étant des terroristes à cause de leur instauration d'une certaine justice qui n'arrangeait pas ces quelques couches sociales.

La chanson kabyle était très descriptive en parlant avec le moindre détail sur la capture, ce qui pousse l'auditeur à retracer les scènes décrites par le poète ou le chanteur et les vivres.

Ceci est valable, et constaté dans la chanson de Matoub Lounes ¹ portant le thème L'Wsayat évoquant la trahison des frères :

¹ - Matoub Lounes, célèbre chanteur Kabyle, né à Beni Douala et décédé le 25 juin 1998

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

Amdan f ur tettkiled araun homme sur celui qui tu ne comptes pas

Zwir-it zdat-k a t-walid laisse le avancer, tu verra

*Ma i3red-ik yer lmaklas 'il t'invite à manger
A3rur-ik send-it yer lhidadosses au mur
Ur d-ggin imezwurales aïeux n'ont pas laissé
Ayen ara d-nebder nekkni ce que nous allons décider
Argaz lqedd n truka l'homme, taille de (truka)
Yella deg axwal d Umerri il a une parole, Oumeri
S lkurag d tirugzaavec le courage et la bravour
I yettharab arumi il combat les Français
Asmi yenfed flgefna lorsqu'il a décidé (asmi yenfed flgefna)
Sebba-a d aqbayli... c'est à cause du Kabyle*

De sa part, le groupe Mastanbal composa une chanson intitulé H'med Oumeri, dans laquelle il dénonce la mort qui l'a pris, en insistant sur la tristesse du ciel après la mort de l'héros. Il passa ensuite à décrire les bonnes qualités du révolté dans la localité d'Ath Bouaddou, en insistant sur la complicité de ses ennemis de la même localité dans sa mort, En voici quelques extraits de la chanson :

*Akem yexder REBBI à lmuthla mort maudite
Yewwin Hmed Umerriqui a pris Ahmed Oumerri
Ittij tyum-it tagutle soleil est caché par les nuages
Yehzen fell-as igenni le ciel lui regrette*

*Amek ara nettu udem-ik comment nous allons oublier ton visage
À mmi-s n lherma d lasel homme d'honneur et de pudeur
Di tudrin mechur yisem-ik dans les villages, ton nom est fameux
S lan yis-ik akk d lefhel on te connait tous, brave homme*

*Awi d-yerran rruh-ik qui rendra ton âme
Ad yeydel bab lbatel il fermera la porte de l'injustice.
Aqlay nerfed –d ssut nous avons élevé notre voix
Si tudrin n At Buwaddoudes villages d'Ath Bouadou*

Chapitre IV : Les Justiciers du Tort kabyles : vus par la presse écrite coloniale et chantés par la poésie kabyle

*Argaz ur nuklal lmut l'homme qui ne mérite pas la mort
Fell-as ad d-nawi asefrusur lui nous allons faire un poème.
Yewwi-d tilelli i tmurtil a libéré le pays
Me3dur fell-as a necnu il est pardonné, de lui nous allons chanter*

*Kkert akk ay atmatenallez les frères,
Ad as-d-nerr ttar-isnous allons lui venger
Di taddart l3ezzenenau village Aizounen
Din it-yedren lehbab-is Labat on lui a trahi
Axxam-is-d-syimen Chez lui, on lui a piégé
Fkan afus di lmu-is .on a été complices dans sa mort.*

La littérature d'un peuple est l'expression la plus exacte de son développement intellectuel, et morale .La foule de la poésie populaire Kabyles est destinée à être chantée par la plupart, en les transmettant par la tradition orale¹.

La reconstitution de ce qui reste des poèmes et des œuvres auprès de celles qui sont encore vivantes et qui les ont mémorisés est une tâche ardue .car beaucoup de celles qui ont composé ces poèmes sont décédées, ce qui rend la reconstitution de ce qui en reste de leurs œuvres auprès de celles qui sont encore vivantes, et qui les ont mémorisé afin de pouvoir graver notre histoire Durant toutes ces phases une tache indispensable de chacun de nous.

¹ - A. HANOTEAU, Les poésies populaires de la Kabylie de Jurjura, l'imprimerie impartiale, paris, 1867, p 15

conclusion

Conclusion

La politique française en Algérie sous le régime civil établi juste après l'échec de l'insurrection de 1871, a engendré de multiples conséquences qui sont à l'origine de l'apparition d'un phénomène social, mais surtout militaire, connu chez les Algériens sous le nom de révolte, dirigé par des justiciers, des redresseurs de tort, le bandit d'honneur, que l'administration coloniale pour les dénigrer, les reléguer et les discréditer préfère parler de :Bandits, Brigand, Hors-la-loi.....Alors que la dénomination de « Bandit d'honneur », est la formule préférée des journalistes français, depuis la fin du 19^e siècle.

Ces derniers, trouvaient le moyen d'attirer de nombreux lecteurs en fabriquant des récits souvent romancés, relatant les exploits de ces rebelles.

Le brigand ou le bandit, tel que l'administration coloniale avec ses serviteurs préféraient les qualifiés et que les écrivains –Historiens s'accordaient les qualifiés sous la formule de révoltés, ou de bandit d'honneur, est un individu refusant tout le tort apporté par l'administration française, il devient par la suite, le chef de bande ou de troupe organisée, dépendant de son commandement à l'image d'Arezki–El-Bachir d'Ath Ghobri, les frères Ouabdoun d'Ath Djennad, Ahmed Oumeri d'Ath Sedhka, Bouziane –El- Kalai de Mascara, Messaoud Benzelmad de Zellatou et d'autres....

Il nous convient de dire, que plusieurs causes et faits ont engendré l'apparition du phénomène qui n'a été que le fruit de la politique de la métropole coloniale appliquée en Algérie, basée essentiellement sur la répression et la marginalisation des autochtones.

Ceci est dû à une série de lois qui ébranlèrent leur vie quotidienne et les jetèrent dans la misère et la haine, à travers le séquestre visant la dépossession des Algériens de leurs terres, l'extension des amendes exorbitantes, pour le grand bonheur des barons et des colons, l'adoption du décret de Crémieux, l'introduction du régime civil, l'affaiblissement du pouvoir tribal, les famines surtout avec les multiples évasions de sauterelles.

À cela s'ajoute la responsabilité partagée par les magistrats, les hauts fonctionnaires de la colonie envers les péchés et les fautes commises par les indigènes, notamment avec le retard et leur faiblesse apportée à la recherche des crimes, ce qui a mené les familles des victimes à s'insurger.

L'ignorance de l'administration des coutumes kabyles par l'adoption du code de l'indigénat, en marginalisant la résistance de la région à tout progrès

Conclusion

d'ordre économique, sans oublier le sentiment d'hostilité porté envers les croyances religieuses notamment avec la dislocation des douars et la lenteur de la justice française ont encouragé le banditisme.

C'est dans ce contexte, que DANIEL SAURIN, le journaliste d'EL Khabar, confirme qu'il faut trois conditions pour faire un bandit : « *Un indigène, la misère, et une mauvaise administration* ».

L'apparition du banditisme en Algérie, n'était pas une sorte de délinquance ou de dérive sociale qu'Arezki –EL-Bachir, les Ouabdoun, Oumeri et autres ont préféré, mais un type de révolte, issue de leurs circonstances politiques, sociales, culturelles ainsi qu'humaines, dont lesquelles ils vivaient, animées par un climat de haine et de tension apparues chez les leaders afin d'exprimer leurs refus envers cette politique inhumaine caractérisée par de multiples visages.

Le phénomène est aussi l'une des questions les plus sensibles de l'époque en se présentant comme un tableau global, causé par un état de corruption, de délinquance de l'administration coloniale à travers tout le territoire de la colonie algérienne, ce qui justifie sa propagande sur tout le territoire à savoir : Mascara, les Aurès, la Dohra, la Kabylie.

La mainmise de l'élément juif sur les rouages de l'économie qui a conduit l'apparition de l'usure et pour lequel Arezki–EL-Bachir et les Ouabdoun feront face durant la fin du 19^e siècle, visant l'administration coloniale et ses valets, poursuivi par Ahmed Oumeri au niveau d'Ath Sedhka durant les années quarante du 20^e siècle, en menant une action armée par laquelle, ils sont devenus des figures légendaires, occupant une haute place d'estime dans la mémoire collective, et depuis plus d'un siècle, leur histoire est contée ainsi que transmise dans un recueillement de sainteté, louangée par des femmes dans leurs chants et glorifiée par les plus illustres poètes et artistes contemporains qui n'ont pas omis de remettre en exergue la fin tragique qui a été réservée à ces personnages pleins de courage, berceau de bravoure, de patriotisme, et que la mémoire collective garde souvent .

Il est à noter que ce n'est pas de gaieté de cœur que Arezki–EL-Bachir, les Ouabdoun, Oumeri et d'autres ont pris le maquis. La guillotine et la répression n'ont pas empêché la révolte des indignés.

Conclusion

L'autorité dans le but de mettre fin aux exactions de ces insurgés, elle fait appel à de multiples stratagèmes médiocres tels que le chantage, la mise à prix, la zizanie, les promesses de nomination au grade de champêtre, caïd. Pour pouvoir créer la rupture entre les membres du village.

Les révoltés de leurs parts, étaient très convaincus par leur cause, en repoussant avec leurs énergies, toutes les accusations posées sur eux à l'image des différents vols, et meurtres.

Quoique la légende refuse de croire à la mort de ces bandits d'honneur, leurs glorifications font d'eux des personnages immortels, et invulnérables. Cependant, et au lendemain de l'indépendance, leurs noms officiellement n'évoquaient rien, par l'absence de statuettes érigées en leur honneur sauf celle édifiée à Arezki-EL-Bachir, ou bien attribuer leurs noms à quelques rues ou établissement scolaires.

Cela fait que de très peu de nos jeunes de notre époque connaissent ces héros, comme ils ont du mal à les replacer dans leurs contextes historiques, à cerner leurs grandeurs et leurs attribuer les hommages qui s'imposent.

De leurs côtés, les Historiens, ont leurs parts de responsabilité vis-à-vis de la reconnaissance de ces héros. Quoique le banditisme d'honneur en Algérie, a suscité l'intérêt et fait couler autant d'encre de journalistes, et écrivains européens à l'image de Emile Violard, Jean Dejeux, Hobsbown, et d'autres, mais la contribution de la plume algérienne reste très timide, et ne se limite qu'à des articles à l'instar de El Arbi Mougali, Abdelkader Djaghloul, Dehbia Abrous, et Outmani Settar, ceci est dit malgré le défi lancé par ces insurgés, pour l'honneur et la dignité de l'Algérien, le rétablir dans son droit, et ses valeurs souillées par l'administration coloniale.

Annexes

Annexe N°1

La Photo D'arezki L'bachir Et Mohand Said Abdoun



AREZKI L'BACHIR



MOHAND-S AID ABDOUN

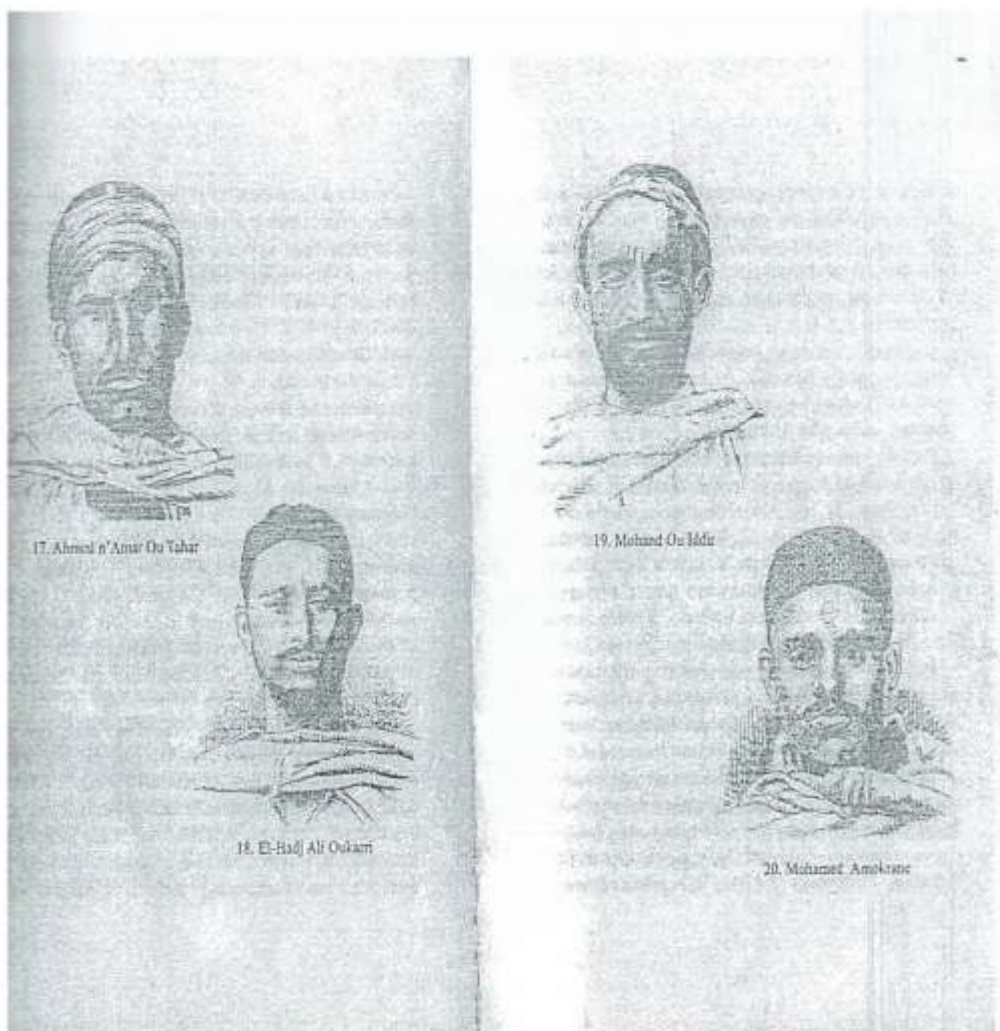
Source :

ADLI Younes

AREZKI L'BACHIR, *Histoire d'honneur*, op,cit,P 16 -41

Annexe N°2

La bande d'Arezki exécutés avec lui



Source :

ADLI Younes

AREZKI L'BACHIR, *Histoire d'honneur*, op,cit, PP 168 - 169

Annexe N°3

L'execution de la bande D'arezki L'bachir



Source :

ADLI Younes

AREZKI L'BACHIR, *Histoire d'honneur, op,cit,P 172*

Annexe N°5

نص رسالة الحاج عبدون :

الحمد لله وحده
ولا يبقى إلا وجهه

إلى من يرفق إليه كتابنا ويشمل بيده جوانبنا أحمد وأخويه محمد بن الحاج أكلي وأحمد
أوعبدون وكذا حليلة بنت أرزقي . السلام عليكم ورحمة الله وبركاته . من المسلم عليكم
محمد بن الحاج أعمر ، كيف أنتم وكيف هي أحوالكم المرضية ، فإن كنتم في خير فأنا كذلك ،
وإن كنتم في شرّ فإني مواليكم (والملاقة) بيني وبينكم في ساعة الخير إن شاء الله ، واليوم
(لا تخمّموا) عليّ فأنا وصلت بلاد السلطان ، الله يدوم عليه الستر
نعلمكم أنّي وصلت بلاد طرابلس وأنا إن شاء الله نركب منها إلى بلاد الشام ولنن تبعث
الجواب إلى الحاج أعمر الزواوي (القهواجي) الساكن في طرابلس

Réf:

سعيدى مزيان السياسة الاستعمارية لغرنسية في منطقة القبائل و مواقف لسكان منها، ج2، دار سيدي الخير
لمكتاب، الجزائر، 2012، ص 311

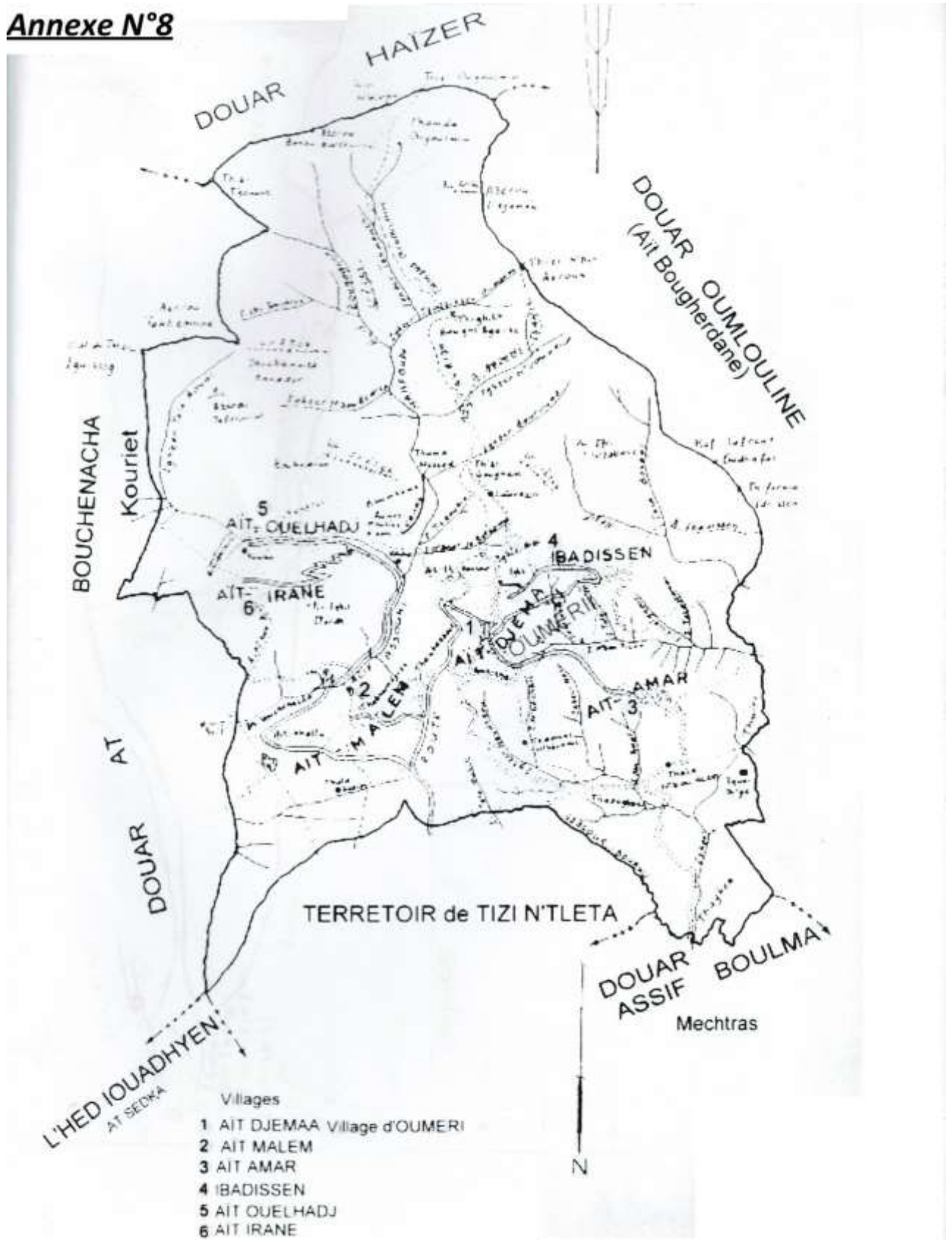
Annexe N°7

Monument à la mémoire d'Arezki l'Bachir au village d'Ait Bouhouni, son village natal.



Source : ADLI Younes , AREZKI L'BACHIR Histoire d'honneur,op,cit,P 185

Annexe N°8



LA situation géographique d'ATH Bouaddou

Annexe N° 9

ETAT CIVIL

Nom: Badaoui
 Prénoms: Ahmed Belkacem
 Date de naissance: 1943
 Lieu de naissance: Beni Bouabdine (Ain)
 Filz. de: J. Belkacem Ben Bouabdine
 et de: Leila Fatma
 Nationalité: Algérienne

PHOTOS
 de profil: [] de face: []

Stamps: Algérie, 1962, 1962

Carnet anthropométrique d'interdiction de séjour de Badaoui Belkacem

Annexe N°10

N°: BELAID à CHARLES, le 1-3-81
 NO Matricule: 32-31-8174
 (Référence à rappeler)

EXTRAIT DES SERVICES TENANT LIEU D'ETAT
 CIVIL ET DES SERVICES ET DE
 LIVRET MILITAIRE

Prénoms: Ahmed
 N°: 25-10-1944
 Lieu de naissance: BENI BOUABDINE (Ain)
 Nationalité: Algérienne (figure sur les contrôles du S.N. en qualité de ressortissant Algérien)
 Demandé en date du: 23.8.88
 MOTIFS: A la naissance

aucune mention de perception ou de non perception de P.F.C.U.F.
 ne figure au dossier d'archives.

Arme: 15000 - Tizi Ouzou

Arme d'armistice (du 26.6.40 en Métropole, et. ou (au 12.8.40 Armée sous conventions (du d'Armistice Outre Mer)) (au 18.8.40)

Arme d'armistice (du 26.6.40 en Métropole, et. ou (au 12.8.40 Armée sous conventions (du d'Armistice Outre Mer)) (au 18.8.40)

Copie du Livret militaire d'Ahmed OUMERI

Annexe N° 11

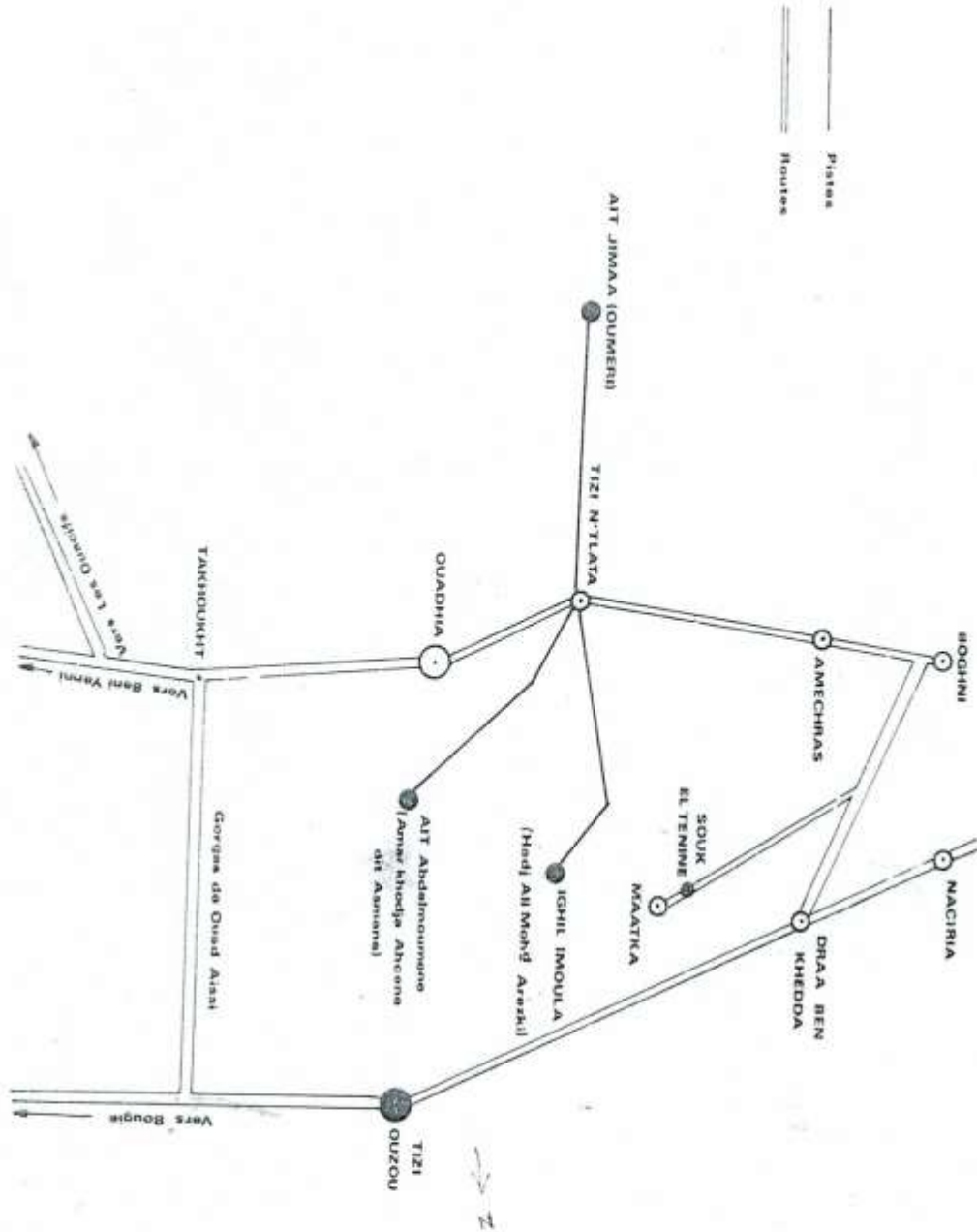
Carte de l'expédition.



Source :
ADLI Younes
AREZKI L'BACHIR, *Histoire d'honneur, op, cit, P 116*

Annexe N° 12

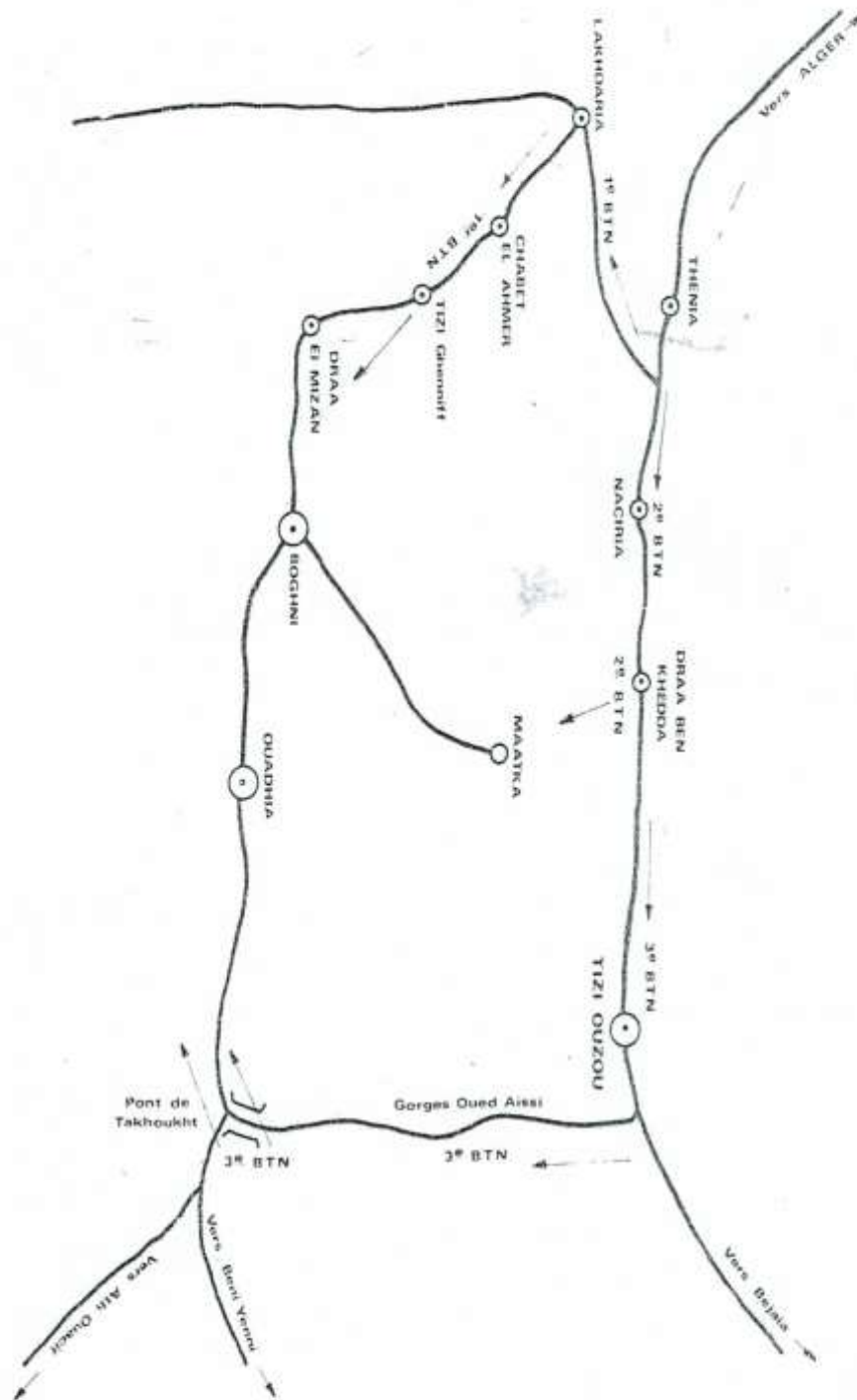
Le principal fief D'OUMERI



La source : TAHAR OUSSEDIK, AHMED OUMERI , OP,cit, P12

Annexe N° 13

ratissage de la bande d'oumeri AVRIL 1946



La source : TAHAR OUSSEDIK, AHMED OUMERI , OP,cit, P 125

Annexe N° 14

Extrait d' Acte de décès de BELAIDI AHMED et HADJ ALI ARREZKI

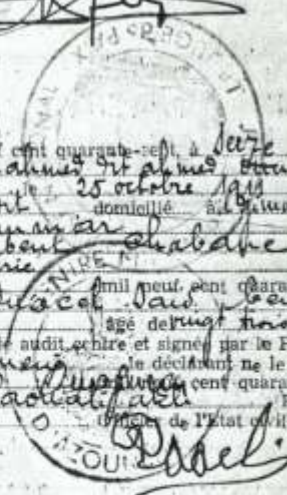
Le présent registre des ACTES DE DÉCÈS INDIGÈNES
 du Centre Municipal d' IZOUMENE
 pour l'année mil neuf cent quarante-sept,
 contenant douze feuillets,
 a été coté et paraphé par premier et dernier feuillet,
 par Nous, Juge de Paix du canton de Fort-National
 Le trente et un décembre mil neuf cent quarante-six.

Le Juge de Paix,



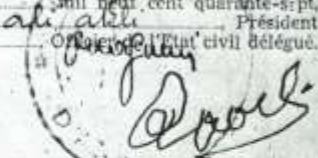
N° 1
ACTE DE DÉCÈS
 de Belaidi
Ahmed El Ahmed Oumer
 décédé le 16 février 1947
 Centre : d'Izoumène
 Volant N°

Le seize février mil neuf cent quarante-sept, à seize heures,
 au centre ci-dessus, est décédé Belaid Ahmed El Ahmed
 à Ben Sals né le 25 octobre 1918
 à Ben Sals profession de Bouvier domicilié à Ben Sals
 fil de Hamad Said ben Oumar
 et de Hamad messaouda bent Chababe
 Le défunt était marie
 Déclaration faite le seize février mil neuf cent quarante-sept,
 au Président du centre, par Said ben Oumar
amar âgé de vingt trois ans,
 profession de Cultivateur domicilié audit centre et signé par le Président
du Centre Municipal d'Izoumène le déclarant ne le sachant.
 Transcrit le seize février mil neuf cent quarante-sept,
 et signé par Nous, Raouafi Ali Président
 du Centre Municipal d' Izoumène Officier de l'Etat civil délégué.



N° 2
ACTE DE DÉCÈS
 de Hadj Ali Arrezki
ben Oumar
 décédé le 16 février 1947
 Centre : d'Izoumène
 Volant N°

Le seize février mil neuf cent quarante-sept, à seize heures,
 au centre ci-dessus, est décédé Hadj Ali Arrezki bent
 à Ben Sals né le 5 février 1918
 à Ben Sals profession de Cultivateur domicilié à Ben Sals
 fil de Hamad messaouda bent Chababe
 et de Hamad messaouda bent Chababe
 Le défunt était marie
 Déclaration faite le seize février mil neuf cent quarante-sept,
 au Président du centre, par Said ben Oumar
amar âgé de vingt trois ans,
 profession de Cultivateur domicilié audit centre et signée par le Président
du Centre Municipal d'Izoumène le déclarant ne le sachant.
 Transcrit le seize février mil neuf cent quarante-sept,
 et signé par Nous, Raouafi Ali Président
 du Centre Municipal d' Izoumène Officier de l'Etat civil délégué.



Document transmis par Mr BRAHIMI MOHAND ARAB

C. M.U. 28
 ▲
 Changement sur modèle spécial

Alger le 15/01/1947

ANNEXE N° 15

Entre les princes de la forêt kabyle il règne des haines inexpiables

Belaidi, alias Oumeri a enlevé la belle Rosa épouse d'Iouadarène

qui devra venger son honneur

Il règne vraiment en Kabylie une atmosphère d'inquiétude. Jeudi dernier, dans l'après-midi, nous avons parcouru la région où les bandits Oumeri, Areski, Iouadarène et leurs comparses sont en train de s'illustrer.

Jusqu'à 3 heures, les routes sont fréquentées mais, aux approches du crépuscule, chaque voyageur semblait pressé, hâtif... De Dzaï-el-Mizan aux Ouadras, par Bichal, Mechtras, Ouedhiss, Talaouert, nous avons vu, sur une douzaine de routes et le campagne se valent solitairement. Chacun se cloisonne avant la nuit tombée. A partir de cinq heures et quart, nous n'avons plus rencontré, sur cent kilomètres de route, que deux gendarmes en surveillance (aux Ouadras) et deux gardiens auxiliaires à Taldouert.

Le domestique légal d'Ahmed Belaidi, dit Oumeri, est au village de

Ait Djema, à quelques kilomètres à peine des Ouadras. Nous disons « légal » parce que le vivant sa femme légitime et ses deux enfants. L'existence de ce

De notre envoyé spécial Jacques DENIS

« foyer familial » ne prouve d'ailleurs nullement que le Roi des Bandes hante régulièrement ce terrain.

Sans parler de ses affaires, il a ses plaisirs ailleurs. Oumeri, en effet, s'est payé le

A la cérémonie à l'Act de... ou St. Vincent Aurélien... sur la tombe du Soldat Inconnu, une délégation...

luxe d'enlever la femme d'Iouadarène : la belle Rosa, qui est, paraît-il, une perle. D'où haine inexpiable entre les deux hommes... M. Paul de Formis

A 17 h. 30, formation militaire de l'Armée de l'Air de l'Algérie, sous le commandement de l'Amiral Boum, M. Ror dans l'été et n'avait fait qu'un de ceux qui ont été proposés de la République entretiens.

BANDES RIVALES

Depuis l'enlèvement de Rosa, Iouadarène a juré de lever l'affront... et Oumeri doit redouter sa vengeance plus que les recherches justicières des gendarmes.

Rosa habite au village de Mechtras, qui semble être le vrai centre de tout le drame.

Oumeri, à coup sûr, voit fréquemment Rosa, Iouadarène la guette... Et les gendarmes valent patients.

Il y aura probablement du sang quelques jour, dans les parages.

HEREDITE

Le père d'Oumeri, lui aussi, était un « dur ». Ahmed a de qui tenir. Bandit professionnel, il lui est arrivé mineur : il est tombé en août 1945, au village de Mahakka, près Tizi-Ouzou, sous les coups d'une bande rivale, à la suite d'une querelle connue.

Ce meurtre, on s'en doute, n'a pu qu'enflammer les rancunes et entretenir la flamme des vendettas.

L'AFFUT

Les brigands tiennent la forêt kabyle. Répartis en diverses bandes parfois ennemies, parfois associées, ils tiennent chaque jour plus d'audace de l'impunité.

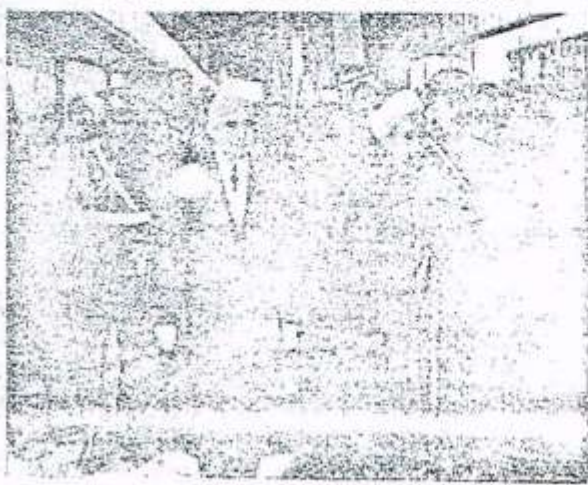
En effet, depuis plusieurs mois, nul d'entre eux ne s'est fait pincer et leur prestige s'accroît, avec leur recrutement.

Nous avons de sérieuses raisons de croire que cela ne durera pas longtemps. Les discussions menées qui règnent entre nos brigands les rendent plus vulnérables, et la trahison les guette, tous. Bientôt, peut-être...

Création d'un Conseil National de la Viande

Paris. - Le Conseil des ministres a pris un décret instituant un conseil national et des conseils départementaux de la viande.

DANS LE PROCHE-ORIENT



Un touriste à Jérusalem, qui est récemment devenu un de nos journalistes... vient d'arriver à Jérusalem. Le voici accueilli par M. Ismet INONU, président de la République turque.

Paris. - A la réunion... parlementaire, le ministre de l'Intérieur...

Plus tard, à M. Paul Ramadier... Le République chercher la formation du Des ce côté, personnalité Justice. Je di au président d' malin.

M. Paul de Formis

A 17 h. 30, formation militaire de l'Armée de l'Air de l'Algérie, sous le commandement de l'Amiral Boum, M. Ror dans l'été et n'avait fait qu'un de ceux qui ont été proposés de la République entretiens.

Plus tard, à M. Paul Ramadier... Le République chercher la formation du Des ce côté, personnalité Justice. Je di au président d' malin.

Mardi, ès du nouveau de l'Ascen

Paris. - A la réunion... parlementaire, le ministre de l'Intérieur...



L'ALGERIE A 25

Un représentant... de l'Algérie...

Un type dans... l'Algérie...

DEMOCRATIE OCCIDENTALE

50.000 ans... Le processus...

Le Conseil municipal de Tiemcen...
...avec approbation...

Vœu relatif à l'interdiction faite aux populations du faubourg Sidi Boumédienne El-Eurad supérieur et inférieur de construire ou porter des améliorations dans leurs propriétés

Considérant que le faubourg de Sidi-Boumédienne offre un spectacle déplorant de ruines accumulées, dangereuses, insalubres...
Considérant que l'interdiction administrative met les propriétaires dans l'impossibilité de construire ou d'améliorer leurs propriétés...
Demandant que toute facilité soit accordée dans ces limites aux propriétaires de Sidi-Boumédienne tant inférieur que supérieur.

Enseignement

- Le Conseil municipal de Tiemcen émet le vœu suivant :
1° La création au collège « de dans » de deux classes de 50 supplémentaires.
2° Qu'une dérogation d'âge pour les examens d'entrée en soit accordée à certains candidats.
3° Que les instituteurs musulmans soient récompensés pour la surveillance des examens et la correction des épreuves.
4° Que l'enseignement soit unifié en Algérie.
5° Porter l'âge de scolarisation à 16 ans jusqu'en 1960.
6° Que des classes d'initiation soient créées dans toutes les écoles de la commune de Tiemcen.
7° Que les enfants soient inscrits obligatoirement dans les écoles les plus proches de leur demeure.
8° Que les classes à demi-temps soient supprimées.
9° Que le recrutement des instituteurs auxiliaires soit facilité afin de multiplier les cours et d'alléger la surcharge des classes.
10° Que l'école des filles musulmanes de la Matrehkama soit transformée en école primaire de jeunes filles, où toutes les jeunes filles, peussent admises quelle que soit leur origine, avec suppression de l'enseignement ménager.
En attendant la réorganisation de l'enseignement en arabe en Algérie, le Conseil municipal de Tiemcen émet le vœu :
1° Le rattachement des médécres officielles au rectorat d'Alger.

AVIS

Le docteur Sebden avec ses amis, relations et la public que son fils ayns quitté...
...aucune manière, répondre ni de ses actes, ni des conséquences qui pourraient en découler.

LISEZ
"ÉGALITÉ"

1°) La nomination des professeurs...
le recteur et l'application de la loi relative à la nomination des professeurs dans les médécres et obligations pour le directeur...
13/02/1947

bande et d'être ouverte en temps de guerre...
7°) commué en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée à l'encontre du nommé :
LOUIS BOUZIO BEN ALI, le 08 décembre 1945, par le Tribunal militaire permanent de Constantine, pour assassinat.
Veuillez agréer, Monsieur le Contrôleur général, les assurances de ma considération distinguée.
L'Amiral de France, gouverneur général de l'Algérie, signé :
YVES CRATAIGNEAU

Le "BANDITISME" en Kabylie: et les provocations policières

DEPUIS quelques mois, la région de Dra-el-Mizan, en Grande-Kabylie, est le théâtre d'une certaine perturbation dont nos confrères algériens ont déjà largement fait état dans leurs colonnes, chacun à sa manière, bien entendu.
On a beaucoup parlé, avec plus ou moins de fantaisie, d'une certaine bande aux ordres d'un certain Oumeri. On a parlé également d'une seconde bande qui serait menée, celle-là, par un nommé Youdarène, en qui les journalistes, qui sont allés enquêter sur place, ont vu, sinon un ami de la police et un agent de l'administration, du moins une sorte de protégé des autorités. Ses agissements pourraient, en effet, servir des intérêts trop particuliers et préparer une atmosphère d'inquiétude propice à la réalisation de certains desseins politiques.
Nos lecteurs ont pu s'étonner que nous n'en ayons pas parlé jusqu'à présent. C'est à dessein. Voilà longtemps que nous avons été mis au courant de cette affaire. Bien avant les événements du mois dernier qui ont attiré l'attention de la presse algérienne.

revinrent sur les lieux pour continuer leurs provocations. Il y eut des actes inimitables de brutalité. Les habitations du père et du frère de Youdarène furent envahies de balles de mitrailleuses, saqueuses et vidées de leur contenu. L'expédition se termina par l'arrestation de six femmes, dont une était en état de grossesse, et de plusieurs vieillards et enfants.
Quant au décecteur lui-même, il n'a pas encore pu être appréhendé. A l'heure actuelle, les recherches se poursuivent activement.
Nous dénonçons avec la plus extrême vigueur les méthodes de persécution et d'intimidation employées et dont, jusqu'à présent, les seules victimes ont été des femmes, des vieillards et de paisibles habitants.
Elles ne peuvent qu'aggraver le climat d'insécurité qui règne déjà sur la Kabylie. Ce climat est susceptible de créer le trouble dans les esprits et de donner naissance à des incidents sanglants que la police — sans renoncer pour cela aux tâches qui lui incombent — pourrait éviter facilement.

"Le Phénomène coranique"

ESSAI D'UNE THEORIE SUR LE CORAN par Malek BENNABI

Cet ouvrage, que nous avons annoncé précédemment, vient de paraître. Sa publication marque un date dans l'histoire intellectuelle de notre pays. C'est la première fois, en effet, qu'un musulman algérien de double culture s'attaque à un problème d'une telle ampleur, en témoignant de qualités remarquables d'érudition et d'analyse, en apportant un élément nouveau et très personnel dans un débat pourtant très ancien.
L'œuvre de M. Bennabi mérite un examen approfondi et une analyse complète. L'un et l'autre feront l'objet d'une chronique que l'un de nos collaborateurs spécialisés publiera dans l'un de nos prochains numéros.



...Trois jours plus tard, les gendarmes, toujours sur le pied de guerre,

ports de la prise
nion américaine et
s-Unis sur la ques-
rnière, et de nou-
audiences à New-
républicains pour
nettement pour la
nale, d'une unité
e sur le Rhin.

inaisons à penser que
seur européenne : le
us usines de la Ruhr,
a être laissés aux
la seule Allemagne
soit la Constitution
sion de Moscou les
nds - vont préparer
ous avons toujours
Allemagne fédérale
ndre des territoires
arbitraires allemands
de allemands régit
e et les ressortis-
qui, au moins pour
es long, échappent
onr demeurer sous
national. D'elles va
nt une institution
qu'il propose, un
ue à la « Tennessee
'ity » qui a juridic-
e sur un territoire
esse. Cette richesse
me même dans les
st l'énergie, Sec-
rds du Tennessee,
bords du Rhin,
seraient gouver-
nelle internationale
usage non seule-
vement progres-
sive dont personne
nt nécessaire à la
si pour le relâche-
libérés de l'Eu-
'e sont en droit
relèvement soit
titious telles qu'il
situer un danger

sons accuseraient
aire une Europe
ppendants que le
e de promouvoir
précisément pour
s'appeler dans
de contrôle
de règlement
lépendra le suc-
wan de Moscou,
siférent de noter,
sions de sa réu-
républicains dé-
sant avoir com-
du fait rééman.

ANNEXE
owski
éricains
incontrées

le retard
Quatre

tique public, sous
kolovski, comman-
faite du dernier

Cesari de contrô-
ment accomplir son
les décisions né-
présence des dif-
erages de son ac-

Projet sur le Conseil de la ANNEXE Echos d'Alger - 28/10/1967

PARIS (de notre rédacteur parlementaire). - L'ordre du jour de la séance de demain au Palais-Bourbon est assez chargé. Il comporte l'examen des dossiers électoraux d'Alger (deuxième collège) et d'Oran (premier collège : M. Pontaloni) sera retiré du tableau de travail.

Le gouvernement demandera la discussion immédiate du projet relatif à l'élection et au statut des représentants des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature. Le rapporteur désigné par la Commission est M. de Moro-Claffert.

La hâte du gouvernement à faire étudier et voter ce texte est fort concevable. En effet, le droit de grâce selon la Constitution, est l'appanage du Conseil supérieur de la magistrature, dont le président de la République est de droit le président. Mais ce droit exercé, il y a peu de temps, par le chef du gouvernement, n'appartient pour l'instant à personne, puisque le régime provisoire n'est plus et que le Conseil supérieur de la magistrature n'est pas encore installé. Il y a là un hiatus fâcheux qui témoigne de la légèreté avec laquelle les constituants ont mené leur tâche essentielle. Que, pour l'instant, il soit suris à toute exécution capitale, le fait est assez logique. Ce qui l'est moins, c'est que des délinquants légers - on a signalé le cas d'un innocent injustement poursuivi et condamné - ne peuvent bénéficier immédiatement de mesures précieuses qui, dans de nombreux cas, s'imposent.

Cette anomalie ne prendra fin qu'avec le fonctionnement régulier du Conseil supérieur de la magistrature, qui doit comprendre quatre magistrats nommés par leurs pairs. Le collège électoral est composé de quatre catégories d'électeurs qui, en gros, représentent respectivement : 1° les magistrats de la Cour de cassation ; 2° les membres des cours d'appel ; 3° les membres des tribunaux civils ; 4° les juges de paix. Dès la promulgation de la loi et aussi certains personnes de démissionnaire ont vert pendant... trente jours. Chaque magistrat désigné ainsi sera élu pour six ans.

Le Conseil supérieur de la Magistrature n'est d'ailleurs pas le seul organisme à créer conformément à la Constitution ; il y a aussi le Conseil national économique, dont on parle peu, si ce n'est pas du tout.

Présentation officielle du Ministère devant l'Assemblée

Mais revenons à la séance de demain. Toute la partie de l'ordre du jour que nous venons d'exposer (va- lidations et discussion du projet sur les magistrats) « sautera » l'après-midi par suite des demandes d'interpellation qui ont été déposées sur la composition et la politique du gouvernement. Il est entendu que suivant la formule, M. Ramadier demandera « le renvoi à la suite », mais dans ce cas, les interpellateurs ont droit à demander la parole et, l'ayant obtenue, de la conserver pendant cinq minutes. M. Edouard Herriot, qui présidera, étant généreux de son naturel, ne fera pas fonctionner la guillemote sèche et laissera les signataires d'inter-

la limite réglementaire, leurs conclusions. Les questionnaires sont nombreux. En voici la liste qui peut être augmentée jusqu'au dernier moment : M. Capitani (U.D.S.R.), MM. Montel, Schauflier, le général Aumeran, tous trois du P.R.L. de même que M. Barrachin, qui ne peut-être assisté à la séance de demain, se fera remplacer par un collègue. Cette énumération suffit pour comprendre que le débat s'étendra sur toute l'après-midi et

de paraître à la séance. Ces opposants étaient au nombre de vingt-six parmi lesquels M. M. Nicolet, de Chevigné, Alfred Coste-Floret, mais peut-être exhortés par les ultragauchistes du M.R.P. où l'on recense de plus en plus la nécessité de maintenir la discipline, ces nouveaux « conjurés » dont on dit peut-être un peu à la légère que leurs mots d'ordre sont pris à Colombey-les-Deux-Églises, seront-ils cependant présents dans l'hémicycle.

M. Guy Petit dépose une demande d'interpellation

Paris. - M. Guy Petit, député des Basses-Pyrénées (rép. ind.) a demandé à interpellier le gouvernement sur sa composition et sur les mesures qu'il compte prendre pour faire face aux difficultés qui menacent le pays en matière économique et financière.

La Kabylie sous le joug de la bande OUMERI

Trois bandits dévalisent la caisse de la S.I.P. au village de Mechtras

Tenant au respect, sous la menace de leurs armes les témoins de leur exploit, ils s'enfuient emportant 450.000 francs

NOUS n'en sommes pas encore à la fin des exploits de la bande Oumeri, exploits audacieux qui dénotent d'une organisation s'avérant chaque fois plus dangereuse.

Samedi, en effet, à la tombée de la nuit, trois individus pénétraient dans le magasin de la S.I.P. (Société indigène de prévoyance), dans le petit village de Mechtras, et demandaient à parler au dépositaire de la Société.

Apprenant que ce dernier était absent, ils portèrent brusquement des armes de leurs vêtements, et, à l'envolée dans chaque main, faisant signer contre un mur les huit personnes qui se trouvaient là pour lire quelques achats, les menaçant de mort si elles tentaient de donner l'alerte.

Le plus tranquillement du monde, les trois bandits, parmi lesquels se trouvaient les hommes Beloud et Hadj Ahmed, lieutenants de Oumeri, se saisirent de la caisse.

DANS LE FEU DE L'ACTION Le baryton LAGARDE s'enfonce un poignard dans l'abdomen et est gravement blessé

Toulon. - Un exploitant est tué au travail. Le baryton Lagarde, âgé de 45 ans, travaillant à la construction de la gare de Toulon, a été tué par un coup de feu tiré par un collègue.

nées de succès.

Dans la soirée du 26, la zone comprise entre le Grand-Luc et le fleuve Rhône a été entièrement nettoyée. La présence des troupes algériennes est rapidement transformée en repli au cours duquel des pertes sérieuses leur furent infligées. Des armes et un important matériel sont tombés entre nos mains.

Une tentative d'attaque sur le terrain d'aviation, précédée d'un léger tir d'artillerie, a été repoussée.

A NAM-DINH : Les Vietnamiens ont

Le cabinet GIRAL a démissionné

Paris. - M. José Giral, président du Conseil du gouvernement républicain espagnol a accepté la démission de son cabinet au président Martínez Barrio, qui l'a acceptée.

M. Barrio commencera demain ses consultations en vue de la formation du nouveau gouvernement.

Paris. - C'est à la suite de la démission d'un ministre socialiste et des ministres républicains l'Union générale des étudiants, la motion galiléenne et la Confédération générale des travailleurs, que M. Giral a démissionné.

A PRAGUE s'ouvrira le 30 janvier le procès d'anciens ministres tchécoslovaques accusés d'intelligence avec l'ennemi.

On attendait à ce que ce procès éclaire les événements qui amenèrent Munich.

GRENDI, l'un des principaux médecins de Ravensbrück, qui était en fuite, a été arrêté dans le Sleswig.

Manifestoiti

Alexandrie - 4 une cinquantaine de manifestants ont été arrêtés par la police de l'Égypte à l'occasion d'une manifestation pour la libération des territoires occupés.

M. Phil

Paris - M. Phil...

Paris - M. Phil...

Paris - M. Phil...

Paris - M. Phil...

Paris - M. Phil...

Paris - M. Phil...

Paris - M. Phil...

Paris - M. Phil...

Paris - M. Phil...

AU 22
M. NO
a ami
des
anglo

OSSISI
Le Caire
ment à la
premier min
annoncé que
porter devant
son crânie
Bretagne cot
traité de l'ar
dan.
Le roi Far
la séance du
M. I
les

Londres -
Commissaire
le gouverneme
ture des ter
ritoriaux égyptes
Joie
Theriot -
relations anglo-
ce de l'appa-
ont été récom-
les milieux de

Manifestoiti
Alexandrie -
4 une cinquant
aine de manifest
ants ont été arr
tés par la police
de l'Égypte à l'
occasion d'une
manifestation
pour la libération
des territoires
occupés.

M. Phil
Paris - M.
Phil...

M. Phil
Paris - M.
Phil...

M. Phil
Paris - M.
Phil...

M. Phil
Paris - M.
Phil...

M. Phil
Paris - M.
Phil...

M. Phil
Paris - M.
Phil...

M. Phil
Paris - M.
Phil...

M. Phil
Paris - M.
Phil...

ANNEXE N-21 ALGER REPUBLICAIN

QUARTIER ANCS N° ANNEXE N-21
Nouv. 527
Rd LAFERRIERE ALGER - Téléphone : 336-55 et la suite
Tél. : 336-15 - Permanence de nuit
Chèques Postaux : Alger 238-21 *
DIMANCHE-LUNDI
16-17 Février 1947

annonce
haine
se de 5%

« dans mes paroles
note pessimiste.
avons pas de raison
espérer. »

« espère une réglementation plus
serrée. Il faut tout de même l'ac-
cepter. Il n'y a dans les paroles
pas le vous adresse, aucune note
pessimiste. Nous n'avons pas de
raison de désespérer. La France
peut encore prospérer et retrou-
ver sa place dans le monde. »

Hier vers 16 heures au douar Kouriet Les bandits OUMERI et HADJ ALI ARESKI ont été abattus

Deux des bandits qui tenaient
le maquis depuis plusieurs mois
ont été abattus hier dimanche
vers 16 heures au douar Kouriet
(commune mixte de Fort-National).
Ce sont : Belaidi Ahmed dit
Oumeri, le trop célèbre chef de
bande et Hadj Ali Areski, son
lieutenant.

Les deux bandits seraient ve-

nus au douar Kouriet dans l'in-
tention d'enlever la femme ou
une parente (nos renseignements
manquent à ce sujet) d'un nom-
mé Ouacel, complice de la
bande.

Mai leur on prit palaque Ouacel
les a tués net de deux coups
de fusil de chasse. C'est le frère
de ce dernier qui vint avertir la
gendarmerie de Tizi-Ouzou. Les
corps des deux bandits sont tou-
jours sur les lieux. Le parquet
de Tizi-Ouzou enquête aux fins
de reconstitution des circon-
stances de ce règlement de comptes.

LES DU ORGAN POUR L'IN

LE CAIRE... février -
Le tier de la Citadelle
Caire qui n'ont perle de
pas dire leurs noms : El
Fouad pour « Agitator »
Presque chaque soir, il
L'autre est une élève d'
nique.

Il assurement tous les éle-
rôle important dans le mouvement
des étudiants.
Pour ceux qui ont pratiqué
certaines actions en France et

BAPTEME DE ROBES



Témoignage d'un travail.

Un député chez les patriotes

Les partisans hellènes disposent d'armements de marque britanniques et américains

Une émission de la B.E.C. reproduit des déclarations
Thomas, membre des Communes, qui se trouve actuellement
Grèce.

Le parlementaire britannique d'au-
jourd'hui dans deux Quartiers Gé-
néraux. Celui-ci, qu'il dirigeait
un homme et aux côtés de

Journal d'Alger le 18/02/1947

ANNEXE N-22

18 FÉV. 1947

Gumeri et Hadj Ali Aroussi sont tombés dans un guet-apens tendu par l'Administration

Aujourd'hui au Conseil des ministres

- R. SCHUMAN : Budget de 1947.
- A. PHILIP : Statut général des entreprises publiques.
- M. MOUTET : Conférence des territoires d'Outre-Mer.

Paris (F.P.). — Le Conseil des Ministres se réunira aujourd'hui à 10 heures à la Sorbonne sous la présidence de M. Vincent Auriol, Président de la République.

Sur les affaires inscrites à l'ordre du jour figure notamment une communication de M. Schuman, ministre des Finances, sur les mesures que les pouvoirs publics ont adoptées ou envisagent de prendre.

M. André Philip, ministre de l'Économie nationale, exposera de même, sous le Conseil, d'un point de vue général, des questions de conjoncture.

Enfin M. Maurice Moutet, ministre de la France d'Outre-Mer, exposera au Conseil le programme de sa conférence qui aura lieu au début de la semaine prochaine à Paris, au Palais-Commissionnaire et sous la présidence générale des territoires d'Outre-Mer.

PARIS. — Le Conseil National du parti socialiste se réunira les 18 et 19 février au Palais de la Mutualité, l'ordre du jour prévoit : 1. l'examen de la situation politique ; 2. les problèmes de l'Union française.

rets marqueront l'accès « iboree » de Moisson

Le cadavre décapité d'une jeune MAURESQUE est découvert dans un champ à Châteauneuf (El-Biar)

Un cadavre décapité, celui d'une jeune mauresque, a été découvert dans un champ à Châteauneuf (El-Biar) le 17 février.

Le corps a été découvert par un cultivateur qui a immédiatement porté l'information à la gendarmerie locale.

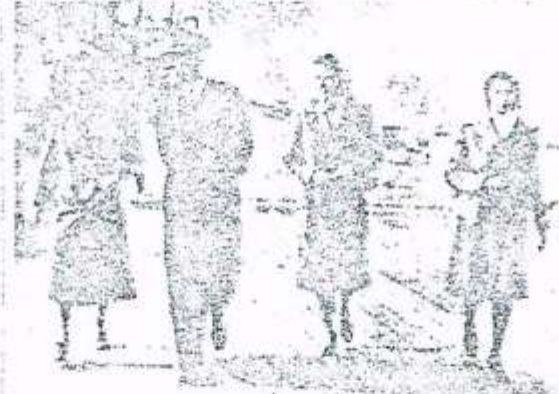
Le cadavre a été transporté à l'hôpital de Châteauneuf et les autorités locales ont commencé une enquête pour identifier la victime et découvrir les auteurs de ce crime.

Il s'agit d'une jeune fille mauresque, âgée de 20 ans, qui habitait à Châteauneuf.

Le corps a été décapité et les deux parties ont été trouvées séparément.

Les enquêteurs ont constaté que le cadavre avait été abandonné dans un champ.

Il n'y a pas de témoins et aucune piste n'a été découverte jusqu'à présent.



En haut, avec les souverains britanniques, le roi Gustave, les princesses Elizabeth et Margarete Rose.

A bord du « Vanguard » La famille royale britannique est arrivée au Cap

LES SOUVERAINS ont été reçus solennellement au Parlement sud-africain

Le Cap (F.P.). — Escorté par deux croiseurs sud-africains et par le « Vanguard », le roi George VI, la reine Elizabeth et les princesses Elizabeth et Margarete Rose, sont arrivés au Cap le 17 février.

Les souverains ont été reçus solennellement au Parlement sud-africain.

Le roi a prononcé un discours dans lequel il a remercié le peuple sud-africain pour son accueil et a exprimé son espoir que la coopération entre les deux pays continuera à se développer.

Après avoir été reçu à bord par le Gouverneur général, le roi a été reçu par le Premier ministre, M. D. F. Shearman, et le Président de l'Union sud-africaine, M. J. van der Westhuizen.

avec le concours de toutes les populations kabyles

Ils furent obattus au cours d'un repas offert « en leur honneur » au village Assaboune par les familles Ouacel

Son village natal

C'est au village natal de Hadj Ali Aroussi, au village Assaboune, que les deux hommes ont été tués.

Leur mort a été le résultat d'un guet-apens tendu par l'Administration.

Ils furent obattus au cours d'un repas offert « en leur honneur » au village Assaboune par les familles Ouacel.

Le repas fut servi dans une maison appartenant à une famille Ouacel.

Les deux hommes furent tués par des coups de feu tirés par des hommes qui se faisaient passer pour des amis.

Après leur mort, les familles Ouacel ont été poursuivies et leurs biens confisqués.

Leurs corps ont été abandonnés dans un champ.

Il n'y a pas de témoins et aucune piste n'a été découverte jusqu'à présent.

A L'ASSEMBLEE financière

La liste Bibliographique

I. Sources en langue Française:

A- Les Archives :

A.N. O.M : Série, 7G2 : « Les rapports sur la répression de banditisme », Aix en Provence, France.

B - Les Témoignages :

- *Témoignage de ^{Mme} BELAIDI Fadhma (fille d'Ahmed Oumeri) le 15 Avril 2018 à DJIMAA à 15h30*

- *Témoignage de ^{Mr} BRAHIMI Mohand Arab cousin éloigné d'Oumeri ,Le 29 Avril 2018 à OUADHIA à 14h 15 .*

- *Témoignage de ^{MR} Amar- Khoudja Chabane (CD) confié par la direction régionale du musée d'El Moudjahid de Tizi -Ouzou.*

- *Témoignage des citoyens de la daïra de OUACIF, du 25 Avril 2018 à 17h00.*

C- Les Sources écrites:

1. La Revue Africaine, N°45 , 1901
2. AIT AHMED Hocine, Mémoire d'un combattant ; l'esprit d'indépendance 1942-1952, édition Bouchène, Alger, 1990
3. COMBON Jules, Le gouvernement général d'Algérie (1891-1897), librairie Adjourdan, Alger, 1918.
4. COURRIERE Yves; La guerre d'Algérie. Les files de la toussaint, Edition Rahma, Alger, 1995.
5. ERNEST Mercier, La question indigène en Algérie au commencement du XX^{ème} siècle, paris, 1901.
6. HANOTEAU. A et LETOURNEUX. A, La Kabylie et les coutumes kabyles, T1, Edition Bouchène, Paris, 2003.
7. HANOTEAU. A, les poésies populaires de la Kabylie de jurjura, édition Challamel, Paris ,1867
8. HANOTEAU. A et Letourneux A ; la Kabylie et les coutumes kabyles, Alger Edition Berti, S.D.E
9. RINN, Louis, Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie, Alger, 1891.
10. VIOLARD Emile, Les bandits de la Kabylie, Edition grands, Alger, 2004.

II - Les Références :

1. ADLI, Younes, Arezki l'Bachir. histoire d'honneur, Alger, 2001.
2. ADLI Younes : La Kabylie à l'épreuve des invasions, Edition Ziryab,Alger,2004
3. BOUAZIZ Yahia, traduction, babouche hafidh, Les insurrectios en Algerie au cours du 19^eet 20^e siècles, T1, darHouma ,Alger. 2007
4. BOULIFA SI Amar, le Djurdjura à travers l'histoire, Alger, 1925.
5. JULIEN Charles Andres, Histoire de l'Algérie contemporaine la conquêteet le début de la colonisation (1827-1871)édition casbah, Alger,2005
6. AGERON Charles Robert, La France en Kabylie, 1^{ere} Edition, Bellees Lettres ,2011
7. AGERON Charles Robert, Les Algériens musulmans et la France, paris, 1901
8. DAUMAS Eugene, Mœurs et coutumes de l'Algérie, Edition ANEP, Alger,2006
9. DUJARDIN Camille Lacoste, Dictionnaire de la culture berbère en Kabylie, Edition dé couverte, paris 2005
- 10.HARBI Mohamed, Aux Origines Du Fln Imprimerie les caret, paris 1975.
- 11.HARBI Mohamed ; Le Fln Mirage Et Réalité, Edition jeune Afrique, paris 1980.
- 12.IHADDADENE, Zahir, Histoire De La Presse Indigène en Algerie. des l'origine jusqu'au 1930. Edition NAL, Alger, 1983.
- 13.KEDDACHE Mohamed, Histoire du Nationalise Algerien, question nationale politique algérien 1919-1952. T1, 2^{ème}Edition , ENAL, ALGER 2010.
- 14.KEDDACHE Mohamed, Histoire du Nationalisme Algerien, question national politique algérienne 1919-1952. T2, 2^{ème}Edition ENAL 2010.
- 15.KITOUNI Hosni, La Kabylie Orientale Dans L'histoire .Pays Des Koutama et guerre coloniale, Edition casbah, Alger, 2013.
- 16.LASHEB Ramdane, Chants de Guerre de Femmes Kabyles, édition l'odyssée, T.O .2008
- 17.LE COUR GRAND MAISON Levier, L'Indigénat, Anatomie D'un Monstre Juridique, édition ENAG, Reghaia, 2013
- 18.LOUNES Abderrahmane, Anthologie De La Litterature Algerienne D'expression Amazigh, Edition ANEP,2002

La liste Bibliographiques

19. MAHE Alain, Histoire De La Grande Kabylie Xix^{eme} Et Xx^{eme} Siecle Anthropologie Historique de lieu social dans les communautés algéroises 2^{eme}. Edition, EDIF, Alger, 2000.
20. NACIB Youcef, Anthropologie de La Poésie Kabyle, Edition Andalouses, Alger 1993.
21. OUSSEDIK Tahar, Ahmed Oumeri, édition la Phonic, Alger, 1983.
22. OUSSEDIK Tahar, Le Mouvement Insurrectionnel De 1871. Edition, ENAG, Alger, 2005.
23. ROBIN.N, Insurrection De La Grande Kabylie 1871, Ed Charles-Lavanzelles, Paris S.D.E
24. Sary Djilali, La dépossession des Fellahs 1960, 2^{eme} Edition, ENAG, Alger, 2010.
25. YACINE Tassadit, Ait Menguelette Chante, Edition alpha, 2008.

III- Les sources en Langue Arabe :

- 1- رين, لويس, تاريخ انتفاضة 1871 في الجزائر, ترجمة مسعود حاج مسعود, دار الرائد للكتاب, الجزائر, 2013
- 2- فورست لويس, تجنيس يهود الجزائر وانتفاضة 1871, دراسة تاريخية, الشركة الفرنسية للمطابع والمكتبات, باريس, 1896
- 3- هانوتو. أ., لوتورنو. أ., منطقة القبائل و الاعراف القبلية ترجمة مخلوف عبد الحميد, ج 1, دار الامل للطباعة و النشر, تيزي وزو, 2013

VI- Les références en Langue Arabe :

- 1- العقون عبد الرحمان, الكفاح القومي و السياسي من خلال مذكرات معاصرة (1920 – 1936), الجزء الاول, الطبعة الاولى, الجزائر, 1984
- 2- بليل محمد, تشريعات الاستعمار الفرنسي في الجزائر و انعكاساتها على الجزائريين بين 1871 - 1914, دار سنجاق الديناالكتاب, 2013.
- 3- بن صالح محمد ناصر, الصحف العربية الجزائرية من 1847 – 1954 ط 2, مطبوعات الف دازين, الجزائر, 2006.
- 4- تاوتي الصديق, المبعدون الى كاليديونيا الجديدة, مأساة هوية, منفية, ط 1, دار الامة, الجزائر, 2007
- 5- حماميد حسينة, المستوطنون الاوروبيون و الثورة الجزائرية 1954 – 1962, ط 1, منشورات الحر, الجزائر, 2007.
- 6- سعدي مزيان, السياسة الاستعمارية الفرنسية في منطقة القبائل و مواقف السكان منها 1871 – 1914, ج 2, دار سيدي الخير للكتاب, الجزائر, 2012.

La liste Bibliographiques

7- لعربي محند سعيد ، أعزازقة عبر التاريخ ، دار الطباعة و النشر ، تيزي وزو ، 2017.

V- Les Revues Et Articles :

- 1) ABROUS Dehia : « Arezki el BACHIR », INAYAS, édition sud, DBK, 2001.
- 2) SAINT Marie Alain: Réflexion sur le banditisme en Algérie à la fin du XIX^{ème} siècle à propos de la grande Kabylie. N° 11 Université d'Oran, CRIDSSH, 1984.
- 3) AMROUN Hassina : « Les bandits d'honneur d'Algérie » magazine Memoria, la revue de la mémoire d'Algérie N° 48, aout 2016.
- 4) ATTAF Mohamed, « Ahmed Oumeri ,le révolté ou le bandit d'honneur », Regard sur la Kabylie N° 44 Avril 2017. Editée par l'association culturelle « Aswel ».
- 5) DJEGHLOUL Abdelkader : « Les Hors La Loi, violence rurale et pouvoir colonial en Algérie au début du XX^{ème} siècle cas des frères Algérie BOUTOUZOUIERAT » Edition Dar El Gharb, ORAN.2004.
- 6) GUIDJIBA Abdenacer : « Les insoumis et bandits chez Beni Bouslimane de ZELLATON (Aurès) traces désirs et volonté d'être » sous la direction de Fanny Colonna et laïc le Pape, Ed Sud, paris, 2010
- 7) ICHEBOUDENE Moumouh : « AREZKI EL BACHIR » La Dépêche de La Kabylie du 28, septembre 2010.
- 8) DEJEUX Jean : « Le bandit d'honneur dans l'Aurès de 1957-1921 »
- 9) DEJEUX Jean: « Les bandits d'honneur » Encyclopédie Berbère / book -B- yasla Aix- en Provence, Edition sud, 1991
- 10) PLARIER Antoin : « Banditisme et dépossession foncière en Algérie ». Revue de l'occident musulman et de la méditerranée, volume 26 N 1, 1978.
- 11) SETTAR Ottmani ; « ARREZKI EL BACHIR, un bandit d'honneur en Algérie au 19^{ème} siècle », Revue des mondes musulmans et de méditerranée N° 136. <http://remam.revue.org/8514>
SETTAR Ottmani; « Pour que nul n'oublie Oumeri » du 03 juillet 2006.

- Les Journaux :

- 1- ALGER République du 18 /01/1947
- 2- ALGER République du 20 /01/194

La liste Bibliographiques

- 3- ALGER République du 16 /01/1947
- 4- ALGER République du 18/02/1947
- 5- ALGER République du 28/01/1947
- 6- Débats Politiques et Littéraire 25/12/1893
- 7- Débat Politique du 25/01/1895
- 8- Débat Politique du 24/05/1897
- 9- L'ECHO d'Alger du 23/03/1923
- 10-L'ECHO d'Alger du 28/01/1947
- 11-L'ECHO d'Alger du 16/08/1948
- 12- L'ECHO d'Alger du 29/04/1950
- 13-L'ECHO d'Alger du 17/02/1947
- 14-L'EGALITE du 13/02/1947
- 15-L'ECHO d'Alger du 23/03/1923
- 16- L'ECHO d'Alger du 16/08/1948 et du 29/04/1950
- 17-Le Figaro du 16/05/1895
- 18-La Gazette Algérienne du 27/12/1893
- 19-Impartial du 31/12/1893
- 20-Massage de l'Ouest du 14/05/1895
- 21-Progrès du 30/01/1895

VI- Les conférences du colloque national des révoltés, les justiciers et redresseurs de tort et leurs Resistances du 21-22 novembre 2017 à l'université ABDERRAHMANE MIRA –Bejaia :

- 1- AKKACHE Abdeslem ; « **Action des déserteurs en Kabylie dans les années 1945-1950 et leur rapports avec le mouvement nationaliste PPA** »
- 2- GUENFISSI Hayette ; « **La représentation des bandits d'honneur dans la poésie et la chanson kabyles**»
- 3- SALHI Mezhoura ; « **Les écrits de la presse coloniale a la fin de 19^{eme} siècle à l'égard des bandits d'honneur de la Kabylie** »

VII- Les conférences du colloque national des révoltés, les justiciers et redresseurs de tort et leurs Resistances du 21-22 novembre 2017 à l'université ABDERRAHMANE MIRA –Bejaia en langue Arabe:

- 1- بين لمبارك ناجب ، الثائر مسعود بن زلماط ، قاهر الاستعمار و معبد الطرق لاندلاع ثورة اول نوفمبر 1954 بالاوراس (1894 – 1921) .
- 1- كركر عبد القادر، السياق التاريخي لظاهرة الخروج عن القانون الكولونيالي بين الاسباب و الاعتبارات .
- 2- مكاحلي محمد ، انثروبولوجيا عصاة الشرف في الجزائر ابان الاحتلال الفرنسي

VIII- Thèses et mémoires universitaires :

- 1- بلحاج ناصر ، مواقف الجزائريين من التجنيد الاجباري 1912 – 1916 ، مذكرة ماجستير ، جامعة الجزائر 2 ، ابو القاسم سعد الله ، 2004 – 2006.
- 2 -- بلمسعي مسعودة ، التجنيد الاجباري الفرنسي و اثاره على الجزائريين ، مذكرة ماستر ، جامعة محمد خيضر ، بسكرة ، 2012 – 2013
- 3- -حسين الحاج مزهورة ، الحالة المدنية : الية من اليات الهيمنة الاستعمارية في الجزائر . حالة منطقة قبائل جرجرة 1891 – 1962 ، رسالة دكتوراة ، القسم الثاني ، جامعة الجزائر 2 ، ابو القاسم سعد الله ، 2014 – 2015.
- 4- طراحة زاهية ، الحكاية الشعبية الجزائرية بمنطقة جرجرة الاربعاء ناث واسيف- دراسة 1- اثنوغرافية ، رسالة ماجستير ، جامعة مولود معمري ، تيزي وزو ، 1993 – 1994

IX- Les Adresses Electroniques

- <http://www.cg06.fr/cms/cg06/upload/decouvrir-les-am/fr/files/rr82-1982-04-pdf>
- <http://www.Memoria.Dz/Sep-2016/Dossier/Lesbandits-D'honneur>
- <http://www.data.bnf.fr/11899139/jean-dejeux/>
- <http://books.openedition.org/iremam/3729> .
- Http:///C :users/serveur/Downloads/encyclopedieberbere_1275.pdf

La liste Bibliographiques

- [http://santé_medicine.journal des femmes.fr/faq/1547typhus_symptomes_et_traitement](http://santé_medicine.journal%20des%20femmes.fr/faq/1547typhus_symptomes_et_traitement)
- [http //C:/vers/mirage/Downloads/encyclopedieberbere-1882.pdf](http://C:/vers/mirage/Downloads/encyclopedieberbere-1882.pdf)
- <http://www.Manioc.org/gSDL/collect/patrimon/archives/Gad12021.du/GAD12021.pdg>
- http://www.paysagesdeguyane.fr/pdf/atlas_paysages/7_cayenne.pdf
- [https://data.bnf.fr/11899139/jean_dejeux:](https://data.bnf.fr/11899139/jean_dejeux)
- https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bistream/handle/1866/11573/Dilmi_Zoheir_2014_memoire.pdf
- <http://www.cairn.info/revue-hypoteses-2007-1-page-329.html>
- https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_tk_7.pdf
- www.bordj.info/spip?article1093

المخلص

بانطفاء شعلة آخر مقاومة شعبية قادها المقراني عام 1871، عرفت "مستعمرة الجزائر" أثناء القرنين 19م و20م، ظهور اللصوصية، والتي تعد ظاهرة اجتماعية أكثر منها سياسية، قامت ضد تكاليف الإدارة الاستعمارية، وعملائها. قننتها بترسانة من القوانين الرجعية الجزرية، وعانى منها الجزائريين اقتصاديا، اجتماعيا، إنسانيا، ثقافيا، دينيا. كان من شأنه قيام ثورات، وروح الانتقام لدى الأفراد، سرعان ما تحولوا إلى جماعات منظمة، رافضة الانصياع لسياسة العبودية والاستغلال الاستعماري.

لقد اختلفت وجهات النظر اتجاه هذه الظاهرة، فبينما وصفت الإدارة الاستعمارية أصحابها بالثائرين المتمردين، قطاع الطرق والخارجين عن القانون، نجد بعضهم يضيف عليهم طابع الشرف لما حملوه من صفات حسنة من خلال أعمالهم الخيرية اتجاه المستضعفين، ورفض الظلم، والتسلط الاستعماري لدى الجزائريين.

قاد أرزقي البشير عرش أث غويري، تزعم الإخوة عبدون عرش أث جناد، ومسعود بن زلماط ثائرا الأوراس، وأحمد أومري زعيم منطقة أث صدقة، ثائرين على تعسف الإدارة الاستعمارية، التي جندت كل الوسائل للتخلص منهم.

أما عن دورهم الوطني، فقد كان فعالا في إنكاء روح الوعي الوطني، وتغذية صفوف الثورة من خلال تزويدهم لها بالمال، والعتاد، والجنود فانظم معظمهم ممن بقوا إلى صفوف جيش التحرير الوطني.

Table des matières

Table des matières

Dédicaces

Remerciements

Liste des abréviations

Introduction.....

Chapitre I : Le banditisme et les justiciers redresseurs du tort en Algérie. 11

I –Le bandit d’honneur et sa représentation sociale: 12

II- Le Banditisme et l’honneur deux valeurs qui se complètent : 15

III- Le sort tragique du Bandit d’honneur: 17

IV- Représentation typique de cas de bandits d’honneur :..... 18

1 - Bouziane El Kalai (1838-1876) :..... 18

2- Les frères Boutouizerat 1915 :..... 18

3- Les bandits d’honneur des Aurès (Beni Bouslimane) (1916-1921):..... 19

4- Ahmed GADA :..... 22

V- Aux origines du banditisme:..... 23

1- Le banditisme ; Une réponse à la politique répressive coloniale : 24

2- La loi de Warnier ; Un procédé pour reléguer et humilier : 27

3- L’introduction de l’état civil et la destruction de la cellule sociale et économique : 27

4- L’affaiblissement du pouvoir tribal et le recul du droit coutumier: 28

VI- Le banditisme, un acte noble pour bannir la faim et le désarroi : 30

1- Le séquestre, l’expropriation et la confiscation des terres : 30

2- La Kabylie face aux calamités (famines, maladies, fiscalités injustes) : . 33

Chapitre II : Les justiciers kabyles de la fin du 19ème siècle : Arezki El Bachir et les frères Abdoun 38

I-Arezki El Bachir ; Une notoriété connue et reconnue :..... 39

Table des matières

1- l'entrée au maquis :	41
2-La bande d'Arezki El Bachir :	45
3- Les frères Abdoun d'Ath Djennad :.....	46
II- La bande des Abdou et l'alliance avec Arezki El Bachir :.....	49
III- L'administration coloniale fustige Arezki et ses siens :.....	53
1-La stratégie de lutte contre Arezki ; Un héros traqué :.....	54
2- L'arrestation et le procès d'Arezki EL Bachir :.....	57
Chapitre III : Ahmed Oumeri, le révolte d'Ath Sedka (1941-1947)	63
I-Oumeri ; un personnage historique et nationaliste :.....	64
II- Oumeri ; L'insurgé de l'injustice :	68
1- Du soulèvement à la désertion :	68
2- L'attaque de la SIP de Machtras :.....	70
3- Les exploits d'Oumeri et ses compagnons :.....	71
4- l'attaque du bus des Ath Ouacifs :	75
III- Oumeri ; un nationaliste éveillé :	76
IV- L'assassinat d'Oumeri ; une fin tragique lourde de signification :	80
A- L'affaire de « ROSA » décembre 1946 :.....	80
B-Le complot et la trahison :	82
Chapitre IV : Les justiciers du tort Kabyles : vus par la presse écrite coloniale chantés par la poésie kabyle	86
1-La presse écrite et la poésie à l'égard des bandits d'honneur de la Kabylie du 19 ^e et 20 ^e siècle :	87
2 .La poésie à l'égard des Bandits d'honneur de la Kabylie :.....	94
Conclusion	113

Table des matières

Annexes.....	117
La liste bibliographique	139
المخلص.....	147